RAPPORT D'ÉLECTION POSTES DE CONSEILLERS AUX DISTRICTS ÉLECTORAUX 3 ET 4

Considérant la démission des conseillers Patrick Trudel (district #3) et Marc Gauthier (district #4), une élection partielle a été décrétée le 19 janvier 2020 pour combler les 2 postes.

À la fin de la période de mise en candidature, Monsieur Nelson Turgeon a été élu sans opposition au poste de conseiller du district électoral #3.

Un scrutin a été nécessaire pour le district électoral #4 puisque Messieurs Luc Alvarez et Patrick Dorion ont posé leur candidature.

Au terme du scrutin tenu le 19 janvier, Monsieur Luc Alvarez a été élu et ce par une majorité de 27 (43 à 16).

Le taux de participation fut de 37 %, 59 personnes ayant voté sur une possibilité de 160 électeurs.

Serge Côté Président d'élection

ASSERMENTATION DE LA PERSONNE ÉLUE – NELSON TURGEON

SCRUTIN DU 19 JANVIER 2020

Je, Nelson Turgeon, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Nelson Turgeon					
Déclaré sous serment de Guigues.	evant moi ce	13 ^e jour de	e janvier	2020 à	Saint-Bruno-de-
Serge Côté Président d'élection					

ASSERMENTATION DE LA PERSONNE ÉLUE – LUC ALVAREZ

SCRUTIN DU 19 JANVIER 2020

Je, Luc Alvarez, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter le règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.
Luc Alvarez
Déclaré sous serment devant moi ce 10 ^e jour de février 2020 à Saint-Bruno-de Guigues.

Serge Côté Président d'élection SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, lundi le 13 janvier 2020 à compter de 19 h 30 à la salle municipale du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient les conseillers Yves Côté, Sylvain Durand, Nelson Turgeon et Tomy Boucher.

Absence: Madame Nicole Routhier.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

ASSERMENTATION DE M. NELSON TURGEON

Afin d'officialiser le début de mandat de M. Nelson Turgeon, celui-ci est assermenté conformément à l'article 313 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités (voir page précédente).

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les 7 personnes présentes, constate le quorum, et ouvre la séance. Elle souhaite particulièrement la bienvenue à M. Nelson Turgeon, élu sans opposition au poste de conseiller du district électoral #3 le 20 décembre dernier. La séance régulière est ouverte.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20-01-01 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'adopter les procèsverbaux de la séance régulière du 9 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et en conformité avec les dispositions de l'article 148.

3. ADOPTION DES COMPTES

20-01-02 Il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'adopter et d'autoriser le paiement des comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

COMITESTATES		
Salaires nets des employés	23 631.96	Employés
Remises fédérales	4 545.51	
Remises provinciales	10 127.54	
Bell Mobilité	185.33	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 573.17	Assurances collective décembre19
Poste Canada	39.28	Coupure eau
	100.71	Babillard décembre et retour normal
	64.39	Calendriers collectes
	23.55	Inscription et révision liste électorale
Ministère des finances	692.00	Demande C.A. environnement

COMPTES À PAYER

IMPRIMACTION 2000	454.15	Babillard décembre 2019
AIR LIQUIDE CANADA INC	21.02	Location bouteilles
AUTOMOBILE PAQUIN	14.13	Filtre
BARRETTE RENALD	194.48	Frais déplacement 26 décembre 19
BELANGER MARIO	335.33	Location cellulaire, frais déplacement
BOISVERT JULIE	180.00	2e versement salaire aide-entraineur
LES BOULONS ABITIBI LTEE	99.28	Boulons niveleuse
CENTRE LAITIER LTEE	64.05	Chlore
STRONGCO EQUIPMENT	82.83	Entretien niveleuse
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	27 542.26	Installation tuyauterie eau potable
CIMCO REFRIGERATION	14 306.29	Entretien, huiles
CLEAN SCENE	70.90	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER	2 385.98	Inspection L-8000, remorquage Mack
COMITE RECREATIF	235.00	Camp de jour 2019

LES COMPTEURS LECOMTE LTEE 914.64 Compteur eau HLM 110.00 Repas réunion, frais déplacement COTE, SERGE COTE, CARMEN 181.58 Chocolats, grignotines LA STATION VILLE-MARIE 175.01 Carburant F-150 1 000.04 Sel adoucisseur, prise, bois, plinthe J. DROLET ET FILS LES ENTREPRISES FOBAR ENR 574.87 Réparer morceau niveleuse 948.55 Lames niveleuse, peigne, divers **ÉQUIPEMENT MORI-7** 214.34 Popcorn **EQUIPEMENT RIVARD** FRANCO WELDING & MECHANIC INC. 82.63 Pièces niveleuse 10 494.81 lumière+chauffage Aréna **GADI INC** Ventilateur poêle age d'ôr, entretien GARAGE LES P'TITS ROBERGE 189.71 Pneus Ranger 82.91 Quincaillerie GARAGE MARC COTE GROUPE ULTIMA 191.00 Ajout assurances responsabilité SHG 1 524.62 Télévision, support âge d'or INTRO MUSIQUE LACROIX, SYLVAIN 243.12 Frais déplacement 25-26 décembre 19 LAFOREST NOVA AQUA INC 3 903.40 Analyse vulnérabilité puits municipal 166.71 Location nacelle LOCATION VM LOGITEM 362.37 Cartables, séparateurs, fournitures **AGRIMAX** 468.53 Pièces Backhoe et Mack **MAGNUS** 835.03 Analyse, contrat traitement eau 4 943.74 Mutations, pinces, téléavertisseurs M.R.C. DE TEMISCAMINGUE 87.04 Analyse eau potable et usées H2LAB INC. 5 569.17 Utilisation relais écocentre MUNICIPALITE ST-EUGENE PETROLES TEMIS 7 866.80 Diesel PIECES AUTO BROUSSEAU 675.05 Gant, crochet, filtre, clé, valves, antigel PIONEER DIESEL 2008 LTD 1 165.81 Entretien L-8000 et Mack POULIN PATRICK 173.00 Frais déplacement réunion PARKLAND/PROPANE NORD-3 004.13 Propane aréna et zamboni QUINCAILLERIE HOME HARDWARE 104.26 Thermomètre, balai, attache RADIO TÉMISCAMINGUE 169.01 Travaux station filtration LE REFLET 229.95 Cahier estival (Domaine Breen) RESTO DU COLISEE 50.00 Certificat cadeau sondage MADA ROCHELEAU PASCAL 25.00 Ménage 25 décembre 200.00 Location stationnement pêcheurs **ROY GERARD** R.P. EXPRESS INC. 38.30 Frais livraison H2LAB 260.45 Inspection hotte aréna SECURIPLUS 9030-1318 QC INC 495.07 Mack, clôture, grillage SOUDURE ARCO ST-GERMAIN NOEL 75.00 Frais déplacement décembre 19 570.35 Entretien Mack **THIBAULT** TOROMONT CAT (QUÉBEC) 1 136.89 Entretien Backhoe TRANSPORTS BEAULÉ 1 551.59 Calvette et fossé, entrée du puits TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS -811.12 Crédit réserve de sable VILLE DE VILLE-MARIE 229.00 Inscription camp de jour YVON CHAMPOUX INC 36.77 Disjoncteur resto aréna

COMPTES À PAYER pour le 31 janvier 2020

327.68 Cotisation 2020 **AQAIRS** CRSBPAT (Réseau biblio)

7 181.11 Cotisations 2020 et support technique

GROUPE ULTIMA 41 309.00 Renouvellement assurances

PG SOLUTIONS 6 640.96 Contrat entretien et soutien applications

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

Aucune.

5. <u>DEMANDES – TOUNOI FÉMININ</u>

Madame Cassandra Brien-Woodbury, représentante du tournoi de hockey féminin, s'informe de la possibilité d'augmenter la commandite du tournoi pour l'an prochain. Le comité est à réorganiser son plan de commandite (pas pour cette année, c'est pour leur révision de plan de commandite l'an prochain, car elles mettent quand même la municipalité dans plusieurs de leurs annonces cette année). On pourra y revenir ultérieurement.

Il est à préciser qu'en fonction du nombre d'heures que le comité loue, la contribution de la municipalité est de 15 %. Pour l'an dernier, cette contribution fut de 525 \$.

En fin de semaine, elles veulent investir dans l'aménagement de la salle, et elles se demandent si cet aménagement pourrait être permanent. Il s'agit là plus d'une suggestion que d'une demande. Elles soumettront des photos pour proposition.

On s'entend finalement pour l'installation de miroir dans les salles de bain pour le tournoi.

6. TRAVAUX CUISINE -NOUVEAUX HORIZONS

20-01-03

Dans le projet initial, il avait été convenu de changer les comptoirs seulement. Après les recommandations de M. Daniel Leblond, et en fonction du travail additionnel que cela demande de travailler avec les vieilles armoires (celles-ci datent de la construction du centre, en 1985), une nouvelle proposition a été faite, soit de changer complètement les armoires, les comptoirs, et de réaménager certains aspects de la cuisine (plus fonctionnelle). De ce fait, l'item « comptoir » deviendrait « comptoirs et armoires » et le budget passe de 3 500 à 16 000 \$. Cependant, puisque certaines dépenses ont été moindres, ou totalement enlevées, le solde à financer pour réaliser le projet serait d'environ 6 000 \$ (advenant que toutes les dépenses « étapes à faire » soient faites).

Considérant la vétusté de la cuisine, et considérant qu'il sera difficile de travailler avec le matériel actuel, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'accepter d'accorder un budget supplémentaire de 6 000 \$ à ce projet. Il est à noter qu'une somme de 50 000 \$ a déjà été prévue pour les rénovations du centre communautaire en 2020.

Évaluation des coûts du projet

Projet "Une cure de Jeunesse pour notre local d'Âge d'Or"

	ÉTAPES RÉALISÉS	\$\$\$
1	Système de ventilation pour la hotte de poêle (voir note 1)	2 258.60 \$
2	Système audio + vidéo	1 326.05 \$
3	Matériaux pour rénovation local, cuisine et salon funéraire	1 103.57 \$
4	Toile opaque pour fenestration	1 185.81 \$
5	Toile opaque pour fenestration (extra dans les douches)	413.39 \$
6	Porte coulissante aluminium	1 530.00 \$

	ÉTAPES À FAIRE	\$\$\$
1	Cuisine	16 150.00 \$
2	Système d'échangeur d'air + trousse d'installation	1 198.92 \$
3	Tables pliantes en plastique 6'	476.10 \$
4	Nouveaux équipements de cuisine	1 500.00 \$
5	Kit de speaker + trépied	1 200.00 \$
6	Marge de manœuvre déco dans le local (au besoin)	1 000.00 \$

7 817.42 \$

TOTAL

TOTAL	21 525.02 \$
Coût de projet total	29 342.44 \$
Taxes (5 %)	1 467.12 \$
Total	30 809.56 \$
Subvention - Nouveaux Horizons	25 000.00 \$
Implication financière de la municipalité	5 809.56 \$

RÉNOVATION DU MUR OU DES MURS AU DOMAINE BREEN

L'agent de développement a reçu une proposition pour le bois nécessaire à la réfection des murs du Domaine Breen chez Bois d'Or de Rollet. On parle ici d'une évaluation pour 2000 pieds carrés, mais cette superficie est approximative.

Selon nos informations, la compagnie Bionord de Rouyn pourrait également fournir ce matériel. On fera une vérification à cet effet.

Bien que selon l'information disponible, les murs sud (initialement prévu) et ouest seraient à refaire, et qu'un financement de 50 % était possible au fédéral, on convient qu'on doit aller de l'avant pour la partie sud cet été. Un budget de 25 000 \$ est prévu à cet effet. Quant à la partie ouest, on en reparle ultérieurement, en fonction des réponses à être confirmées pour les demandes de subvention.

7. DOSSIER INFRASTRUCTURE AQUATIQUE

M. Tomy Boucher, qui siège sur le comité « finance » du projet d'infrastructure aquatique au Témiscamingue, brosse un portrait préliminaire de la situation à ce jour.

Le comité travaille actuellement sur un projet approximatif de 10 000 000 \$, lequel serait financé par les municipalités du centre (+ ou - 9 municipalité) et par la municipalité de Moffet, seule dans l'est témiscamien ayant démontré un intérêt.

Il n'y a aucune ouverture de la part de la CSLT pour du financement ou autre aide.

On estime actuellement entre 40 000 \$ et 50 000 \$ la participation que la municipalité assumerait annuellement pour une telle infrastructure, sujette à confirmation.

À ce jour, la MRC de Témiscamingue a dégagé une somme de 100 000 \$ pour les études préliminaires et les frais qui devront être engagés pour faire avancer le dossier.

Plus de détails à venir.

8. DEMANDE DE SOUMISSIONS – PROJET STABILISATION

20-01-04 Considérant que la municipalité souhaite procéder à la stabilisation des berges du parc public (communément appelé « plage publique ») situé au 333, chemin de la Baie-de-la-Mine;

Considérant que plusieurs entrepreneurs témiscamiens peuvent réaliser ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à demander, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, des soumissions sur invitation aux entrepreneurs qu'il déterminera pour la réalisation des travaux dont les devis seront préparés par le directeur général et M. Normand Olivier, agronome et expert conseil pour le projet.

Les soumissions seront bien sûr conditionnelles à l'obtention, par la municipalité, du certificat d'autorisation nécessaire pour la réalisation de ces travaux auprès du ministère de l'environnement. Cette demande d'autorisation sera transmise incessamment au ministère en question.

9. <u>ARÉNA</u>

CHAUFFAGE SALLE DU HAUT

20-01-05

Considérant la condition des équipements de chauffage à la salle du 2^e, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de procéder à l'installation de 4 chaufferettes encastrées avec thermostat. Ces travaux étaient prévus aux travaux de rénovation mais comme on peut difficilement louer la salle dans cette condition, on convient de devancer les travaux.

725 SUIVI – TRAVAUX DE RÉNOVATION

Discussions à prévoir dans les prochaines semaines avec l'architecte. Celle-ci devait revoir les plans suite de notre dernière rencontre. À titre d'information, on vérifiait s'il y avait possibilité de laisser l'entrée actuelle en place, tout en aménageant une toilette adaptée à l'endroit actuel des toilettes.

FINALE RÉGIONALE ATOME B

20-01-06 La finale régionale Atome B aura lieu à Guigues du 19 au 22 mars (13-14 équipes).

L'organisation aimerait avoir les mêmes conditions que l'an passé pour le tournoi Atome A.

Considérant que le coût de location est passé de 40 à 45 \$ pour le hockey mineur;

Considérant que la municipalité souhaite encourager les organisateurs de finales régionales de fin de saison;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter cette demande, en ajustant le prix de location à 45 \$ et en accordant une commandite de 500 \$.

À titre d'information l'an dernier, 27 heures prises à 40 \$, soit 1 080 \$, moins une commandite de 500 \$. Coût net : 580 \$, soit 21.50 \$/heure, incluant le chauffage.

Il est également résolu de reporter la fermeture d'une semaine, puisque le tournoi de fin de saison du « D » et le spectacle de patin devaient se tenir cette même fin de semaine. Ces activités se tiendront la fin de semaine du 27 mars.

OUVERTURE DE LA SALLE DU 2E

Information : lorsque l'on ouvre la salle du 2^e pour les équipes, est-ce normal que celles-ci doivent mettre et enlever les tables? Bien que cette directive fût prise par les employés (le conseil n'a jamais statué à cet effet), on convient que la procédure est correcte.

10. PROGRAMMATION FINALE TECO

20-01-07 **Attendu que :**

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques au 31 décembre 2019.

PRORAMMATION DES TRAVAUX :	Réalisés	Total
- Mise à jour du plan d'intervention	59 547 \$	59 547 \$
- Achat de pompes, automatisation et mise à niveau	40 878 \$	40 878 \$
- Génératrice (achat, installation)	46 868 \$	46 868 \$
- Travaux selon priorités, plan d'intervention :	431 138 \$	431 138 \$
Travaux sans égard aux priorités (20 %):		
- Travaux de correction mécanique, structure rue Brien :	22 237 \$	22 237 \$
- Asphaltage, entrée de la Route à Cotnoir	30 972 \$	30 972 \$
- Asphaltage, Route du Quai	56 588 \$	56 588 \$
Montant total:	688 228 \$	688 228 \$

11. RISIT

<u>APPROBATION- MODIFICATION AU RÈGLEMENT</u> D'EMPRUNT – RISIT- APPAREILS RESPIRATOIRES

20-01-08

Considérant que le conseil d'administration de la RISIT a adopté le règlement #013-2019, modifiant le règlement #09-2018, lequel se résume ainsi :

« Modifiant le règlement 009-2018 décrétant l'achat d'appareils respiratoires, de bonbonnes d'air respirable, de stations de recharges, d'adapteurs pour la station de remplissage et un emprunt de 411 000\$ aux fins de modifier le montant total de la dépense à 520 000 \$. »;

Considérant qu'en vertu de l'article 607 du code municipal, chaque municipalité doit approuver ou refuser le règlement d'emprunt;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu majoritairement d'approuver le règlement #013-2019, modifiant le règlement #09-2018 de la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue décrétant une dépense de 520 000 \$ au lieu de 411 000 \$ pour l'achat d'équipement.

RENCONTRE PRÉVUE LE 9 MARS, 18 H À 19 H 30

En prévision de la rencontre prévue avec les gens de la RISIT, informer le directeur général des points que vous aimeriez soulever ou éclaircir avec eux. À revoir à la séance de février.

12. ADDDENDA - ENTENTE SST -

20-01-09

Formalités pour la date de fin de l'entente et modalité des contributions à la suite du retrait de Belleterre.

Addenda - l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue désirent renouveler l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention (ci-après « entente »);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à l'entente afin de modifier divers éléments dont notamment la durée de la période de renouvellement, les parties à l'entente et les coûts liés à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 15 de ladite entente que « Toute modification à cette entente peut être apportée sous forme d'addenda. Toutes les parties à l'entente doivent être consentantes et adopter, par résolution de leur conseil respectif, le libellé de chaque addenda proposé. »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Côté, appuyé par, et résolu :

- **D'ACCEPTER** les modifications de l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention prévue à l'addenda.
- **D'AUTORISER** la mairesse et le directeur général à signer l'addenda de l'entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention, tel que présenté.

13. ENTENTE ENTRAIDE POUR MESURES D'URGENCE

20-01-10

Il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, l'entente préparée par la direction relative au partage d'équipements et de ressources lors de situations d'urgence, entente regroupant les municipalités de Notre-Dame-du-Nord, Nédélec, Guérin et Rémigny.

14. **VARIA...**

Aucun point.

15. CORRESPONDANCE

TOURNOI NAP – DEMANDE DE COMMANDITE

20-01-11

Considérant la demande de commandite du tournoi « Novice-Atome-Pee-wee », laquelle est basée sur un plan défini, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de participer en fonction de la procédure établie, soit en créditant 25 % du montant de location, ce crédit établissant notre « niveau » de commandite (et de visibilité) dans leur plan.

CHAUFFAGE

Retour sur la discussion relative au chauffage dans l'aréna. On revient sur le chauffage dans l'aréna. Pour certains c'est ok, pour d'autres, non. Tel que mentionné antérieurement, on souhaite simplement que la température soit « respectable » pour les usagers.

16. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> 728

FUITE AQUEDUC – 10 MGR-MOREAU EST

Denis Paquin soupçonne une fuite sur la rue Mgr-Moreau en face de chez lui. Selon ses informations, l'eau entre dans son sous-sol. Il ne s'agit pas d'une fuite importante, mais préoccupante. Le directeur général vérifiera si on peut ausculter cette fuite avec l'équipement dont on est copropriétaire. Il faudra également s'assurer que cette fuite n'est pas la responsabilité de l'entrepreneur des travaux réalisés à l'été 2019. À voir au printemps.

17. <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT</u> Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de lever la présente séance. 20-01-12 Il est présentement 21 h 21.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signatur à la signature par moi de toutes les résolutions qu (2) du Code municipal.	
Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, lundi le 10 février 2020 à compter de 19 h 30 à la salle municipale du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier de même que les conseillers Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Assermentation du conseiller Luc Alvarez

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au conseiller nouvellement élu, M. Luc Alvarez. Elle remercie les gens présents (7) de s'être déplacés, constate le quorum et ouvre la séance régulière de février 2020.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER

20-02-01 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2020 selon la présentation faite aux élus en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

20-02-02 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit, incluant certaines factures de 2019 et les corrections aux factures de Transport D. Barrette et Magnus :

COMPTES PAYÉS

36 938.09	Employés
4 494.91	
9 945.16	
121.49	Cellulaires
10.98	Ligne station pompage
1 677.93	Assurances collective janvier2020
75.50	Babillard janvier et rappel élection
4 154	Ajustement
1 978.08	Système téléphonique 2019
	4 494.91 9 945.16 121.49 10.98 1 677.93 75.50 4 154

COMPTES À PAYER

PIECES AUTO BROUSSEAU

COMPTES A PAYER		
IMPRIMACTION 2000	586.37	Babillard et bulletins de vote
PIECES EXPERT F. P.	281.82	Entretien Mack
BARRETTE RENALD	239.16	Frais déplacement et allocation bottes
BELANGER MARIO	196.73	Frais déplacement et allocation bottes
BOISVERT JULIE	2 324.71	Salaire aide-entraineuse, achat matériel
LES BOULONS ABITIBI LTEE	13.80	Entretien charrue
CENTRE LAITIER SURGE	-287.44	Crédit vente machine pression
CLEAN SCENE	61.01	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	300.07	Entretien Mack
COTE, SERGE	147.04	Frais déplacement, miroirs
LA STATION VILLE-MARIE	263.04	Carburant F-150 et garage
J. DROLET ET FILS	6 749.50	Sel, vanité, urinoir, store, échangeur d'air
EQUIPEMENT RIVARD	198.04	Caisse popcorn
EQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU I	213.33	Entretien charrue
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	2 290.30	Lame, écrou, vis
GADI INC	178.21	Fixture LED
GARAGE MARC COTE	73.56	Quincaillerie
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	135.00	Entretien Mack
LACROIX, SYLVAIN	232.97	Allocation bottes et frais déplacement
LAFOREST NOVA AQUA INC	1 383.15	Analyse puits réalisée 15 %
LETTRAGE FRANS GAUTHIER	35.07	Lettrages bloc bois Nelson et Luc
LOCATION VM	121.64	Location drill et fiche
LOGITEM	2 240.65	Encre, enveloppes, papiers, ruban, livres
MAGNUS	1 073.55	Produits, contrat eau, rob. sphérique
MATERIAUX JOLETTE INC	7.23	Tuyau poêle
H2LAB INC.	124.75	Analyse eau potable
PETROLES TEMIS	6 4	27.75 Diesel
	_	

819.80 Attache, lumière, absorbant, boyau

PNEU GBM	22.77	Souder rims Backhoe
PORTES LEVASSEUR	150.74	Entretien porte bande
POULIN PATRICK	170.00	Essence F-150 et allocation bottes
PG SOLUTIONS	139.35	Comptes de taxes
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	2 398.99	Propane aréna et zamboni
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	71.80	Fondant à glace
RESEAU MUSEAL ABITIBI-TEMIS.	100.00	Adhésion 2020
R.P. EXPRESS INC.	24.28	Livraison H2LAB
ST-GERMAIN NOEL	215.00	Frais déplacement, allocation bottes
PRIORITE STRATJ INC.	301.82	Formations
TEMLAC LTEE	179.74	Entretien garage
THIBAULT	1 305.81	Entretien Mack
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	1 023.28	Entretien Backhoe
VILLE DE VILLE-MARIE	720.95	Saisie constat et séance tribunal

COMPTES À PAYER en date du 31 décembre 2019

MRC TEMISCAMINGUE 5 460.36 Entente SST et entente urbanisme H2LAB 111.29 Analyse d'eau potable

MUNICIPALITÉ DE BÉARN 13 113.78 Entente eaux, achat commun (crédit 2 314.54 \$)

SOUDURE ARCO 68.40 Escalier aréna

CORRECTION FACTURE JANVIER 2020

MAGNUS correction prix payé 495.85 \$ au lieu de 835.03 \$ Analyse d'eau créditée TRANSPORT D. BARRETTE crédit de 2 189.82 \$ au lieu de 811.12 \$ (ajustement au prix du sable pour la réserve hivernale).

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

Aucune.

5. LE MOT DE L'AGENT

Concours châteaux de neige:

20-02-03 Considérant que depuis quelques années, la municipalité participe au concours de château de neige en attribuant 3 prix, soient des bons d'achat chez « Go Sport » (2 X 25 \$ et 1 X 50 \$), il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de récidiver cette année et l'an prochain pour les mêmes montants.

<u>5 à 7 du festival western</u> :

Considérant le succès remporté l'an dernier lors de la première édition du « 5 à 7 municipal » au festival western, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de répéter l'expérience cette année. On convient que l'emplacement du centre communautaire convient parfaitement pour l'activité. Une somme de 300 \$ est prévue à cette fin. L'activité se tiendra mardi le 4 août 2020.

En plus de la visite touristique des entreprises locales, (gros succès l'an dernier), M. Aumond indique qu'il envisage également organiser un tournoi de fers.

Écran projecteur pour gymnase:

Considérant que l'écran utilisé actuellement dans le gymnase est désuet et à la limite dangereux à installer, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de faire l'achat et l'installation d'un écran permanent d'une grandeur suffisante pour les besoins de la salle. On parle ici d'un investissement oscillant entre 500 et 700 \$

Demande de subvention Fonds agriEsprit de financement agricole Canada

20-02-06 Considérant le programme « AgriEsprit » de Financement agricole Canada qui permet aux communautés rurales de réaliser un projet qui permet d'améliorer la vie des gens qui vivent dans une collectivité rurale ou de contribuer à son développement durable, en finançant ce projet entre 5 000 \$ et 25 000 \$;

Considérant que la municipalité souhaite procéder au remplacement des lumières du terrain de balle qui sont énergivores mais qui permettent tout de même à la communauté, tant locale que régionale, d'être active par l'activité physique qu'on y pratique.

Considérant que les ensembles de lumières démontrent également des signes évidents de dangerosité;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser l'agent de développement et de Loisirs, Éric Aumond, à déposer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, une demande pour moderniser le système d'éclairage du terrain de balle par un nouveau système d'éclairage au DEL, moins énergivore, conformément à l'orientation de développement durable de la municipalité.

Demande d'une équipe pour coucher dans le gymnase 20-21-22 mars

20-02-07 Une équipe de hockey qui participera au tournoi régional à Guigues du 20 au 22 mars désire coucher dans le gymnase pour l'occasion.

Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'accepter cette demande, en considérant les conditions suivantes :

- Montant de la location : 300 \$ + taxes;
- Pas d'accès à la cuisine, mais à l'espace « bar »;
- Montant du dépôt : 300 \$;
- Exiger la surveillance parentale;
- S'ils veulent les matelas, demander à l'école;
- S'assurer de barrer les portes pour le reste du gymnase;
- En fonction des demandes qu'on a, on y va cas par cas.

Compte-rendu – travaux cuisine – armoires à enlever – peinture

20-02-08 Considérant le budget alloué pour la rénovation de la cuisine;

Considérant les fonds disponibles au budget général de rénovation du centre communautaire pour l'année 2020;

En conséquence il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le remplacement de la fenêtre, la peinture, le changement du plafond suspendu et le remplacement de l'évier et de la robinetterie en plus des travaux déjà prévus.

En ce moment, on souhaite réaliser l'installation des nouvelles armoires dans la semaine du 24 au 28 février.

Quant à l'enlèvement du matériel déjà en place, l'agent de développement verra à offrir le matériel gratuitement, en échange de « l'enlèvement » par la personne qui sera intéressés. Si plusieurs ont un intérêt, on procédera par tirage au sort.

L'agent de développement aura la responsabilité des modalités relatives à ces travaux et à l'attribution du matériel.

Domaine Breen – réfection des murs – possibilités de financement :

20-02-09 Les coûts initiaux pour la réfection des 2 murs du Domaine Breen (sud et ouest) étaient de 50 000 \$, lesquels devaient être financés 50-50 avec le gouvernement fédéral.

Considérant l'ajustement de l'estimé en fonction de l'isolation (qui n'était pas prévue), le montant du projet actuel est de près de 77 000 \$, ce qui augmente considérablement la part de la municipalité.

Cependant, d'autres possibilités de financement s'offrent:

- Programme provincial sur le patrimoine culturel
- Le fonds du développement du territoire

Des vérifications seront faites à cet effet puisque ces sources de financement pourraient être la responsabilité directe de la MRC de Témiscamingue.

Dans l'éventualité ou ces sources de financement ne seraient pas accessibles via la MRC de Témiscamingue, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser l'agent de développement Éric Aumond à présenter, pour et au nom de la

COMMANDE DU BOIS

•

M. Denis Paquin tente de trouver une solution pour pouvoir fournir le matériel (coupe particulière qu'il ne peut faire pour l'instant). Cependant, une entreprise de Rouyn pourrait répondre à la demande avec un délai de 8 à 10 semaines.

STAGE

On se questionne sur le poids qu'auront les prochaines sections prévues. Selon les informations, on parle de 125 livres par section, ce qui est considérable. On suggère de vérifier le coût comparatif de section de 4 X 4 au lieu de 4 X 8.

6. NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE

Considérant la complexité du dossier, on convient de reporter la discussion à demain soir à 21 h lors d'un ajournement de la présente séance.

Tel que mentionné lors de la dernière séance, le comité de financement de la nouvelle infrastructure aquatique s'est penché sur une infrastructure de 10 000 000, basé sur un financement 25 ans, et des dépenses annuelles récurrentes de 250 000 \$, auxquelles ont soustrait des revenus de 50 000\$ (net : 200 000 \$).

7. REFUGE ANIMAL DU TÉMISCAMINGUE

20-02-10 **Contribution 2019**

Considérant que le refuge animal du Témiscamingue a desservi la municipalité en 2019, en accueillant un nombre indéterminé d'animal qui erraient sur son territoire (en majorité des chats);

Considérant que, malgré qu'il n'y ait pas eu d'entente, un budget était prévu à cet effet en 2019;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu majoritairement d'autoriser le versement de la somme prévue, soit 1 150 \$ (1 \$/capita).

Nouveau règlement provincial en vigueur au 3 mars 2020

La nouvelle réglementation oblige les propriétaires à enregistrer leur animal auprès de la municipalité.

À l'heure actuelle, le refuge pour animal du Témiscamingue a la responsabilité d'appliquer la réglementation adoptée par la MRC (à laquelle la municipalité de Guigues n'a pas adhéré). La MRC doit procéder au changement de son règlement pour le rendre conforme aux nouvelles dispositions du règlement provincial.

Actuellement, les municipalités faisant partie de l'entente (Béarn, Belleterre, Guérin, Kipawa, Latulipe, Lorrainville, Nédélec Saint-Eugène et TNO Laniel) doivent débourser 1 \$/capita en plus de laisser les revenus de la vente de médailles au refuge.

Les élus sont septiques quant à la possibilité que le refuge puisse appliquer le règlement sur l'ensemble du territoire et souhaiteraient plutôt voir à l'application d'une réglementation « locale », conforme à la réglementation provinciale.

En résumé:

- Avis à la population de la nouvelle réglementation;
- Les propriétaires enregistrent leur chien au bureau municipal (médaille);
- La municipalité dresse un registre en fonction de la réglementation;

Considérant qu'il y a encore des détails à préciser sur les différentes responsabilités liées au règlement provincial, on convient de reporter la présente discussion à la séance du mois de mars.

On souligne également qu'une rencontre est prévue le 18 février avec le refuge et la MRC pour discuter de la situation.

Considérant la situation exceptionnelle, la MRC évaluera la possibilité d'intégrer de nouvelles municipalités à l'entente même si la période « normale » de décision s'échelonne du 1^{er} août au 15 octobre de chaque année.

8. ÉLECTION DU 19 JANVIER 2020

Le directeur général et président d'élection dresse un bilan de l'élection partielle qui s'est tenue le 19 janvier pour le poste de conseiller du district électoral #4 :

- o Taux de participation : 59/160 soit 37 %
- o Résultat : Luc Alvarez : 43 Patrick Dorion : 16
- Dépôt des formulaires dge-1030 : Tous les candidats ont déposé leur formulaire. Aucune contribution électorale pour l'ensemble des candidats.

9. <u>ARÉNA – MISE-AUX-NORMES COLISÉE 2020</u>

20-02-11 Considérant l'importance des travaux nécessaires au Colisée pour permettre l'accès aux services sanitaires à la clientèle à mobilité réduite, pour assurer la sécurité des usagers et pour rénover la partie ouest du bâtiment;

En conséquence, il est proposé par Luc Alvarez, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la présentation du projet de « Mise-aux-normes Colisée 2020 » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- QUE soit confirmé l'engagement de « la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues » à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- QUE « la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues » désigne Monsieur Serge Côté, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Résolution pour dépôt de la demande d'aide financière. Proposeur : Luc Alvarez Au moment d'écrire ces lignes, je n'ai pas reçu le nouvel estimé des architectes. Possibilité d'avoir un budget supplémentaire pour l'ingénierie (j'attends des nouvelles à cet effet).

10. MANDAT POUR PUITS D'INSPECTION

20-02-12 Considérant le mandat octroyé à la firme « LNA » pour l'analyse de vulnérabilité du puits municipal;

Considérant que des inspections sectorielles devront être réalisées à proximité pour connaître les caractéristiques hydrauliques du puits;

Considérant que ces connaissances pourraient également permettre de diminuer les charges annuelles si on découvrait à proximité une eau de meilleure qualité;

Considérant les prix soumis par deux puisatiers pour le forage de 3 puits d'inspection;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser « Les puits du Témiscamingue » à aménager 3 puits d'inspection dans le secteur du puits municipal, et ce aux conditions établies par « LNA ». Le prix estimatif est de 38 840 \$, montant qui pourrait être ajusté en fonction de la profondeur réelle.

Il est entendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues considère ces travaux admissibles à la taxe sur l'essence (TECQ) puisqu'il s'agit d'une étude permettant de connaître les particularités de notre puits, plus précisément décrite comme « les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales » au guide de la TECQ.

11. <u>DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX</u>

Dans le processus fixé par la commission de la représentation électorale du Québec, la municipalité doit revoir son règlement sur la division des districts dans l'année qui précède la tenue de l'élection générale. Celle-ci étant prévue en 2021, une révision doit se faire avant le 31 mai 2020. Considérant que nous ne respectons pas la marge de 25 % pour le district #3, la municipalité devra revoir la division. (Si l'écart avait été respecté, la municipalité aurait pu « reconduire » le règlement actuel).

Conséquemment, les prochaines étapes à venir :

-Avis de motion et projet de règlement : séance de mars ou avril;

-Adoption: avant le 31 mai.

12. CONSEIL SANS PAPIER?

Considérant qu'il y a une bonne divergence d'opinions quant à l'usage unique de l'ordinateur et/ou la tablette et/ou papier pour la tenue des réunions du conseil, on convient de faire les vérifications d'usage pour s'assurer de respecter les règles en la matière.

Le modèle de la Ville de Ville-Marie est présenté, qui pourrait servir de base si les membres souhaitent cette orientation. Cependant, au lieu « d'amortir » le coût sur 3 ans, on préfèrerait 4 ans. En résumé :

- La municipalité fournit un portable/tablette aux membres qui demeure la propriété de la municipalité;
- Si le membre quitte, il peut acheter le portable/tablette au prorata du temps écoulé sur une période d'amortissement de 4 ans (1460 jours).

Le directeur général fera les vérifications qui s'imposent et donnera la conclusion de ses recherches lors de la prochaine séance.

À ce jour, 2 élus désirent un portable, 1 tablette, 1 papier, 1 à déterminer et un absent.

13. CAISSE DESJARDINS : SUIVI

Les conditions formulées par la municipalité ayant été acceptées par le conseil d'administration de la Caisse Desjardins, le processus d'achat est enclenché et les signatures de contrats devraient se faire incessamment.

14. VENTE POUR TAXES

La CSLT a demandé qu'un dossier soit transféré à la MRC pour vente pour taxes. En principe, un paiement a été effectué cette semaine dans le dossier en cause, et tout devrait être en ordre la semaine prochaine. À défaut, ce dossier sera transmis à la MRC avant le 19 février.

15. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus présents.

16. SUIVI DU RAPPORT DE LA MMQ

20-02-13 Afin d'assurer le suivi du rapport produit par la Mutuelle (Assureur de la municipalité) relatif aux différentes anomalies que l'on retrouve dans les bâtiments de la municipalité, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser Patrick Poulin à brosser un portrait de la situation et à recommander et/ou suggérer des mesures de correction, incluant délai et estimé des travaux. Le tout se fera sous la supervision du directeur général.

725 17. <u>RISIT-</u> Rencontre du 9 mars prochain :

Tel que convenu, nous avons demandé à la RISIT de les rencontrer, ce qui est prévu à la séance de mars. Messieurs Mayer et Lefebvre devraient être présents. Entre autres, on aimerait connaître les intentions quant à l'avenir de la caserne, des camions et des équipements.

Il serait également intéressant qu'une comparaison des coûts initiaux prévus au démarrage du projet versus les coûts actuels soit présentée. Une comparaison à l'échelle régionale et provinciale serait également de mise.

18. TRANSPORT ADAPTÉ

- 20-02-14 Il est proposé par Yves Côté appuyé par Nelson Turgeon et résolu unanimement :
 - ❖ Que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 5 756 \$ pour la période d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

19. **VARIA...**

Aucun point.

20. CORRESPONDANCE

<u>Demande de don</u> – fondation Brousseau-Dargis On convient de ne pas donner suite.

MTQ : suivi pont

Voici la dernière correspondance transmise par le ministère des Transports dans le dossier du pont de la Montée Gauthier :

Les soumissions reçues à la suite de la fermeture de l'appel d'offres le 31 janvier 2020 sont présentement en vérification afin d'évaluer leur admissibilité et conformité. Dès que cette étape sera finalisée et que nous aurons l'autorisation, nous procéderons à l'octroi du contrat, ce qui nous permettra de planifier les prochaines étapes. Nous pourrons ensuite organiser une rencontre afin de vous présenter les suites du projet.

Télé-Témis :

20-02-15 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement de contribuer à la campagne de financement de Télé-Témis pour un montant de 100 \$.

21. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

DÉVELOPPEMENT PRÉVU?

Denis Paquin demande s'il y a un projet de développement en cours? Non.

22. <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT</u>

20-02-16 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'ajourner la présente séance à mardi, 21 h. Il est présentement 23 h 15.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général

REPRISE DE L'AJOURNEMENT de la séance du 10 février 2020, mardi le 11 février à compter de 21 h à la salle municipale du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Nicole Routhier

Messieurs : Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre la présente séance.

2. INFRASTRUCTURE AQUATIQUE

PROJET DE NOUVELLE INFRASTRUCTURE AQUATIQUE : ADOPTION DU MODÈLE DE FINANCEMENT

20-02-01-1 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers a pris le leadership pour documenter l'option d'une nouvelle infrastructure aquatique et que 3 sous-comités ont été créés pour faire avancer le dossier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement, sous la direction de Monsieur Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers, s'est réuni à 2 reprises, et que deux autres rencontres ont eu lieu, pour valider l'intérêt de certaines municipalités pour des modèles de scénarios financiers;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la firme l'Escabeau mentionnait que deux sites devaient être analysés pour recevoir une nouvelle infrastructure, soit Lorrainville ou Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lorrainville a été la 1^{ère} municipalité a déposé une « offre » pour sa contribution volontaire, dans l'éventualité où la nouvelle piscine serait située sur leur territoire, résolution émise lors de leur séance du 17 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Ville-Marie a produit une résolution similaire à la municipalité de Lorrainville, à sa séance du 20 janvier 2020, selon les mêmes balises, prétextant que la ville ne voulait pas faire de la surenchère pour accueillir la nouvelle piscine chez elle;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement priorise un site situé sur le territoire de la ville de Ville-Marie, vu le bassin de population et que le plus grand nombre d'utilisateurs se trouvent à Duhamel-Ouest et Ville-Marie, selon les dernières statistiques de fréquentation disponibles (58 %);

CONSIDÉRANT QUE les élus, avant de statuer définitivement sur une contribution financière de leur municipalité respective, demandaient de documenter des scénarios financiers pour une nouvelle infrastructure, pour un projet évalué autour de 10 M \$, avant d'être en mesure de statuer définitivement sur le projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement a statué sur un modèle de répartition de l'investissement et pour les frais récurrents annuels, soit sur une répartition 50-50 basée sur la population et la fréquentation, comme le modèle de financement annuel pour le RIFT;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité hôte devra s'engager à respecter différents termes;

737 CONSIDÉRANT QUE la municipalité hôte devra s'engager à assumer 12,5 % des frais récurrents annuels, en surplus de la répartition entre les municipalités participantes au projet;

CONSIDÉRANT QU'à ce stade-ci du dossier, il s'avère essentiel que chaque municipalité du centre du Témiscamingue prenne position officiellement quant à leur soutien pour un projet de nouvelle infrastructure aquatique, afin de faire progresser les travaux des sous-comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tomy Boucher, et résolu unanimement :

- QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est en accord pour que la nouvelle infrastructure aquatique soit localisée sur le territoire de Ville-Marie, Lorrainville ou Duhamel-Ouest;
- QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues adhère au principe d'une contribution financière basée sur une répartition 50-50, soit sur la population et la fréquentation, selon le scénario annexé aux présentes et ajusté annuellement en fonction de la population et la fréquentation de l'année antérieure;
- **QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues s'engage à soutenir financièrement l'investissement et les frais récurrents annuels, pour une période de 25 ans.
- **QUE** la présente position de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est conditionnelle à l'engagement de la municipalité hôte, à respecter les termes suivants :
 - S'engager à assumer une montant de 250 000 \$, par une contribution spécifique au financement de la nouvelle piscine, étant la municipalité hôte:
 - À offrir gratuitement un terrain;
 - o Accorder un crédit de taxes sur l'immeuble, à perpétuité;
 - De ne pas charger des services ou taxes au-delà de 2 000 \$ annuellement dans les frais récurrents annuels de la nouvelle piscine;
 - D'assumer 12.5 % des frais annuels de gestion, en plus de sa participation au résiduel, en fonction de la population et de l'achalandage;
 - Que tous les revenus découlant de l'exploitation de l'infrastructure aquatique seront appliqués sur les dépenses d'exploitation et d'opération;
 - Qu'au plus tard le 30 juin de chaque année, la municipalité hôte (ou le gestionnaire de la nouvelle piscine), dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente.
- **QUE** la présente position de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est conditionnelle, également à ce que l'organisme gestionnaire de la nouvelle infrastructure, respecte les clauses suivantes :
 - Que tous les revenus découlant de l'exploitation de l'infrastructure aquatique seront appliqués sur les dépenses d'exploitation et d'opération;
 - Qu'au plus tard le 30 juin de chaque année, la municipalité hôte (ou le gestionnaire de la nouvelle piscine), dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente.
- **QUE** si la municipalité hôte ou l'organisme gestionnaire ne respectent pas les clauses énumérées précédemment, la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues pourra se retirer de son obligation de contribuer financièrement sur une période de 25 ans.

- **QUE** la présente position de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est conditionnelle à l'approbation, par la municipalité, des modalités détaillées du projet, incluant entre autres, les budgets détaillés, les plans et devis et le mode de gestion.
- **QUE** la présente résolution soit conditionnelle aux respects des règles en matière d'engagement financier, en fonction du cadre de gestion retenu.

ANNEXE Tableau de répartition financière

Répartition du financement et des coûts d'opérations annuels (modèle du RIFT) Projet de nouvelle infrastructure aquatique de 10 M \$

Projet construction neuve 1 784 000 \$
Montant annuel du prêt 113 004 \$
Montant annuel frais opérations 200 000 \$
Municipalités du secteur centre

	Population 2020	Fréquentation 2014	Contribution annuelle financement	Contribution annuelle opérations	Montant annuel
	Taux global par	Taux global par			
	habitant	utilisateur			
CEI	16.46 \$	238.81 \$			
Béarn	711	12	5 717	8 853 \$	14 570 \$
Belleterre	0	0	0	- \$	- \$
Duhamel-Ouest	879	118	16 734	25 915 \$	42 649 \$
Fugèreville	0	0	0	- \$	- \$
Guérin	0	0	0	- \$	- \$
Laforce	0	0	0	- \$	- \$
Latulipe-et-Gaboury	0	0	0	- \$	- \$
Laverlochère-Angliers	958	30	8 999	13 935 \$	22 934 \$
Lorrainville	1233	68	14 335	22 200 \$	36 536 \$
Moffet	191	2	1 421	2 201 \$	3 622 \$
Nédélec	0	0	0	- \$	- \$
Notre-Dame-du-Nord	0	0	0	- \$	- \$
Rémigny	0	0	0	- \$	- \$
St-Bruno-de-Guigues	1125	80	14 762	22 861 \$	37 624 \$
St-Édouard-de-Fabre	609	38	7 494	11 605 \$	19 100 \$
St-Eugène-de-Guigues	456	22	5 007	7 753 \$	12 760 \$
Ville-Marie	2483	233	37 870	58 646 \$	96 516 \$
TNO Laniel	78	0	504	780 \$	1 284 \$
TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue	25	0	161	250 \$	412 \$
	8 748	603	113 004	175 000 \$	288 004 \$

REPRÉSENTATION – COMITÉ MODE DE GESTION

M. Tomy Boucher est le représentant de la municipalité sur le comité « financement ». M. Luc Alvarez démontre son intérêt à participer au comité « mode de gestion » de la nouvelle infrastructure aquatique.

3. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement de lever la séance.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-ver à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de (2) du Code municipal.		
Carmen Côté Mairesse	Serge Côté Directeur général	

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, mardi le 25 février 2020 à compter de 20h à la salle municipale du centre communautaire, sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Nicole Routhier

Messieurs : Yves Côté, Sylvain Durand, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

La présente séance a dûment été convoquée par le directeur général Serge Côté et les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions du code municipal.

L'avis de convocation a été signifié aux personnes absentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents, constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire.

2. SOUMISSION STABILISATION PARC PUBLIC

20-02-1-2 Considérant la demande de soumissions par invitation pour la stabilisation par enrochement des 170 mètres de rives sur le terrain public de la municipalité sis au 333 Chemin de la Baie-de-la-Mine;

Considérant que 4 soumissions conformes ont été déposées dans les temps prescrits, soit lundi le 24 février à midi;

Considérant qu'à l'ouverture des soumissions, à 12 h 01, les résultats furent :

Montant total incluant les taxes

Construction Girard	42 397.03 \$
Transports D. Barrette	46 593.62 \$
Construction Gilles Caya	67 145.40 \$
Transports Beaulé	85 756.98 \$

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accorder le contrat à Construction Girard, au montant de 42 397.03 \$, incluant les taxes. Il est entendu que ce montant est un montant estimatif puisque le présent contrat sera payé en fonction du tonnage de roche et des quantités de géotextile effectivement nécessaires à la réalisation du contrat.

Il est de même résolu que la surveillance du chantier soit assurée par M. Normand Olivier, agronome et consultant au dossier, et/ou par un employé de la municipalité.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-02-02-2 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 20 h 20.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

	<u></u>
Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, **lundi le 9 mars 2020 à** compter de 19 h 45 **à la salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame: Nicole Routhier

Messieurs: Yves Côté, Sylvain Durand, Nelson Turgeon,

Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance régulière de mars. Fait à souligner, il s'agit de la première fois depuis le 6 mai 2019 que le conseil est complet.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20-03-01

Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter les procèsverbaux de la séance régulière du 10 février 2020, de son ajournement du 11 février 2020 et de la séance extraordinaire du 25 février 2020 selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et ce en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

20-03-02

Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement d'autoriser et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	23 067.52	Employés
Remises fédérales	7 264.92	
Remises provinciales	17 162.11	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
	9 010.59	Branchement caisse
La Capitale	1 678.35	Assurances collective 02-2020
Poste Canada	1 120.94	Babillard février et timbres
Poste Canada	274.82	Timbres, changement adresse,
pub		

COMPTES À PAYER

INDUSTRIE CANADA

IMPRIMACTION 2000	485.77	Babillard, affiche
AUMOND ERIC	26.40	Ballon, sac filet badminton
LES BOULONS ABITIBI LTEE	40.82	Boulon, écrou
CENTRE LAITIER SURGE	41.05	Chlore (payé avec crédit -246.39 \$)
CIMCO REFRIGERATION	-358.03	Crédit frais déplacement
CLEAN SCENE	56.72	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	180.47	Entretien Mack
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement février 2020
COTE, CARMEN	27.54	Inscription Tisser des liens
C.S.L.T.	357.00	Cueillette glands automne 2019
LA STATION VILLE-MARIE	90.10	Carburant F-150
DISTRIBUTION SOGITEX	503.15	Cire, tampon noir, papier toilette
DOMAINE BREEN	357.00	Cueillette glands automne 2019
J. DROLET ET FILS	276.31	Robinet, scellant
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	1 525.30	Lame, sabot, boulon, écrou
GADI INC	789.64	Installer thermostat et fan hotte cuisine
GARAGE MARC COTE	232.99	Batterie, lumière, rivet, bouchon
SNC-LAVALIN STAVIBEL	969.10	Travaux Mgr Moreau Est
GROUPE PUITBEC	29 239.29	Forage 3 puits

275.94 Licence radio

INTRO MUSIQUE INC
LETTRAGE FRANS GAUTHIER
LOCATION VM
LOGITEM
LVL GLOBAL INC.
MAGNUS
MATERIAUX JOLETTE INC

M.R.C. DE TEMISCAMINGUE
PAQUIN CINDY
PETROLES TEMIS
PIECES AUTO BROUSSEAU
PNEUS GBM
POULIN PATRICK
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST

PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST
LES PROS DU PLANCHER
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE
R.P. EXPRESS INC.
ENTANDEM
SOCIETE D'ASS. AUTOMOBILE QC
ST-GERMAIN NOEL
TEMLAC LTEE
THIBAULT
TRANSTEM
WOLSELEY

132.12 Micro, fil
910.60 Pancarte cour école
235.01 Location drill à percussion
1 448.77 Livres, tables, encre, logme in
150.00 Affûtage couteaux zamboni
495.85 Contrat traitement eau
455.30 Fenêtre cuisine âge d'or
207.20 Plier-coller comptes taxes

69 175.00 Quote-part 1er versement/3 (207 526 \$) 150.00 Ménage tournoi intermédiaire

6 054.03 Diesel

78.52 Outils, fusible, clignotant, douilles

159.54 Pneu monter, démonter15.53 Repas réunion AQAIR2 262.70 Propane aréna et zamboni

292.42 Peinture âge d'or

101.59 Bac, poubelle, corde, recharge butane

24.28 Frais livraison H2LAB128.68 Licence musique aréna

5 580.76 Plaques

75.00 Frais déplacement février 2020 395.04 Kit impact, lumière, brosse carbone

-175.86 Crédit core

1 954.58 Transport poche asphalte froid

10 002.83 Poche asphalte froid

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

Aucune.

5. RISIT

Le conseiller Tomy Boucher mentionne que ce fut un mois particulièrement tranquille au niveau de la RISIT.

En ce qui concerne la rencontre avec M. Francis Gingras, Jacques Mayer et Richard Lefebvre, qui a précédé la présente séance (18 h 30 à 19 h 45), et à laquelle tous étaient présents, les conseillers-conseillères considèrent cette rencontre constructive. Ils ont apprécié la connaissance et le professionnalisme des interlocuteurs.

On a abordé, entre autres:

Le renouvellement des équipements, en particulier le camion incendie; La construction d'une nouvelle caserne;

La campagne de recrutement qui a donné de bons résultats.

Cependant, et bien qu'ils aient invoqué l'absence du comptable au dossier (en vacances) et l'avis tardif pour les questions en lien avec les finances, M. Richard Lefebvre a indiqué son intention de brosser un tableau complet à cet effet et son engagement à venir le présenter aux membres du conseil.

6. <u>REMPLACEMENT SYSTÈME ALARME CENTRE</u>

20-03-03 Considérant que le système d'alarme incendie est défectueux au centre communautaire, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de remplacer le module principal (localisé dans la salle électrique) au coût de 975 \$. Cet aspect faisait également partie intégrante du rapport de déficience de la Mutuelle des Municipalités du Québec, assureur de la municipalité.

7. APPUI CANDIDATURE LYNDA GAUDET MÉRITE ADMQ

20-03-04 Les prix Mérites ADMQ visent à rendre hommage aux membres qui se sont distingués par leur contribution, leur engagement, leur implication, leur sens de l'innovation ou leur capacité à concevoir et à mettre en place des solutions ou à mener à bien des projets d'importance répondant à des besoins spécifiques ou à des situations particulières de la municipalité, et ce, à titre de professionnels de la gestion municipale.

Considérant que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est un partenaire des ententes en eaux, en urbanisme et en santé et sécurité au travail dans la MRC de Témiscamingue;

Considérant que la municipalité reconnaît et tient à ce que soit souligné le travail de rigueur et de conviction de Madame Lynda Gaudet pour l'avancement de ces ententes pour notre MRC;

Considérant les nombreuses recherches/lectures/opinions constructives de Madame Gaudet pour mener à bien l'ensemble de ces ententes;

Considérant que sans l'apport exceptionnel de Madame Gaudet, il y a fort à parier qu'aucune de ces ententes ne se serait concrétisée;

Considérant la perspicacité de Madame Gaudet pour minimiser les impacts financiers de ces ententes pour les municipalités participantes en s'assurant d'optimiser les sources de financement externes, plus particulièrement les subventions dédiées aux regroupements de services dans le monde municipal et les subventions salariales;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'appuyer fortement la candidature de Madame Lynda Gaudet au titre de « Mérite ADMQ »,

8. RÉSOLUTION ENTENTE PATRIMOINE CANADA

20-03-05

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention du Ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme « fonds du Canada pour les espaces culturels » pour le projet « Restauration extérieure Domaine Breen »;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 36 718 \$ avec le Ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Tomy Boucher ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

QUE soit autorisée la conclusion de cette entente avec le Ministère du Patrimoine canadien et que Carmen Côté, mairesse et Éric Aumond, agent de développement et de loisir soient autorisés à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

9. <u>ARÉNA</u>

FISSURE

Patrick Poulin a remarqué que la fissure que nous avions « colmatée » cet automne sur la dalle de béton est visible dans la glace. Difficile de savoir si c'est nouveau ou si ce phénomène se produisait également les autres années, sans qu'on le voie.

On convient qu'il serait intéressant d'avoir l'opinion d'un expert/ingénieur pour savoir quelles seraient les alternatives possibles, pour éviter une fermeture hâtive si jamais le pire se produisait. À cet effet, on tentera d'avoir une offre de service pour la réalisation d'une étude sur les solutions possibles.

CONGRÈS PROVINCIAL

20-03-06

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser Patrick Poulin à participer au congrès provincial de l'AQAIRS qui aura lieu à Montébello du 2 au 5 juin prochain. Le coût d'inscription est de 435 \$. Contrairement à la politique des remboursements de dépenses, M. Poulin consent à ne réclamer que les frais d'essence et ne comptabilisera pas ces heures pour sa participation.

PROGRAMME DE SUBVENTION - SUIVI

On convient qu'il serait intéressant de communiquer avec le bureau du Ministre régional Pierre Dufour pour l'informer de notre dossier relatif aux travaux d'amélioration à l'aréna. Il a reçu, au même titre que le Ministre de l'Éducation, la députée provinciale et la préfète de la MRC, la lettre de présentation du projet, mais une explication plus détaillée serait à propos.

Il serait également intéressant de mettre en lumière les conséquences néfastes qu'a engendré la fermeture du pont de Montée Gauthier pour notre communauté.

10. OFFRE D'ACHATS

TERRAINS POUR NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Discussion relative aux possibilités de développement sur le territoire de la municipalité, en prenant en considération les éléments suivants :

- Pas de nouvelles constructions dans les limites du « village » depuis de nombreuses années;
- Quelques terrains sont disponibles pour la construction immédiatement;
- Vieillissement de la population, ce qui mettra sur le marché plusieurs propriétés à court et moyen terme;
- N'y a-t-il pas de nouvelles constructions parce que nous n'avons pas de terrains « intéressants »? (ou on n'aménage pas de terrains pcq il n'y a pas de demandes?)

En considérant ces principes, on convient de vérifier quelques informations additionnelles avec les vendeurs potentiels (prix, possibilité de scinder l'offre, etc.).

TERRAIN ANNEXÉ AU DÉPÔT À NEIGE

20-03-07

Considérant l'offre de « Garage Lemire inc. » pour que la municipalité acquière un terrain à proximité du dépôt à neige;

Considérant que ce terrain pourrait être une solution pour stationner les véhicules lourds qui se stationnent actuellement à côté de l'aréna;

Considérant que son acquisition simplifierait l'accès au dépôt à neige;

Considérant qu'il s'agit également d'un des campings du festival western et que cette acquisition permettrait d'améliorer grandement l'aspect visuel du secteur;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à discuter d'un achat potentiel pour une somme de 10 000 \$.

Voir croquis (terrain en jaune) page suivante.



TERRAIN AU 36 RUE PRINCIPALE SUD

Avant d'aller plus loin dans ce dossier, on convient de vérifier avec les promoteurs pour connaître leur intérêt à ce bâtiment pour l'ouverture d'une éventuelle station-service.

En considération de la réponse à cette question, s'informer pour la décontamination et les frais pour démolir et/ou réaménager le bâtiment en fonction de nos besoins, si possible.

11. **VARIA...**

CONSEIL SANS PAPIER

Conformément aux dernières discussions, le directeur général indique qu'une tablette qui pourrait être utilisées pour tous les membres du conseil coute approximativement 430 \$, incluant préparation et étui (339 \$ + 55 \$ pour la préparation + 29 \$ pour l'étui.)

Comme il n'y a toujours pas unanimité sur la façon de fonctionner, on convient de reporter la discussion à plus tard. Un des points en discussion concerne la disposition de l'équipement à la fin du mandat ou à la fin de la vie « utile » de la tablette (comme par exemple 4 ans, si c'était le nombre d'année d'amortissement choisi).

DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

Le directeur général mentionne que si tout se passe comme prévu, on s'attend à pouvoir déménager l'équipement informatique dans les nouveaux locaux le 8 avril prochain.

12. CORRESPONDANCE

CRSBPAT:

20-03-08 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser notre participation financière de 25 \$ en guise de reconnaissance pour le bénévolat de Madame Nancy Marseille à la bibliothèque municipale, en collaboration avec le réseau Biblio qui double la mise.

Société d'Histoire:

20-03-09 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement de renouveler notre adhésion à la Société d'Histoire du Témiscamingue pour l'année 2020 au montant de 30 \$.

745 <u>Journal Le Reflet</u>: Le journal « Le

Le journal « Le Reflet » demande l'aide de la population en général et particulièrement des municipalités pour « commanditer » une chronique ou toute autre forme d'aide qui permettrait à l'entreprise de poursuivre ses activités qui sont précaires.

Les membres du conseil n'éliminent aucune possibilité, mais souhaiteraient connaître les coûts rattachés aux diverses alternatives proposées. Madame la Mairesse fera les vérifications à cet effet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

14. <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT</u>

20-03-10 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 22 h 44.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verba à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'a (2) du Code municipal.		
Carmen Côté	Serge Côté	
Mairesse	Directeur général	

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, mercredi le 25 mars 2020 à compter de 20 h, par conférence téléphonique, exceptionnellement autorisée selon le décret ministériel du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie de la covid-19, sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame: Nicole Routhier

Messieurs : Yves Côté, Sylvain Durand, Nelson Turgeon, Luc Alvarez

et Tomy Boucher

La présente séance extraordinaire a dûment été convoquée par Madame Carmen Côté. Tous les membres étant présents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué conformément à l'article 157 du code municipal.

Le directeur général Serge Côté est également présent à la conférence.

1. ÉTAT DE LA SITUATION

Vendredi, le 13 mars dernier, alors que la situation mondiale se dégrade et que le gouvernement fédéral déconseille tout voyage à l'étranger en raison de l'éclosion de la Covid-19, la municipalité annule les activités prévues au Colisée et au Centre communautaire et ce pour une période indéterminée.

Le Colisée devait normalement terminer ses activités le 29 mars.

Le 16 mars, toujours en raison de la pandémie, on restreint l'accès au bureau municipal en invitant les gens à ne s'y présenter qu'en cas de nécessité. Quelques jours plus tard, on restreint au portique l'accès aux services municipaux, l'adjointe-administrative étant là pour répondre aux questions ou autres.

L'agent de développement est également au poste.

Au centre communautaire, toutes les activités ont été cancellées, cependant, les travaux se sont poursuivis dans la cuisine (peinture, plafond), mais nous sommes incertains de la suite dans le contexte actuel.

Aréna

La glace a été enlevée aujourd'hui, toutes les opérations de fermeture sont complétées, il ne reste que quelques travaux mineurs à faire.

Lundi, le 23 mars, le Premier Ministre François Legault décrète que seuls les services essentiels pourront opérer pour les 3 prochaines semaines, ordonnant la fermeture de tous les commerces et services non-essentiels d'ici là.

2. RESSOURCES HUMAINES

20-03-01-2 Considérant que tous les employés sont actuellement à l'emploi, et considérant la nouvelle directive provinciale sur les services essentiels, il est unanimement résolu ce qui suit à l'égard des ressources humaines :

Directeur général : Télétravail, comme à l'habitude.

Adjointe administrative : service essentiel. Travaille au bureau jusqu'à nouvel ordre.

L'agent de développement et de loisirs: Télétravail en accordant une priorité aux dossiers d'accueil des nouveaux arrivants, du site internet, du balado et du logo municipal pour l'instant. On convient que des dossiers ponctuels pourront « interférer » à la liste mentionnée.

Homme d'entretien: Comme il n'y a pas d'école, donc pas de brigadier, il a principalement aidé à la voirie, travaux âge d'or et entretien divers. On convient de vérifier s'il est possible de lui attribuer d'autres tâches (peinture du gymnase, si matériel disponible), en s'assurant que ce travail peut être fait en respectant les consignes de sécurité recommandées. À évaluer ultérieurement.

Équipe voirie : Tout le monde est au poste. Service essentiel, mais il y aurait possibilité que les employés compensent en temps les semaines incomplètes à venir, s'il y a lieu. En plus du déneigement, on doit prévoir l'égouttement des eaux dans les chemins et le dégel de ponceaux.

Responsable de l'aréna: Est à finaliser les travaux de fermeture à l'aréna. Il a également travaillé sur les recommandations de l'assureur. Travail non-essentiel et considérant qu'il devait terminer à la fin de la saison à l'aréna, son cas sera réévalué ultérieurement en cas de besoin pour des travaux ponctuels (recommandations de l'assureur par exemple).

3. AVIS DE MOTION: ASSOUPLISSEMENT DES RÈGLES POUR LA TAXATION 2020

20-03-02-2 Le conseiller Yves Côté donne avis de la présentation devant ce conseil d'un règlement assouplissant les règles de perception pour les taxes, notamment le taux d'intérêt et les modalités de paiement.

PROJET DE RÈGLEMENT : Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues

RÈGLEMENT NUMÉRO 441-04-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 440-12-19 CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ, LE PAIEMENT DES TAXES EN VERSEMENTS, LES DIFFÉRENTS TAUX DE SERVICES, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'ANNÉE 2020 DE MÊME QUE LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2020.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 17 décembre 2019 le Règlement numéro 440-12-19 concernant les revenus et dépenses de la municipalité, le paiement des taxes en versements, les différents taux de services, le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt applicable pour l'année 2020 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2020;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt applicable aux créances municipales a été décrété par règlement;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 3 versements;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en modifiant le taux d'intérêt et les dates d'échéance prévus au règlement 440-12-19;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Yves Côté lors de la séance du conseil tenue le 25 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

748

Mairesse

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 25 mars est établi 0 % par année et ce jusqu'au 15 août 2020.

QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au Règlement numéro 440-12-19 sont reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
15 juin 2020	15 août 2020
15 septembre 2020	15 novembre 2020

	Carmen Côté, Mairesse	Serge Côté, Directeur général
	Date de l'avis de motion : le <u>25 mars 2020</u>	
	Date du dépôt du projet de règlement : 25 ma	ars 2020
	Date de l'adoption du règlement : le <u>6 avril 2</u>	2020
	Date de publication : le	
		enses, ou au contraire, contribuer à active eloppement pour les prochaines rencontres.
.0-03-03-2	5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ? Proposé par Tomy Boucher et résol présentement 22 h.	<u>E</u> u unanimement de lever l'assemblée, il e
		la signature du présent procès-verbal équivat olutions qu'il contient au sens de l'article 14
	Carmen Côté	Serge Côté

Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, **lundi le 6 avril 2020 à** compter de 19 h 30, en conférence téléphonique, exceptionnellement autorisée par décret gouvernemental en temps de pandémie du covid-19, sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame: Nicole Routhier

Messieurs : Yves Côté, Sylvain Durand, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté participe également à la rencontre par conférence téléphonique.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil, tous présents, constate le quorum et ouvre la présente séance.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20-04-01

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'adopter les procèsverbaux des séance régulière et extraordinaire du mois de mars selon la présentation faite aux membres du conseil et ce en conformité avec l'article 148 du code municipal.

3. <u>ADOPTION DES COMPTES</u>

20-04-02

Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'adopter et d'autoriser le paiement des comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	22 495.30	Employés
Remises fédérales	4 417.60	
Remises provinciales	10 676.20	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 678.14	Assurances collective février
2020		
Poste Canada	63.17	Babillard mars 2020
Poste Canada	65.79	Communiqué taxes
Construction Girard	39 412.28	Enrochement plage publique

COMPTES À PAYER

HETEK SOLUTIONS INC IMPRIMACTION 2000

A.D.M.Q.	1 040.70	Webinaire SEAO, abonnement annuel
AIR LIQUIDE CANADA INC	149.46	Location bouteille (1 an)
PIECES EXPERT F. P.	505.90	Antifreeze, urée, entretien véhicule
ARMOIRES CONCEPTEM INC.	19 413.17	Armoires cuisine
BELANGER MARIO	6.75	Frais déplacement Ville-Marie-Guigues
CENTRE LAITIER SURGE	41.05	Chlore (solde crédit 205.34 \$)
CIMCO REFRIGERATION	326.40	Pièces entretien (solde crédit 31.63 \$)
CLEAN SCENE	14.18	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	61.60	Frais déplacement mars, plaque Mack
C.S.S.T.	64.96	Frais de gestion annuel
LA STATION VILLE-MARIE	326.35	Essence F-150
DISTRIBUTION SOGITEX	287.77	Savon main, savon plancher
J. DROLET ET FILS	1 187.08	Tuile plafond, robinet, entretien c.c.
Équipement mori-7	585.22	Lames et pièces niveleuse
FRANCO WELDING & MECHANIC	254.25	Entretien L-8000
GADI INC	510.48	Sortie urgence
GO SPORT	75.00	Carte cadeau défi château neige
GROUPE ULTIMA	15.00	Ass. Responsabilité SHG déc.2019

358.06 Vérification NH3

419.66 Affiches scrabble, Babillard mars

LAFOREST NOVA AQUA INC LOGITEM LOISIR ET SPORT A-T MAGNUS MP SOLUTIONS INC. H2LAB INC. PETROLES TEMIS PIECES AUTO BROUSSEAU PIONEER DIESEL 2008 LTD PNEUS GBM PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST LES PROS DU PLANCHER

QUINCAILLERIE HOME HARDWARE R.P. EXPRESS INC. SOUDURE ARCO ST-GERMAIN NOEL TEMLAC LTEE

TOROMONT CAT (QUÉBEC) UNIVAR CANADA LTD

7 012.33 Supervision forages puits

748.00 Inst. Reseau caisse, papier, cartable 45.99 Activité et repas réunion avril 2019

495.84 Contrat traitement eau 71.10 Courroies air climatisé

281.93 Analyse eau potable et usées

4 774.80 Diesel

717.66 Urée, boulon, attache, huile, graisse

76.28 Entretien Mack

75.88 Demonter/monter pneu backhoe

1 389.73 Propane aréna et zamboni

263.92 Céramique, peinture

32.18 Pellicule poly clair (trottoir)

46.00 Frais livraison H2LAB, MP Solution

108.08 Entretien one way

83.25 Frais déplacement, javel

664.22 Aluminium impact, rectifieuse

2 836.17 Entretien backhoe

3 575.27 Drum aluminum sulphate

4. DEMANDES VERBALES

Aucune, considérant que la réunion se tient exceptionnellement à huit clos. Et aucune question n'a été transmise par courriel ou autres.

5. <u>ÉTAT DE LA SITUATION COVID-19</u>

EMPLOYÉ AU DOMAINE BREEN

Considérant que nous ne savons toujours pas s'il y aura une saison touristique cette 20-04-03 année, en raison de la pandémie;

> Considérant les 2 scénarios proposés par la société d'histoire, soit une ouverture en juin et l'embauche de la coordonnatrice à ce moment, et celui où, si la saison touristique était annulée, la municipalité embauche tout de même Madame Caron pour terminer la procédure d'agrément (qui permettrait éventuellement un financement plus adéquat du Domaine) et faire la préparation d'autres événements en lien avec le Domaine pour les années à venir;

> Considérant le professionnalisme et le dévouement de Madame Caron, et son intérêt à poursuivre le travail pour quelques années;

> En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'accepter la demande de la société d'histoire de Guigues tel que formulée. À cet effet, c'est la Société d'Histoire qui prendra la décision entre les deux options.

> Dans l'éventualité d'une fermeture du Domaine à l'été, la coordonnatrice pourra également compléter le travail suivant :

Terminer la rédaction et la réalisation du cahier pédagogique, faire de la recherche de financement via des demandes de subvention, préparer des activités d'animation avec des futurs groupes d'étudiants à l'automne, s'occuper de l'entretien extérieur et intérieur du Domaine et s'assurer de la coordination des travaux des murs extérieurs. Établir un plan triennal d'activités et prévoir les expositions temporaires. Mettre sur pied le système de comptabilité et envoyer les rapports annuels aux différents ministères. Organiser le transfert définitif entre les rôles des anciens administrateurs et de s'assurer de poursuivre les tâches. S'il y avait une saison touristique retardée en août, septembre ou octobre, la coordonnatrice pourrait faire les visites guidées. À ce sujet, il faut comprendre que les guides n'auront pas été engagés à cause de la période tardive de la saison. »

HORTICULTRICE

En principe, la commande de fleurs devrait être livrée au début de mois de juin, comme à l'habituel. C'est donc dire que nous devrons vérifier si notre horticultrice des disponibles pour le travail sous peu.

HOMME D'ENTRETIEN 751

Tel que mentionné, nous somme à préparer le gymnase pour peinturer les murs et les poutres. Le tout devrait nécessiter plus d'une trentaine de gallon de peinture. On s'entend pour faire les vérifications de base quant au prix puisque nous souhaitons encourager nos commerçants locaux à priori, mais en fonction de prix raisonnables.

En plus des tâches de ménage, l'homme d'entretien aidera également à la peinture.

DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

Considérant la situation actuelle, le déménagement est remis à une date ultérieure. Initialement prévu le 8 avril, on a convenu de ne faire que les changements d'ordinateurs (ce changement était prévu au budget 2020, le changement se faisant a tous les 5 ans).

6. REGLEMENT DISTRICTS ÉLECTORAUX

Considérant que le règlement actuel ne respecte pas l'écart de 25 % permise pour reconduire le règlement sur la division en districts électoraux (la limite maximale permise étant de 189 électeurs alors que le district #3 a 208 électeurs selon la division actuelle), une nouvelle division est obligatoire. Afin de respecter cette norme, 2 « parties » du district #3 (Chemin des 2^e et 3^e Rangs) ont été retranchées pour en transférer une partie dans le district #1 et une autre partie dans le district #2. On transfère également une partie de la Mouttet Nord du district #4 au district #6 puisque celui-ci était près de la limite inférieure.

Voici, en chiffre, ce que représente ces changements :

District	Avant	Ajout/retrait	Après	non-domicilié	Total
1	130	20	150	3	153
2	118	34	152	13	165
3	197	-54	143	11	154
4	160	-15	145		145
5	154	ľ	154		154
6	117	15	132		132
Total	876		876	27	903
Moyenne	151				
Écart	38				
Maximum	189				
Minimum	113				

AVIS DE MOTION

20-04-04 Le conseiller Tomy Boucher, donne avis, par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux.

PROJET DE RÈGLEMENT

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

20-04-05 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement que le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2), comme suit:

OUÉBEC

752 municipalité de saint-bruno-de-guigues

M.R.C. DE TÉMISCAMINGUE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 442-05-20

CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 avril 2020 et que par la même occasion, le projet de règlement a été présenté et adopté par résolution;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25 %) pourcent, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseiller conseillère, appuyé par conseiller-conseillère et résolu XXXXXXX que soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 442-05-20 que la division de la municipalité soit la suivante :

Division en districts

ARTICLE 1

Le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités

Avis aux lecteurs

La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.

L'utilisation des mots : rue, route, chemin sous-entend la ligne médiane de ceuxci, sauf mention différente.

L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 1 (153 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite nord de la municipalité et le prolongement de la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3-Rangs, la limite municipale nord, la limite municipale est, la montée Gauthier, la ligne arrière ouest du chemin du Petit-Six, le prolongement de la rue Piché est, le prolongement de la rue Roy, le prolongement de la ligne arrière nord de la rue Mgr-Moreau est, cette ligne arrière, la ligne arrière est de la rue Principale nord, la limite nord de l'adresse civique 59 de la rue Principale nord, la limite nord de

l'adresse civique 62 de la rue Principale nord, la ligne arrière ouest de la rue Principale nord, la ligne arrière nord puis ouest de la rue Dénommée le prolongement du tronçon est-ouest de cette rue jusqu'à la limite de la zone agricole protégée parallèle au tronçon ouest du carré Roberge, cette limite, la Route du Quai, la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs, la ligne arrière ouest de la Route du Calvaire, la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs et son prolongement jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 2 (165 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la rive du lac Témiscamingue et de la limite sud de la municipalité, la rive du lac Témiscamingue, le prolongement de la Route à Cotnoir, cette route, la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs, la Route du Quai, la ligne arrière sud de la rue Piché ouest (excluant la rue Mouttet sud), la ligne arrière ouest de la rue Principale sud jusqu'à la Montée Gauthier, la ligne arrière est de la rue Principale sud, la ligne arrière sud de la Rue Brien, la ligne arrière est de la rue Roy, le prolongement de la rue Piché est, la ligne arrière ouest du chemin du Petit-Six, la montée Gauthier, la limite est et sud de la municipalité jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 3 (154 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des limites municipales sud et ouest, la limite municipale ouest, la limite municipale nord jusqu'au prolongement de la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs, la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs, la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs, la route à Cotnoir, le prolongement de cette Route, la rive du lac Témiscamingue et la limite municipale sud jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 4 (145 électeurs)

En partant du point de rencontre de la Route du Quai et de la limite de la zone agricole protégée parallèle au tronçon ouest du carré Roberge, cette limite, le prolongement du tronçon est-ouest de la rue Dénommée, le prolongement de la rue Mouttet nord, la rue Mouttet nord jusqu'à la rue Mgr-Moreau ouest, la ligne arrière est de la rue Mouttet nord et sud et la ligne arrière sud de la rue Piché ouest (incluant la rue Mouttet sud) jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 5 (154 électeurs)

En partant d'un point de rencontre de la Montée Gauthier et de la rue Principale sud, la ligne arrière ouest de la rue Principale sud, la rue Piché est et son prolongement, la ligne arrière est de la Rue Roy, la ligne arrière sud de la rue Brien, la ligne arrière est de la rue Principale sud jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 6 (132 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Mouttet nord et de la rue Mgr-Moreau ouest, la rue Mouttet nord, la ligne arrière ouest et nord de la rue Dénommée, la ligne arrière ouest de la rue Principale nord, la limite nord de l'emplacement 62 de la rue Principale nord, cette rue, la limite nord de l'emplacement 59 de cette rue, la ligne arrière est de la rue Principale nord, la ligne arrière nord de la rue Mgr-Moreau est, le prolongement de cette ligne arrière, le prolongement de la rue Roy, le prolongement de la rue Piché est et cette rue, la rue Piché ouest et la ligne arrière est de la rue Mouttet nord jusqu'au point de départ.

ABROGATION

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur relatif à la division du territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues en districts électoraux.

ENTRÉE EN VIGUEUR

754 ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2).

ADOPTÉ À Saint-Bruno-de-Guigues, M.R.C. de Témiscamingue, ce __ e jour de 2020.

Carmen Côté Serge Côté

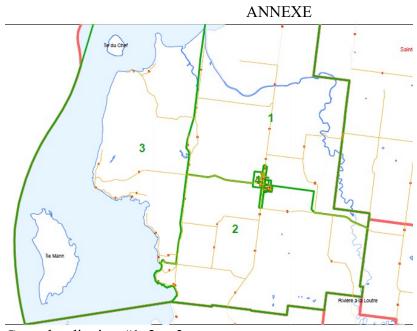
mairesse Secrétaire-trésorier

Avis de motion: 6 avril 2020 Adoption:

Adoption projet : 6 avril 2020 Approbation de la commission :

Avis Public: 17 avril 2020 Avis Public:

Oppositions reçues



Carte des districts #1, 2 et 3



Carte des districts 4, 5 et 6

755 7. RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT

20-04-06 Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues

RÈGLEMENT NUMÉRO 441-04-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 440-12-19 CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ, LE PAIEMENT DES TAXES EN VERSEMENTS, LES DIFFÉRENTS TAUX DE SERVICES, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'ANNÉE 2020 DE MÊME QUE LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2020.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 17 décembre 2019 le Règlement numéro 440-12-19 concernant les revenus et dépenses de la municipalité, le paiement des taxes en versements, les différents taux de services, le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt applicable pour l'année 2020 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2020;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt applicable aux créances municipales a été décrété par règlement;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 3 versements;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en modifiant le taux d'intérêt et les dates d'échéance prévus au règlement 440-12-19;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Yves Côté lors de la séance du conseil tenue le 25 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement que le règlement #441-04-20 modifiant le règlement #440-12-19 soit adopté, comme suit :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 25 mars est établi 0 % par année et ce jusqu'au 15 août 2020.

QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au Règlement numéro 440-12-19 sont reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
15 juin 2020	15 août 2020
15 septembre 2020	15 novembre 2020

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Carmen Côté, Mairesse Serge Côté, Directeur général

Date de l'avis de motion : le <u>25 mars 2020</u>

Date du dépôt du projet de règlement : 25 mars 2020

Date de l'adoption du règlement : le <u>6 avril 2020</u>

Date de publication : le 7 avril 2020

8. <u>OFFRES DE SERVICE FISSURE ARÉNA</u>

Considérant que nous sommes en attente d'une autre offre de service, on convient de reporter ce sujet à une rencontre ultérieure.

9. CRUE PRINTANIÈRE: RAPPEL

En considérant les conditions que nous avons eues au printemps 2019 sur le lac Témiscamingue, la sécurité civile a entrepris ses points d'information avec les municipalités concernées et les gestionnaires des barrages. Une première conférence téléphonique est prévue mardi le 7 avril à compter de 15 h 30. Le conseiller Luc Alvarez indique que le niveau du lac monte depuis quelques 2-3 jours, mais pas beaucoup plus rapidement que l'an passé. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

10. ACHAT DE TERRAIN - SUIVI

Dans l'optique d'acquérir une réserve foncière pour un développement résidentiel éventuel, les offres de 2 propriétaires sont soumises aux membres du conseil (un terrain sur la rue Piché est, l'autre à l'ouest du Carré Roberge).

Considérant les investissements importants que cela représente, on s'interroge sur les possibilités « autres » qui pourraient palier à ce manque de terrains, comme :

- L'achat des terrains vacants par la municipalité (terrain « double)(cette possibilité oblige la municipalité à les entretenir par la suite);
- Surtaxe sur les terrains vagues;
- Autres.

Comme il a déjà été mentionné, il y aura plusieurs maisons à vendre dans les prochaines années. En effet, plus d'une dizaine d'entre-elles sont habitées par des personnes seules qui risquent de déménager à court ou moyen terme. Ce facteur est important dans la prise de décision. De plus, les dernières constructions résidentielles se retrouvent essentiellement dans les secteurs de villégiature.

Les membres s'entendent pour poursuivre leur réflexion dans ce dossier.

11. TRAVAUX DOMAINE BREEN

La subvention de Patrimoine Canada a été acceptée et une somme de 36 718 \$ a été perçu à cet effet.

12. VARIA...

<u>DEMANDE RESTAURANT - ARÉNA</u>

Comme on le sait, la situation des restaurants est particulièrement difficile en ce moment. Il en reste peu qui sont toujours ouverts, mais c'est le cas du resto du Colisée. Cependant, la responsable du restaurant à l'aréna se questionne sur l'avenir à court terme. Elle voudrait connaître la position du conseil municipal advenant une fermeture (devra-t-elle poursuivre les versements de loyer) ou si le conseil municipal est disposé à modifier les conditions de location à la baisse dans le cas où elle poursuit ses opérations.

On se questionne sur les possibilités qui s'offrent à ces commerces considérant les nombreux programmes qui ont été annoncés dernièrement, tant par le gouvernement provincial que fédéral. Dans un premier temps, on aimerait qu'elle puisse vérifier ces opportunités, et si cela n'est pas concluant, de formuler une demande plus précise.

On souligne toutefois que le fait d'annuler tout loyer éventuel ne serait pas un incitatif pour offrir ce service à notre population. Quant au report des paiements ou autres, ces possibilités pourraient être analysées ultérieurement.

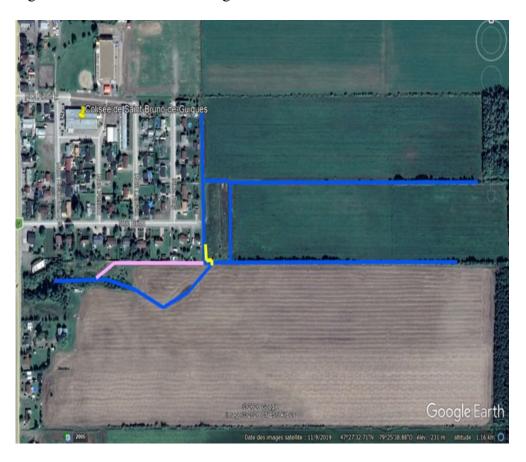
On convient d'en discuter lors de la prochaine séance.

756

757 Fossé chez Mario Gauthier Madame la mairesse et le directe

Madame la mairesse et le directeur général indiquent avoir été interpelés à la suite des travaux que la municipalité a fait pour assurer l'écoulement de l'eau derrière le secteur de la rue Roy. Le croquis plus bas donne un aperçu de la situation : en bleu, l'écoulement il y a 2 ans. En rose, le fossé aménagé par M. Mario Gauthier pour faciliter la culture en déviant l'eau qui s'écoulait sur sa terre et en la dirigeant dans la ligne de lot entre les propriétaires de la rue Brien et sa terre. En jaune, l'endroit où la municipalité a nettoyé de fossé et creuser légèrement pour assurer l'écoulement de tout ce secteur, là où il s'écoulait il y a 2 ans.

Dès que la situation le permettra, des vérifications seront prises à la MRC pour savoir si ce cours d'eau est verbalisé et quelles sont les solutions possibles pour régulariser la situation du drainage dans ce secteur.



Disponibilité d'internet à la caisse

Discussion relative à la possibilité de mettre à la disposition des étudiants un local avec internet. Si on avait une demande, il y aurait possibilité de le faire dans le local du western (salle). Et on convient que si tel est le cas, on devra s'assurer de décontaminer entre chaque utilisateur.

13. CORRESPONDANCE

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN 20-04-07 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE (TECQ)

Considérant la crise sanitaire relative à la COVID-19:

Considérant que le conseil a réduit à "0 %" le taux d'intérêt sur les sommes dues à la municipalité afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens;

Considérant que plusieurs municipalités n'ont pas les liquidités suffisantes pour répondre à leurs besoins et doivent, elles- mêmes, payer des frais d'intérêt;

Considérant que les travaux autorisés dans la programmation de la TECQ 2014-2018 sont terminés et que les municipalités doivent maintenant produire la reddition de compte finale;

Considérant que la production à court terme de la reddition de compte et sa vérification par l'auditeur indépendant des municipalités est rendue difficile en raison des mesures de confinement dues à la COVID-19;

Considérant que pour les municipalités, il s'agit là de sommes importantes qui

permettraient de passer à travers la crise sanitaire en leur assurant des liquidités budgétaires;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de demander au gouvernement de:

- Conserver la retenue applicable, telle que prévue au programme de la TECQ 2014-2018;
- Verser aux municipalités le solde des sommes prévues pour les travaux autorisés;

LOGO MUNICIPAL

Le conseiller Tomy Boucher mentionne qu'il y aura prochainement un sondage sur facebook pour connaître l'intérêt de la population à changer, modifier ou conserver le logo actuel.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

15. LEVÉE OU AJOURNEMENT

20-04-08

Proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de lever l'assemblée, il est présentement 22 h 55.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut

à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté

Mairesse

Serge Côté

Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, lundi le 11 mai 2020 à compter de 20 h à la salle de l'âge d'or du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame: Nicole Routhier

Messieurs: Yves Côté, Sylvain Durand, Nelson Turgeon, Luc Alvarez

et Tomy Boucher.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

Le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence jusqu'au 20 mai 2020 (501-2020);

Selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

1. <u>MOT DE BIENVENUE</u>

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil, constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du mois de mai 2020.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – 6 avril 2020

20-05-01

Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'adopter le procèsverbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

20-05-02

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	40 663.89	Employés et élus
Remises fédérales	4 290.08	
Remises provinciales	10 292.36	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 678.14	Assurances collective février
Poste Canada	64.47	Babillard avril 2020

COMPTES À PAYER

PIECES EXPERT F. P.	242.26	Entretien garage et quai mun.
BARRETTE RENALD	74.37	Frais déplacement 13 avril 2020
BARRETTE DANNY	14 360.40	Entretien pelouse 2020
BOUCHERIE FRUITS LÉGUMES	172.09	Guizou, breuvages, javel, balai
CLEAN SCENE	56.72	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	117.00	Frais déplacement, comm.transport
LA STATION VILLE-MARIE	202.84	Essence F-150
DICOM EXPRESS	40.12	Frais livraison Toromont
DISTRIBUTION CARDINAL INC.	436.44	Pièces balai mécanique et quai

J. DROLET ET FILS	385.40	Plastique, attache, ruban, pinceau
EQUIP. LOURDS PAPINEAU	225.77	Actuateur air Mack, frais livraison
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	1 522.39	Couteau niveleuse, boulon
FERME NORDVIE ENR.	1 724.63	Suivi travaux enrochement
GARAGE MARC COTE	119.42	Nourriture oiseaux
IMPRIMACTION 2000	413.91	Impression Babillard avril 2020
JULIEN BERTRAND	335.00	Bois quai municipal
LACROIX, SYLVAIN	92.97	Frais déplacement 13 avril 2020
LOCATION VM	57.49	Location balai motorisé
LOGITEM	8 006.34	Ordinateurs, papier, honoraires
AGRIMAX	10.93	Filtre air génératrice
H2LAB INC.	105.90	Analyse eau potable et usées
FERME NATHANIEL	100.00	Réservoir à eau
PIECES AUTO BROUSSEAU	341.91	Entretien Backhoe et garage
QUINC. HOME HARDWARE	80.67	Bac, moustiquaire, scellant
R.P. EXPRESS INC.	35.14	Frais livraison H2LAB et Thibault
SOUDURE ARCO	567.07	Entretien Backhoe et one way
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement avril 2020
THIBAULT	1 546.63	Crédit 175.86 \$ à payer 1 370.77 \$
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	236.26	Entretien Backhoe
YVON CHAMPOUX INC	167.78	Membrane, vis quai municipal

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

Aucune demande particulière n'a été transmise par courriel ou autres.

5. LE COIN DE L'AGENT

<u>TERRAIN DE BALLE : LUMIÈRES?</u>

Malgré une fermeture probable du terrain de balle cet été, en profite-t-on pour procéder au changement du système de lumière? Les supports sont fragiles et dangereux. Quant aux lumières comme tel, c'est la technologie d'il y a plus de 30 ans. En revanche, malgré certains problèmes ponctuels (arrêt soudain pour raison inconnue), elles sont fonctionnelles. 40 000 \$ est prévus au budget à cet effet.

Selon les dernières prévisions, le coût pour le changement des supports seulement serait d'environ 12 000 \$.

On se questionne également sur l'utilisation à moyen et long terme du terrain puisqu'un projet de terrain de balle a été présenté par Ville-Marie, ce qui pourrait grandement nuire à la fréquentation de nos installations.

Considérant qu'il n'y a pas d'urgence, et considérant le montant en cause, on demande à l'agent de vérifier la durée de vie « possible » de nos équipements actuels. En fonction de la réponse, on déterminera s'il convient de ne changer que les supports ou si on procède au changement au complet (supports et lumières).

JARDIN COMMUNAUTAIRE ET BACS À JARDIN

Considérant l'offre de Marc Côté et Daniel Goupil pour utiliser gracieusement leur terrain situé au nord de la propriété sise au 31, rue Principale sud (juste en face de GGR) pour y aménager un terrain communautaire;

Considérant les expériences concluantes d'autres municipalités qui ont fait des aménagements semblables;

Considérant l'offre de messieurs Simon Herbet et Serge Brien qui sont disposés à investir bénévolement du temps pour aménager le terrain (labourage et autres). Cependant, il faut prévoir 600 \$ pour le transport de fumier et divers de la part de M. Herbet;

Considérant qu'il y a possibilité d'aménager plus de 20 terrains dans l'espace prévu (grandeur individuelle approximative de 20 pieds sur 10 pieds);

Considérant qu'il serait à propos de sonder l'intérêt des gens avant d'aller de l'avant, mais qu'il ne faut pas trop tarder pour permettre aux gens de semer à plus ou moins court terme;

20-05-03 En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement :

- DE sonder l'intérêt des gens via Facebook et le Babillard;
- QUE dans l'éventualité où 8 personnes ou plus démontrent de l'intérêt, qu'on procède en allouant une somme de 1 500 \$ au projet (aménagement, pancarte, boyaux ou autres);
- QU'il n'y ait pas de frais pour les utilisateurs cette année, et qu'une évaluation sera faite pour les années à venir;
- QUE l'on ne fournisse que le terrain et l'eau pour cette année, les utilisateurs ayant la responsabilité d'apporter leur propre matériel (pelles, bêches ou autres).

Quant aux bacs, on convient de laisser ceux du HLM en place (2 l'an passé, plus s'il y a des demandes). On se questionne sur l'interdiction ou non de laisser des bacs « communs » (comme l'an passé au presbytère). À défaut, ils pourraient être apportés au jardin communautaire et utilisé par les particuliers (un écriteau pour personnaliser chaque bac).

L'an passé, ils étaient : 6 au presbytère, 4 au Domaine et 2 au HLM. L'école avait participé au projet.

CAMP DE JOUR

20-05-04 La ville de Ville-l

La ville de Ville-Marie réalise actuellement un sondage pour connaître l'intérêt pour un camp de jour, malgré la pandémie.

À cet effet, la Ville s'informe de l'intérêt de la municipalité à participer, encore cette année, malgré le fait que les coûts seront possiblement supérieurs puisqu'il faut considérer des ratios (à définir), la désinfection, etc. On se rappelle que l'entente liait les municipalités de Fabre, Lorrainville, Ville-Marie, Duhamel -Ouest et Saint-Bruno-de-Guigues.

Ces dernières années, le camp a reçu une moyenne de 7-8 jeunes de Guigues par semaine. Les coûts des 3 dernières années sont de 1 951 \$, 3 325 \$ et 464 \$. Une somme de 3 000 \$ est prévu au budget 2020 à cet effet. Notre participation financière est de 17 % du déficit d'opération, la répartition étant basée sur la population.

Sur proposition de Sylvain Durand, il est résolu majoritairement d'informer la ville de Ville-Marie de notre intérêt à participer à nouveau au camp de jour cet été. Cependant, la municipalité souhaite obtenir le résultat du sondage et connaître les modalités financières. En fonction des chiffres avancés, une réévaluation de la position actuelle pourrait être considérée.

DOMAINE BREEN

- Pas d'ouverture cet été (les musées subventionnés attendent des nouvelles à savoir s'ils ouvrent ou non)
- o Les guides : Jeunesse Canada au travail, une personne confirmée. Emploi été Canada, à venir. La coordonnatrice Odette Caron débutera le 19 mai au lieu du 15 juin, finira plus tôt. Les emplois « guides » seront utilisés pour l'entretien au Domaine et pour l'aide à l'horticultrice et autres travaux divers.
- o Travaux de réfection des murs : ne se feront pas avant le mois d'août.

NOUVEAUX ARRIVANTS / CARNET DE CADEAUX

L'agent de développement a soumis une proposition pour l'accueil des nouveaux arrivants, soit la distribution de bons d'achat chez des commerçants locaux pour une somme globale de 50 \$ (5 X 10 \$).

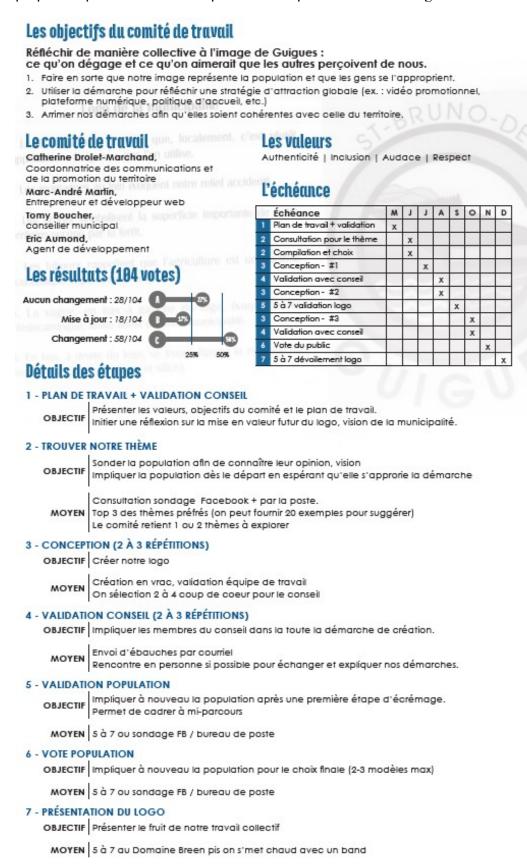
Bien que cette action puisse être intéressante, on souhaiterait qu'il y ait une procédure d'accueil dans laquelle on retrouverait certaines actions, plutôt qu'une distribution seulement.

Les membres émettent la possibilité de rencontre individuelle entre les élus et les nouveaux arrivants (par district?), la présentation d'un document d'accueil dans lequel on retrouverait les biens et services, les comités et autres informations pertinentes. Il y aurait également une réflexion à faire pour cibler les nouveaux : propriétaires et/ou locataires? Toute nouvelle action intéressante est à explorer, mais dans le cadre d'une procédure établie.

LOGO

20-05-05

Le comité regroupant l'agent de développement, le conseiller Tomy Boucher, de même que Madame Catherine Drolet-Marchand et Marc-André Martin s'est réuni et propose la procédure suivante pour la conception du nouveau logo :



En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand et résolu majoritairement d'accepter la démarche soumise.

6. RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

20-05-06

La RISIT soumet une mise à jour du « règlement concernant la prévention incendie », règlement adopté en 2010 pour répondre à une exigence du Schéma de couverture de risque de la MRC de Témiscamingue. Cette demande est formulée aux municipalité membres de la RISIT pour tenir compte de cette entité dans la réglementation.

Après vérification du règlement soumis, le conseiller Luc Alvarez a émis des commentaires pertinents sur certaines incohérences qu'on retrouve au règlement. Il a partagé ces observations avec Richard Lefebvre de la RISIT qui a par la suite informé les municipalités d'attendre avant d'adopter la réglementation soumise.

Malgré ce report, le directeur général indique qu'une mise à jour sera inévitable et que la présentation d'un avis de motion est à propos, bien qu'il puisse être reporté ultérieurement. On convient tout de même d'en faire la présentation. Il est entendu que la procédure d'adoption sera la suivante :

Avis de motion : 11 mai 2020 Présentation du projet de règlement : à venir Adoption du règlement : à venir

AVIS DE MOTION

Le conseiller Luc Alvarez donne avis de la présentation d'un règlement relatif à la prévention incendie sur le territoire de la municipalité.

7. <u>RÈGLEMENT DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX</u> OUÉBEC

20-05-07

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES

M.R.C. DE TÉMISCAMINGUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 442-05-20

CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 avril 2020 et que par la même occasion, le projet de règlement a été présenté et adopté par résolution;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25 %) pourcent, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

CONSIDÉRANT que le règlement n'a reçu aucune opposition à la suite de la publication de l'avis d'adoption du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tomy Boucher, et résolu unanimement que soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 442-05-20 que la division de la municipalité soit la suivante :

Division en districts

ARTICLE 1

Le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités

Avis aux lecteurs

La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.

L'utilisation des mots : rue, route, chemin sous-entend la ligne médiane de ceuxci, sauf mention différente.

L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 1 (153 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite nord de la municipalité et le prolongement de la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3-Rangs, la limite municipale nord, la limite municipale est, la montée Gauthier, la ligne arrière ouest du chemin du Petit-Six, le prolongement de la rue Piché est, le prolongement de la rue Roy, le prolongement de la ligne arrière nord de la rue Mgr-Moreau est, cette ligne arrière, la ligne arrière est de la rue Principale nord, la limite nord de l'adresse civique 59 de la rue Principale nord, la rue Principale nord, la limite nord de l'adresse civique 62 de la rue Principale nord, la ligne arrière ouest de la rue Principale nord, la ligne arrière ouest de la rue Principale nord, la ligne arrière ouest de la rue Principale nord, la ligne arrière ouest de cette rue jusqu'à la limite de la zone agricole protégée parallèle au tronçon ouest du carré Roberge, cette limite, la Route du Quai, la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs, la ligne arrière ouest de la Route du Calvaire, la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs et son prolongement jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 2 (165 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la rive du lac Témiscamingue et de la limite sud de la municipalité, la rive du lac Témiscamingue, le prolongement de la Route à Cotnoir, cette route, la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs, la Route du Quai, la ligne arrière sud de la rue Piché ouest (excluant la rue Mouttet sud), la ligne arrière ouest de la rue Principale sud jusqu'à la Montée Gauthier, la ligne arrière est de la rue Principale sud, la ligne arrière sud de la Rue Brien, la ligne arrière est de la rue Roy, le prolongement de la rue Piché est, la ligne arrière ouest du chemin du Petit-Six, la montée Gauthier, la limite est et sud de la municipalité jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 3 (154 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des limites municipales sud et ouest, la limite municipale ouest, la limite municipale nord jusqu'au prolongement de la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs, la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs, la ligne arrière ouest du chemin des 2e-et-3e-Rangs, la route à Cotnoir, le prolongement de cette Route, la rive du lac Témiscamingue et la limite municipale sud jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 4 (145 électeurs)

En partant du point de rencontre de la Route du Quai et de la limite de la zone agricole protégée parallèle au tronçon ouest du carré Roberge, cette limite, le prolongement du tronçon est-ouest de la rue Dénommée, le prolongement de la rue Mouttet nord, la rue Mouttet nord jusqu'à la rue Mgr-Moreau ouest, la ligne arrière est de la rue Mouttet nord et sud et la ligne arrière sud de la rue Piché ouest (incluant la rue Mouttet sud) jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 5 (154 électeurs)

En partant d'un point de rencontre de la Montée Gauthier et de la rue Principale sud, la ligne arrière ouest de la rue Principale sud, la rue Piché est et son prolongement, la ligne arrière est de la Rue Roy, la ligne arrière sud de la rue Brien, la ligne arrière est de la rue Principale sud jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 6 (132 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Mouttet nord et de la rue Mgr-Moreau ouest, la rue Mouttet nord, la ligne arrière ouest et nord de la rue Dénommée, la ligne arrière ouest de la rue Principale nord, la limite nord de l'emplacement 62 de la rue Principale nord, cette rue, la limite nord de l'emplacement 59 de cette rue, la ligne arrière est de la rue Principale nord, la ligne arrière nord de la rue Mgr-Moreau est, le prolongement de cette ligne arrière, le prolongement de la rue Roy, le prolongement de la rue Piché est et cette rue, la rue Piché ouest et la ligne arrière est de la rue Mouttet nord jusqu'au point de départ.

ABROGATION

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur relatif à la division du territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues en districts électoraux.

ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E-2.2).

ADOPTÉ À Saint-Bruno-de-Guigues, M.R.C. de Témiscamingue, ce 11^e jour de mai 2020.

Carmen Côté Serge Côté

mairesse Secrétaire-trésorier

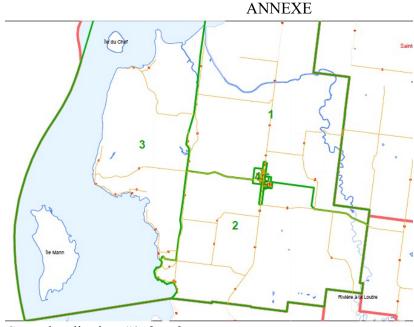
Avis de motion: 6 avril 2020 Adoption: 11 mai 2020

Adoption projet: 6 avril 2020 Approbation de la commission:

Avis Public: 17 avril 2020 Avis Public:

Oppositions reçues: Aucune (0)

ANNEXE page suivante



Carte des districts #1, 2 et 3



Carte des districts 4, 5 et 6

8. <u>DÉCLARATION DE REDDITION DE COMPTES EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL).</u>

20-05-08

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 126 124 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu qu'un vérificateur externe (Champagne, Bellehumeur, Guimond inc.) présente dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes qu'une somme de 254 529 \$ a été investie par la municipalité pour les travaux d'entretien précités,

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues approuve les dépenses admissibles de 254 529 \$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

9. PLAN DE SUBDIVISION

20-05-09

Madame Jessy Schorderet est propriétaire d'un lot situé à l'extrémité nord du chemin de la Baie-de-la-Mine (4 364 121). Ce terrain est suffisamment grand pour le lotir, cependant, il y a une contrainte majeure : l'accessibilité.

Un plan de subdivision préparé par M. Mario Sarrazin propose de lotir 6 terrains : un en bordure du lac, qui respecte la réglementation en vigueur, et 5 autres, qui respectent les grandeurs requises, mais qui ne sont pas accessible par un chemin public. La seule possibilité d'accès serait conditionnelle à l'acquisition, par la municipalité, du chemin présentement en développement sur le lot voisin, au sud. Cependant, ce chemin pourrait être problématique en raison d'une forte pente. Il est donc prématuré de se prononcer à cet effet.

Et pour ajouter à la problématique, le prolongement proposé (identifié « chemin projeté » sur le plan de M. Sarrazin) est situé dans un escarpement prononcé, où un entretien éventuel pourrait être hasardeux.

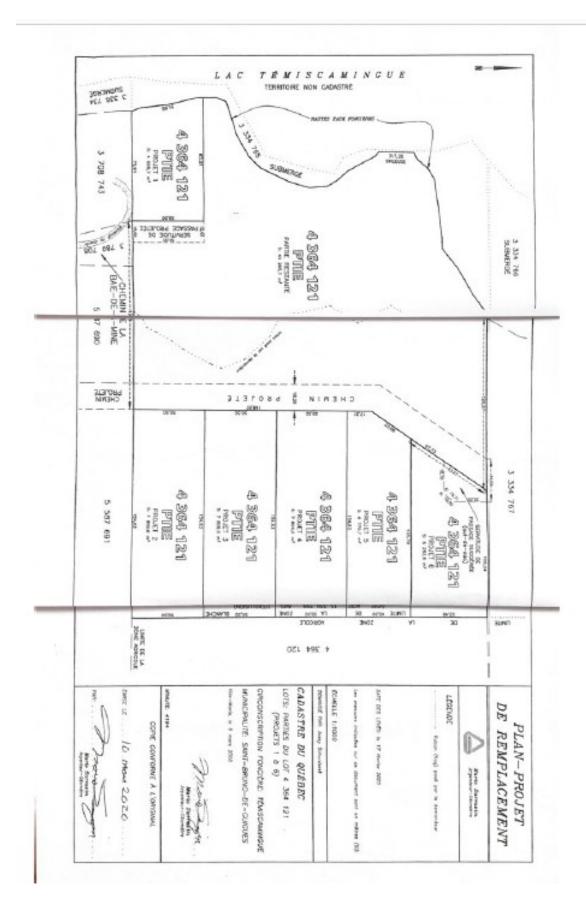
Considérant les éléments plus haut mentionnés, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement :

- D'approuver la subdivision du terrain bordant le lac (représenté par le #1), mais il est entendu que cette approbation n'engage pas la municipalité à entretenir l'approche audit terrain, le chemin d'accès étant très abrupt;
- D'Émettre un droit de réserve quant au projet de subdivision des 5 terrains en arrière-lot, leur accessibilité étant fortement incertaine,



Partie en bleu identifiée ci-haut

Plan de subdivision page suivante :



10. ENCOMBRANTS

20-05-10 Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de procéder à la cueillette des encombrants à la dernière semaine de mai, comme l'an dernier.

11. PROJET DE BÉNÉVOLAT

On espérait des informations additionnelles concernant les projets de bénévolat pour les étudiants qui pourraient bénéficier de subventions additionnelles. À ce jour, le site « je veux aider », où on devrait prendre l'information, n'est pas en service. Il y aurait également les Caisses Desjardins qui aurait un fonds spécial de 150 millions, mais les modalités ne sont pas connues.

12. ABAT POUSSIÈRE

20-05-11 Considérant les comparatifs en région pour la fourniture et l'épandage de calcium 35 %, et considérant la politique de gestion contractuel autorisant les contrats de gré à gré pour des montants supérieurs à 25 000 \$, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accepter la proposition de « RM enterprises pour l'épandage de 60 000 litres de calcium 35 % au coût de .392/litre. Le coût était de 0.376/litre l'an passé, soit une augmentation de 4.3 %

À titre d'information : Rouyn : .3 830/litre (2.4 % de moins) Laverlochère .3 945/litre pour une quantité plus importante.

Il faudra éventuellement augmenter le budget, établi à 25 000 \$ cette année.

13. <u>OFFRES DE SERVICE – INSPECTION DALLE ARÉNA</u>

20-05-12 Considérant les 2 offres de service que nous avons reçu pour l'inspection et la recommandation pour la correction de la fissure de la dalle, soient consultants DWB et SNC Lavalin Stavibel;

Considérant que nous n'avons pas eu de réponse à nos questions de la part de DWB Consultant (à savoir si l'offre tient toujours malgré qu'il n'ait pas de visite prévue au Témiscamingue);

Après analyse des offres, il est proposé pas Tomy Boucher et résolu unanimement d'opter pour l'offre de la firme DWB consultants, en réalisant les 2 premières étapes, soit la préparation d'un rapport sommaire des observations et des recommandations, le tout conditionnel à ce que soit clarifié l'item des frais additionnel, s'il y a lieu. Le coût prévu pour ces étapes est de 2 500 \$.

À défaut d'obtenir les informations additionnelles ou si des frais additionnels sont prévus dans l'offre de DWB, l'offre de SNC Lavalin Stavibel sera retenue pour les travaux suivants :

Nos observations et nos recommandations, incluant une estimation préliminaire des coûts à \pm 30 % des méthodes de réparation proposées, vous seront remises sous forme de rapport signé par un ingénieur. Par la suite et au besoin seulement, des plans scellés et signés par un ingénieur seront fournis, pour un projet budgétaire de 3 750 \$.

Idéalement, produire le rapport le plus tôt possible (dans le prochain mois) pour faciliter la réalisation des travaux, s'il y a lieu, avant le début de la prochaine saison.

14. REGARD SUR LA SITUATION DU COVID-19

20-05-13 Considérant la situation actuelle et les diverses recommandations de la santé publique, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement que le bureau municipal soit fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

Il est de même résolu de fournir à chaque employé deux masques réutilisables au prix unitaire de 8 \$.

Le directeur informe les élus que le déménagement du bureau municipal est prévu le 25 mai. Quant au personnel, tous les employés sont au poste.

15. <u>COMITÉS</u>

- 20-05-14 Considérant la vacance à certains postes de représentation municipale, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement que :
 - Nelson Turgeon soit nommé à titre de représentant de la municipalité sur le comité du Domaine Breen.
 - Luc Alvarez soit délégué membre du comité d'urbanisme;
 - Sylvain Durand soit nommé à titre de représentant de la municipalité pour l'entente en eaux.

QUAIS – RAMPE DE MISE À L'EAU

On rappelle qu'il y aurait lieu d'installer les quais avant la fin de semaine, soit le début de la pêche sportive.

PANNEAU PUBLICITAIRE POUR RESTO DE L'ARÉNA

On convient de vérifier avec la responsable du restaurant de l'aréna s'il y aurait lieu d'installer un panneau amovible sur la rue Principale pour annoncer. La municipalité est disposée à assumer le coût, mais elle aurait la responsabilité de l'installer aux heures d'ouverture.

17. CORRESPONDANCE

Campagne de financement Maison des jeunes

20-05-15 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de participer à la campagne de financement de la maison des jeunes pour une somme de 100 \$.

<u>Amélioration d'internet en région – demande du député</u> fédéral

20-05-16 ACCESSIBILITÉ À INTERNET POUR TOUS LES CANADIENS.

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement et toutes les performances du Témiscamingue, Internet Haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence;

CONSIDÉRANT QU'une portion importante du territoire de la MRC et 30% de la population ne sont pas desservis de façon adéquate en termes de service Internet et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières);

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture Internet pour 100 % du territoire;

CONSIDÉRANT un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu majoritairement :

- DE DEMANDER l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.
- **DE DEMANDER** à Sébastien Lemire, député de L'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire pour le territoire témiscamien et plus globalement dans les régions mal desservies.
- DE DEMANDER au gouvernement du Québec de déclarer les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec.

Travaux d'entretien MTQ -Couleur pont Dénommé

20-05-17

Le ministère des Transports s'informe de notre position quant à la couleur du pont Dénommé qui sera repeint l'an prochain. Deux options sont proposées : la couleur originale qui n'est pas répertoriée au registre du Ministère ou la couleur actuelle (beige et vert), qui prévaut depuis au moins les 40 dernières années.

Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'opter pour la couleur actuelle.



18. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

772

Aucune.

19. <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT</u> L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nelson Turgeon de lever la présente séance. 20-05-18

	este que la signature du présent procès-verbal équivaut s les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142
Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, jeudi le 28 mai 2020 à compter de 20 h en vidéoconférence sous la présidence de Madame Carmen Côté mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame: Nicole Routhier

Messieurs: Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Absence: M. Sylvain Durand.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été transmis à tous les membres du conseil conformément aux dispositions du code municipal.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo conférence;

CONSÉQUEMMENT, la présente réunion se tient à huis clos par vidéoconférence.

1. CAMP DE JOUR

20-05-01-2 Bien que la municipalité ait démontré son intérêt à participer au camp de jour intermunicipal, Madame la mairesse tenait à ce que le point puisse être apporté à nouveau considérant l'augmentation considérable de notre participation financière dans le scénario déposé.

En avant-propos, il faut comprendre que l'entente avec les municipalités de Fabre, Lorrainville, Duhamel-Ouest, Ville-Marie et Guigues tient depuis 2017. Annuellement, la municipalité assume 18 % du déficit d'opération du camp (basé sur la population). On parle ici de 1 951 \$, 3 325 \$ et 464 \$ respectivement pour les années 2017, 2018 et 2019. Le budget prévu cette année est de 3 000 \$. Le comité récréatif participe également au camp pour la demande d'une subvention salariale (payable à 100 % du salaire minimum.) Celle-ci a été acceptée pour le camp de cet été, (4 211 \$ pour 280 heures) mais aucune des subventions des municipalités participantes n'a été acceptée. Si c'est une municipalité qui formule la demande, la subvention est de 50 %. En moyenne, celles-ci recevaient 2 000 \$. On parle donc ici d'un manque de 2 000 \$ X 4, soit 8 000 \$. Considérant le retrait de la municipalité de Lorrainville (pour cette année seulement), on parle donc de près de 15 000 \$ en moins en revenus.

Lors de la séance de mai, il a été résolu d'adhérer au camp de jour pour l'année 2020 conditionnellement à la présentation des prévisions budgétaires et des résultats du sondage que la ville de Ville-Marie faisait pour connaître l'intérêt des parents. À la lumière des informations, et selon le scénario présenté, la municipalité devrait assumer 7 237 \$ pour une participation prévue de 5 jeunes, soit une montant de 1 480 \$/jeune.

Considérant qu'il est difficilement justifiable d'allouer une somme aussi importante (7 237 \$) pour un nombre aussi restreint de jeunes (5);

Considérant que l'entente initiale devra inévitablement être revue pour les prochaines années puisque la répartition du déficit est en fonction de la population alors que la représentation de la clientèle est bien différente, en proportion;

Considérant que la municipalité est consciente que son retrait met une pression financière additionnelle sur les autres municipalités participantes;

Considérant que la situation de cette année est exceptionnelle en raison du contexte de la pandémie;

En conséquence, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement que la municipalité ne participe pas au camp intermunicipal pour cette année. Une évaluation de la situation sera faite l'an prochain quant à la possibilité de ratifier une nouvelle entente.

SUBVENTION SALARIALE DU CAMP DE JOUR

Considérant que la municipalité a été informée qu'elle pourrait rapatrier le montant de la subvention salariale à d'autres fins que celle du camp de jour;

Considérant qu'en tant que membre de l'entente initiale, elle souhaite tout de même démontrer sa solidarité à l'organisation du camp de jour;

20-05-02-2 En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu majoritairement d'informer les municipalités participantes qu'elles pourront compter sur la subvention salariale au montant de 4 211 \$. La présente résolution est toutefois conditionnelle à l'embauche d'une ressource de Saint-Bruno-de-Guigues.

2. TRAVAUX – AMÉLIORATION DE LA VOIRIE LOCALE

20-05-03-2 Considérant le programme du ministère des Transport pour d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à présenter, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, une demande pour l'amélioration des chemins suivants, représentant 50 % des coûts :

Chemin du petit-six Rechargement #930 à 1019

Route du cinquième-Rang Amélioration accotements, (2 jours) Route du Quai Asphaltage (resurfaçage) 400 mètres)

Chemin du petit-six Rechargement #700 jusqu'à la Montée Gauthier Nettoyer accotements, 870 à Montée Gauthier

3. DEMANDE CKVM – FÊTE NATIONALE

20-05-04-2 Considérant la demande de CKVM pour participer financièrement à la présentation d'un spectacle radiophonique qui aura lieu de soir le la fête nationale auquel plusieurs artistes locaux participeront;

Considérant la situation particulière des médias en ces temps difficiles;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter la proposition de CKVM. Madame la Mairesse prendra les arrangements pour les modalités de la visibilité que l'on souhaite (vœux à la population, information relative au déménagement du bureau ou autres), le tout pour un engagement financier de 500 \$.

77	5 4. <u>LE</u>	VÉ	E DE	L'A	SSEMI	3L	<u>ÉE</u>						
	20-05-05-2 L'ordre	du	jour	étant	épuisé,	il	est	proposé	par	Nicole	Routhier	et	rés

20-05-05-2 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement de lever la présente séance.

	la signature du présent procès-verbal équivaut olutions qu'il contient au sens de l'article 142
Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, lundi **le 8 juin 2020 à** compter de 20 h 40 **à la salle de l'âge d'or** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame: Nicole Routhier

Messieurs: Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Absence: M. Sylvain Durand.

Madame Hélène Laverdière, adjointe administrative, est également présente et en l'absence du directeur général, sera office de secrétaire d'assemblée.

Le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence jusqu'au 10 juin 2020 (572-2020);

Selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil, constate le quorum et ouvre la présente séance.

Tous les membres présents, acceptent d'ajouter un point au varia soit entretien du jardin communautaire.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20-06-01

Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement d'adopter les procèsverbaux des séances du mois de mai 2020, soit la séance ordinaire du 11 mai et la séance extraordinaire du 28 mai, conformément à la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, en conformité avec les dispositions du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

20-06-02

Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	21 562.90	Employés
Remises fédérales	4 159.28	
Remises provinciales	10 841.23	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 678.14	Assurances collective février
2020		
Poste Canada	162.20	Babillard mai, changement adresse
Sébastien L'Heureux-Laliberté	2 500	Servitude
Danny Barrette	2 872.08	Pelouse mai 2020

COMPTES À PAYER

194.40 Entretien Backhoe et Mack	
344.93 Pelouse bureau 6, Principale Sud	
56.72 Nettoyage vêtements	
115.95 Désinfectant, déplacement, zoom	
120.72 Terre bac jardin Maison Jérémie	
367.41 Carburant F-150	
34.02 Distributrice savon	
4 703.09 Sel, toilette, gant, plastique, ruban	l
	 344.93 Pelouse bureau 6, Principale Sud 56.72 Nettoyage vêtements 115.95 Désinfectant, déplacement, zoom 120.72 Terre bac jardin Maison Jérémie 367.41 Carburant F-150 34.02 Distributrice savon

FLEURS ET JARDINS 2000 INC 81.34 Plantes, engrais (crédit -2 495.94 \$) FORMULES MUNICIPALES FM 430.01 Livre minutes, reliure **GADLINC** 1 904.31 Changer système alarme SNC-LAVALIN STAVIBEL 230.23 Honoraires rue Mgr Moreau Est HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN 77.70 Entretien balai mécanique LAVERDIÈRE HÉLÈNE 67.50 Frais déplacement dépôt (covid-19) LETTRAGE FRANS GAUTHIER 162.12 Numéro civique 4 366.96 Écrans, téléphones, honoraires, disque LOGITEM LOUBERT LUCIE 197.47 Gel, gants, panier, masques ÉPICERIE 7/7 156.52 Javex, kleenex, certificat cadeau MARCEL BARIL LTEE 269.73 Coude PVC, colle aqueduc MATERIAUX JOLETTE INC 55.01 Plastiques MAYER ORR NOTAIRES INC 1 970.14 Contrat caisse et L'Heureux-Laliberté MÉMOIRES DES CHEMINS D'EAU 525.00 Adhésion 2020 H2LAB INC. 18.86 Analyse eau potable **OPTI-MAX** 186.53 Savon main 128.00 Masques PERREAULT, LUCETTE PETROLES TEMIS 2 378.59 Diesel 518.23 Gants, ruban, urée, graisse, boyau PIECES AUTO BROUSSEAU PNEUS GBM 1 829.76 Pneu, installation POULIN PATRICK 89.55 Frais déplacement PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST 944.43 Propane, location réservoir et vapo QUINCAILLERIE HOME HARDWARE 91.94 Entretien parc oiseau R.P. EXPRESS INC. 37.68 Frais livraison H2LAB ST-GERMAIN NOEL 132.48 Frais déplacement, masques PRIORITE STRATJ INC. 2 537.22 PPI, App alerte, app StraTj **TEMIS EAU** 2 607.63 Renvoie avec cap

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

VILLE DE VILLE-MARIE

Aucune, considérant que la réunion se tient exceptionnellement à huis clos. Et aucune question n'a été transmise par courriel ou autres.

543.60 Saisie constats, service judiciaire

5. LE MOT DE L'AGENT

- Lumière terrain balle

Discussion des diverses possibilités concernant le changement des lumières du terrain de balle pour des lumières au DEL et le changement des supports.

Tel que mentionné au procès-verbal du moi de mai les supports sont fragiles et dangereux. Quant aux lumières certaines ont des problèmes intermittents.

Considérant la possibilité d'ouverture du terrain de balle cet été;

Considérant le projet de terrain de balle présenté par Ville-Marie qui pourrait nuire à la fréquentation de nos installations;

Considérant la durée de vie possible de nos équipements et la possibilité d'en garder en réserve;

20-06-03 En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher, et résolu unanimement de faire une demande de proposition à trois entrepreneurs de la région (Les installations Électriques Gadi inc., Champoux Électrique inc. et Bellehumeur Électrique inc.) pour :

- Changer tous les supports;
- Changer les quatre lumières du 1^{er} et du troisième but;
- Ajuster les lumières dans la bonne direction;
- Installer boîtier barrer (brakeur);
- Installer temporisateur;
- Vérifier que le filage est bon.

- Rapport des activités

Éric Aumond fait un court résumé des projets en cours :

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Point d'information. Ça avance bien. Longue vie aux Jardins d'Imelda.

Merci à Louis Côté, Marc Côté, Danielle Goupil, René Goupil, Serge Brien et Simon Herbet. Jocelyne Bergeron Gauthier composera un texte en hommage à Imelda Richard que l'on mettra sur notre affiche du jardin.

Danielle et Marc sont également très heureux et reconnaissants du beau travail de la municipalité dans ce projet.

BACS JARDINAGE

Ça va bien de ce côté également. Joanne Côté a collaboré avec Claudie Charrette et ses élèves pour mettre la terre dans les bacs (à leur demande) ainsi que pour les semences et les récoltes. Ils vont également arroser jusqu'à la fin des classes. Joanne a donc accompagné les jeunes en fournissant trucs et conseils le tout rehaussé d'un succulent Mr. Freeze.

C'est réglé du côté de la maison de Jérémie, ils nous remercient également.

LOGO

Les démarches évoluent vers une prochaine étape de consultation publique.

FINISSANTS

Carmen suggère de faire quelque chose pour les finissants (15 à RDQ + 3 à EMR). Proposition retenue faire sonner les cloches de l'église à 10 h le 20 juin 2020 pour souligner la fin de leur secondaire et mettre les photos des finissants avec un mot dans le Babillard.

BASKET / TENNIS

Considérant le désir de rendre ces infrastructures praticables et durables;

Considérant que la remise en bon état de nos infrastructures suscitera davantage d'utilisation:

Considérant que les panneaux de panier de basket sont brisés;

20-06-04 Il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'accepter la soumission de Soudure Arco au montant de 400 \$ pour de nouveaux panneaux.

On demandera à Patrick Poulin de regarder la possibilité de redresser les poteaux tenant le filet de tennis ou d'installer un support et de faire un bon entretien du terrain (couper foin, boucher craque).

RENCONTRE D'ÉOUIPE

Point d'information. Voir la possibilité de faire des rencontres d'équipe.

GYM

Patrick Poulin a presque terminé les travaux dans le gymnase.

CUISINE ÂGE D'OR

Daniel Leblond a commencé à apporter des morceaux des armoires au local. Sa stratégie est d'apporter des modules au fur et à mesure afin que la cuisine s'assemble par section.

LES NÉGLIGÉS / MIS SUR LA PAILLE / À SUIVRE

- MADA : offre d'emploi toujours affiché, prochaine rencontre cet automne;
- Site web : avance tranquillement. But : le finaliser d'ici la fin de l'été;
- Balado à terminer;
- Nouveaux arrivants : point remis au conseil de juillet.

6. <u>SERVICES MUNICIPAUX – DATE D'OUVERTURE</u>

CAMPING DE LA PLAGE

Les campings ont généralement repris leurs activités. On suggère de respecter la distanciation, suivre la règle du nombre de personnes permises lors de rassemblements, nettoyage des mains, etc.

- MODULES POUR ENFANTS/ TERRAIN BALLE

Les normes semblent plutôt complexes (nettoyage des modules, station de lavemains).

Considérant l'embauche de deux étudiants cet été pouvant faire la désinfection;

Considérant nos responsabilités et obligations;

20-06-05

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'ouvrir l'accès aux modules de jeux pour enfants et au terrain de balle. D'installer des pancartes indiquant les mesures à respecter, soit rester à 2 mètres, tousser dans son coude, apporter leur désinfectant. Les conditions de location du terrain de balle restent les même que l'an passé. 150 \$/saison, 20 \$/unité, gratuit sans ligne et sans gratte.

- BUREAU MUNICIPAL

20-06-06

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'ouvrir l'accès au bureau municipal au public dès lundi le 22 juin 2020. L'installation de plastiques protecteurs se fera la semaine prochaine, ainsi que l'installation d'une machine à désinfectant.

Certaines mesures seront à respecter :

- Avant de vous déplacer, assurez-vous auprès de nous, par téléphone, que cela est nécessaire 819 728-2186;
- Prenez rendez-vous avant de vous déplacer;
- Nous accueillerons qu'un seul citoyen à la fois, soyez patients;
- Vous devrez vous désinfecter les mains à votre arrivée;
- Respectez la distanciation physique;
- Si vous présentez des signes de la COVID-19, restez chez vous.

7. RAPPORT DU MAIRE

Le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

Considérant qu'en raison du contexte actuel, les états financiers n'ont pas été déposés par le vérificateur, la présentation du rapport est reportée à juillet.

8. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>

Des discussions sont en cours avec la Fédération Québécoise des Municipalités pour réaliser une analyse de la structure opérationnelle et salariale de la municipalité. Le mandat consisterait en :

- Analyse de l'équité externe (comparatifs local, régional, provincial);
- Élaboration et révision de la structure salariale;
- Restructurations ou diagnostics organisationnels;

L'embauche d'un directeur adjoint étant prévu au budget 2020 et les conditions de travail 2020 n'étant pas finalisées à ce jour, on convient que le moment est opportun pour aller de l'avant dans ce dossier. D'autres informations à venir prochainement.

9. VARIA...

<u>SUIVI – LUMINAIRES DE RUES :</u>

Point d'information. Les luminaires au DEL seront installés dans les semaines à venir.

DOSSIER PISCINE:

Luc Alvarez nous fait un résumé de la dernière rencontre. Point à retenir : Dissolution des trois comités existants pour en créer un nouveau sous la forme d'un OBNL.

FESTIVAL WESTERN

780

Les discussions relatives à un éventuel déménagement du bureau du festival vers les anciens locaux municipaux se feront incessamment. Plus de détails ultérieurement.

ENTRETIEN JARDIN COMMUNAUTAIRE:

20-06-07

Considérant la proposition de M. Danny Barrette pour l'entretien du terrain du jardin communautaire, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'accepter la soumission de Danny Barrette (500 \$ + taxes). Attendre la réponse du Projet du CISSAT « aide alimentaire » avant de procéder au paiement.

10. CORRESPONDANCE

PROJET JER-AYA

Considérant son intérêt personnel dans la discussion, le conseiller Luc Alvarez se retire de la discussion et ce conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités.

Considérant la lettre reçu de Messieurs Iyan et Enol T. Zuazua de la Jeune Coop Éveil JER-AYA situé au 10, rue de l'Église à Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0

Considérant l'analyse de leur présentation et de l'étude de marché présentée;

20-06-08

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'accepter de s'associer à leur projet d'atelier de tutorat en mathématique et en sciences pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. De faciliter la réalisation en fournissant un local tant que les règles de la santé publique seront respectées et d'envoyer une lettre d'appui.

CADET SURETÉ DU QUÉBEC

Lecture de la lettre reçue des cadets mentionnant que malgré la situation actuelle (pandémie) ils seront sur le territoire de la MRC Témiscamingue. Si nous avons des demandes particulières nous pouvons les contacter.

William Poirier & Samuel Coulombe Cadets – MRC Témiscamingue Sûreté du Québec (819) 354-1403

FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

20-06-09

Considérant que les citoyens du Témiscamingue qui sont atteints du cancer sont généralement transférés à Gatineau pour leurs traitements, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de participer à la compagne de financement de la Société Québécoise du cancer pour une somme de 200 \$.

OFFRE PUBLICITAIRE « LE REFLET »

20-06-10

Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement de ne pas souscrire à l'offre de publicité de la St-Jean faite par le journal « Le Reflet ». Les membres du conseil souhaitent mettre l'emphase sur une autre fête, une prochaine fois, considérant la publicité déjà acheté à la radio.

11. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucune

12. <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT</u>

20-06-11 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nelson Turgeon de lever la présente séance. Il est présentement 23 h 45.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté	Hélène Laverdière
Mairesse	Adjointe administrative

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, mardi le 7 juillet 2020 à compter de 19 h 30 à la salle de l'âge d'or du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame: Nicole Routhier

Messieurs: Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Absence: M. Sylvain Durand.

Le directeur général Serge Côté est également présent.

Faute de quorum le lundi 6 juillet, la séance a été reportée au mardi 7 juillet.

Le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence jusqu'au 8 juillet 2020 (690-2020);

Selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, bien que le nouveau décret adopté le 4 juillet permette maintenant de tenir les réunions publiques, en respectant les consignes de la sécurité publique.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance régulière du mois de juillet.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-07-01

Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement d'accepter et d'adopter le procès-verbal de la réunion du mois de juin en apportant les corrections suivantes : À l'item « Varia », pour le rapport de la piscine, il s'agit de Luc Alvarez et non Tomy Boucher et le mot « c.a. » doit être corrigé pour « comités ».

3. ADOPTION DES COMPTES

20-07-02 Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés 26 081.46 Employés

Remises fédérales 4 032.75 Remises provinciales 9 695.63

Bell Mobilité 121.49 Cellulaires

Télébec 10.98 Ligne station pompage

La Capitale 1 678.14 Assurances collective février 2020

Poste Canada 64.47 Babillard juin
Poste Canada 65.79 Sondage logo
Danny Barrette 2 872.08 Pelouse juin 2020

Hetek solution inc. 551.88 Entretien système NH3 2019-2020

Joanne Côté 81.34 Fleurs

(Erreur entrée dans fleurs et jardins 2000 en juin)

COMPTES À PAYER

782

AUMOND ERIC 300.00 Location logiciels 12.23 Bouchon huile Ranger **AUTOMOBILE PAQUIN** 51.18 Entretien garage LES BOULONS ABITIBI LTEE 13 295.71 Calcium liquide 29 500 L **RM ENTERPRISES** 56.72 Nettoyage vêtements **CLEAN SCENE** CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE 14.76 Entretien Mack COMITE ATTRACTIONS TOURISTIQUES 60.00 Certificat cadeau MADA CONSTRUCTION S.R.B. 994.77 Sciage bordure et trottoir CONSTRUCTION DAVID PAQUIN 2 012.06 Location plateforme hydraulique gym COTE, SERGE 71.00 Frais déplacement, zoom LA STATION VILLE-MARIE 452.76 Essence F-150 et Ranger 185.82 Gants, masques DISTRIBUTION SOGITEX 1 592.80 Terre, quincaillerie, hotte, fluorescent J DROLET ET ELLS EQUIPEMENTS MORI 7 INC. 1 113.65 Couteau niveleuse, boulon, écrou 29 726.57 72% du contrat (luminaires del) ÉNERGÈRE FLEURS ET JARDINS 2000 INC 1 388.44 Fleurs, fumier 8 048.70 Installer 3 hottes et 4 chaufferettes, fan **GADI INC** GARAGE LES P'TITS ROBERGE 69.48 Cadenas et clés GARAGE MARC CÔTÉ 483.63 Graines, tuyau, corde, quincaillerie **IMAGIN'ART** 582.92 Cadres maires, laminage IMPRIMACTION 2000 459.90 Impression Babillard mai 2020 2 500.00 Parcours actif trottoirs 1er versement JUBINVILLE GINETTE LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC 1 989.06 Asphalte LETTRAGE FRANS GAUTHIER 101.76 Affiche, découpe vinyle, bandes LOCATION VM 1 050.87 Fusil peinture **LOGITEM** 2 079.13 Téléphone, bras écran, ordi biblio LOISIR ET SPORT A-T 201.21 Renouvellement adhésion LOUBERT LUCIE 108.00 Frais déplacement programmer ordi MAGNOR 280.68 Robinet saumure 305.71 Pièces eau potable MARCEL BARIL LTEE MATERIAUX JOLETTE INC 39.15 Raccord tuyau, crochet 620.87 Entente urbanisme M.R.C. DE TEMISCAMINGUE Municipalité de Béarn 18 410.79 Entente en eaux H2LAB INC. 381.61 Analyse eau potable et usées PETROLES TEMIS 2 375.91 Diesel PIECES AUTO BROUSSEAU 374.10 Entretien backhoe, lunette, peinture 74.70 Frais déplacement POULIN PATRICK PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST 513.74 Propane aréna 6 879.37 Peinture gymnase + trottoir, caoutchouc LES PROS DU PLANCHER 381.67 Pulvérisateur, javel, bèche, pelle, tuyau QUINCAILLERIE HOME HARDWARE **RISIT** 71 628.50 Quote-part 2020 1er et 2e versement 26.83 Frais de livraison Thibault et H2LAB R.P. EXPRESS INC. SOCIETE DE DEVELOPPEMENT 201.21 Hébergement site web 478.45 Inspection hotte aréna SECURIPLUS 9030-1318 QC INC SERVICES MOBILES DRN 896.24 Nettoyage hotte aréna ST-GERMAIN NOEL 75.00 Frais déplacement 54.54 Entretien Mack **THIBAULT TRANSTEM** 1 724.63 Transp. asphalte froid (inclus N-D-D-N) VITRERIE TEMISCAMINGUE 482.19 Lexan bureau et bibliothèque

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

XYLEM CANADA COMPANY

Aucune.

5. RESSOURCES HUMAINES

DÉMISSION – ÉRIC AUMOND

Dans un courriel transmis à Madame la mairesse et au directeur général le 18 juin dernier, l'agent de développement et de loisirs nous informe qu'il démissionnera de son poste à l'échéance de ses vacances, lesquelles se termineront le 17 juillet.

259.84 Totalisateur de temps (eaux usées)

Éric est disposé à terminer certains dossiers et à collaborer, tant avec un successeur éventuel, qu'à l'égard de toute autre tâche à préciser.

Des remerciements seront publiés via le Babillard pour l'excellent travail qu'il a accompli depuis son entrée en poste en 2017.

Un suivi des dossiers en cours est à prévoir avec le directeur général pour en assurer la réalisation à court ou moyen terme, car on convient qu'en fonction du personnel en place, il est possible que certains délais soient observés.

Après échange et discussion, on convient d'aller de l'avant pour l'affichage du poste de directeur adjoint. Une fois le processus terminé, on analysera ce qu'il adviendra du poste d'agent de développement et de loisirs.

Le directeur général soumettra une proposition d'affichage aux élus pour approbation avant publication.

Offre Fédération Québécoise des Municipalités

On émet certaines réserves quant à la pertinence d'effectuer ce travail de fond à l'égard des ressources humaines, mais on convient que la situation actuelle n'est pas acceptable. Il est tout de même question d'une analyse dont les coûts sont importants. Conséquemment, l'offre de la FQM sera transmise à tous les membres et le sujet sera de nouveau à l'ordre du jour du mois d'août.

On rappelle qu'il est ici question d'analyses salariale et organisationnelle et de la proposition d'une nouvelle structure.

Rencontre à prévoir

Le directeur général rencontrera tous les employés pour leur rappeler qu'ils ont tous ratifié le code d'éthique des employés et qu'en ce sens, des responsabilités y sont rattachées.

Le respect à l'égard des confrères de travail y est explicitement décrit, et il en est de même à l'égard des élus et des citoyens. Et qu'à défaut de s'y conformer, des sanctions administratives sont prévues.

Les membres du conseil seront avisés de la tenue de la rencontre et pourront y participer, à leur guise.

6. INFRASTRUCTURE AQUATIQUE (PISCINE)

20-07-03

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers a pris le leadership pour documenter l'option d'une nouvelle infrastructure aquatique et que 3 sous-comités ont été créés pour faire avancer le dossier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement a statué sur un modèle de répartition de l'investissement et pour les frais récurrents annuels, soit sur une répartition 50-50 basée sur la population et la fréquentation, comme le modèle de financement annuel pour le RIFT;

CONSIDÉRANT QU'un sous-comité de gestion, piloté par M^{me} Lyna Pine, a tenu 4 rencontres, et qu'au terme de celles-ci, le mode de gestion retenu est un organisme à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT QUE ce modèle de gestion est retenu pour les raisons suivantes :

- 1. Un OBNL aura accès à plusieurs programmes de financement, autant pour l'investissement que pour des projets de développement ou même, pour les opérations;
- 2. Dépolitiser l'organisme et amener une plus grande démocratisation auprès de la population par l'implication de citoyens;
- 3. Un OBNL n'étant pas soumis aux mêmes règles en matière de gestion contractuelle, l'organisme a le loisir de discuter et d'échanger avec de potentiels fournisseurs, et ainsi, réduire le coût du projet;
- 4. Possibilité d'avoir différents groupes de membres et de vendre des accès.

CONSIDÉRANT QU'un conseil d'administration provisoire a été créé pour enclencher les démarches visant à l'établissement d'un OBNL;

CONSIDÉRANT l'opportunité de collaboration de la MRC de Pontiac à soutenir l'OBNL, alors que leur cheminement viendra faciliter la démarche du Témiscamingue;

784 CONSIDÉRANT l'importance que le milieu municipal maintienne son implication à la réalisation de ce projet essentiel pour la qualité de vie de la population témiscamienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Alvarez, appuyé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Guigues accorde son appui à l'organisme sans but lucratif pour la réalisation du projet de nouvelle infrastructure aquatique;
- QUE dès la création de l'OBLN, cette dernière fournisse son plan d'affaires incluant les revenus et dépenses estimés pour le financement et l'opération de l'infrastructure;
- QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues maintienne son intérêt à participer financièrement à l'investissement d'une nouvelle piscine, basé sur le scénario fréquentation-population, à titre de contribution du milieu;
- QUE la présente position de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues soit conditionnelle à l'engagement de la ville de Ville-Marie, à respecter les termes suivants :
 - 1. À offrir gratuitement un terrain ou pour la somme symbolique de 1 \$;
 - 2. Accorder un crédit de taxes sur l'immeuble, à perpétuité;
 - 3. De ne pas charger des services ou taxes au-delà de 2 000 \$ annuellement dans les frais récurrents annuels de la nouvelle piscine;
 - 4. À défaut de ne pas remplir les conditions no 2 et 3, la ville de Ville-Marie s'engage à débourser une somme équivalente;
- QU'au plus tard le 30 juin de chaque année, l'OBNL dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente;
- QUE l'OBNL demeure responsable de tout prêt en lien avec la réalisation de ce projet;
- **QUE** la présente résolution soit conditionnelle à un coût de projet avoisinant 10 M \$;
- QUE la viabilité financière du projet à long terme soit démontrée;
- QUE la présente position de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues soit conditionnelle à l'approbation, par la municipalité, des modalités détaillées du projet, incluant entre autres, les budgets détaillés, les plans et devis et le mode de gestion.

7. <u>CENTRE COMMUNAUTAIRE</u>

- État de la situation (\$\$)

Jusqu'à maintenant, sur un budget de 30 000 \$, nous en sommes rendus à près de 22 000 \$ (peinture, salaire, location et autres.) À ce compte, les travaux pour le mur de la salle de judo ne sont pas inclus.

- Rénovation du bar

Une approche a été faite avec Daniel Leblond pour changer le comptoir, la tablette, refaire les portes du frigidaire et changer la vanité, on parle ici d'un budget d'environ 4 à 5000 \$.

- Insonorisation - haut du mur du gym

Il en coûterait approximativement 1 550 \$ en matériel + temps.

20-07-04 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement de faire les travaux proposés au bar et pour l'insonorisation du gymnase en considération d'un montant budgétaire de 33 000 \$. Il est à noter que la somme allouée pour le mur du judo avait été autorisée l'an dernier.

8. ARÉNA

Suivi demande de subvention

Des vérifications ont été faites par Madame la mairesse auprès du Ministre régional Pierre Dufour, ainsi qu'auprès de la députée provinciale Émylise Lessard-Thierien. Aucune nouvelle à ce jour.

Dalle de béton

L'ingénieur est passé mais le rapport n'est pas déposé, à suivre.

9. FAUCHEUSE

20-07-05 Considérant les vérifications faites pour acquérir une faucheuse qui répond à nos besoins et considérant le montant budgétaire prévu à cet effet (15 000 \$), il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une faucheuse chez Agrimax, au montant de 17 600 \$ (plus taxes) et que la somme excédentaire de

3 500 \$ soit prise à même le surplus des dépenses en immobilisations.

En fonction de l'état de la vieille faucheuse, on regardera les options pour en disposer.

10. PAVAGE INTERSECTION MGR-MOREAU-PRINCIPALE N

20-07-06 Considérant la présence d'un « creux » important dans l'asphalte entre l'ancienne clinique et le Garage Paquin, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'autoriser la correction de l'asphalte sur 74 mètres carrés au montant de 4 400 \$ par les entreprises W.Sirard, financée à même le surplus des dépenses en immobilisations.

11. <u>RISIT</u>

- Compte rendu

Tomy Boucher informe les membres du conseil que le directeur de la RISIT, Monsieur Francis Gingras, a remis sa démission qui sera effective incessamment.

Approbation du règlement 014-2020 sur l'achat d'un compresseur à air et un emprunt totalisant 110 000 \$

20-07-07 CONSIDÉRANT QUE la RISIT juge opportum d'acquérir un compresseur à air pour le remplissage des bonbonnes;

> CONSIDÉRANT QUE l'appareil dont nous disposons ne répond plus au niveau de travail demandé:

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a adopté le règlement 014-2020 sur l'achat d'un compresseur à air et un emprunt totalisant 110 000\$

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a été déposé auprès des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes et l'article 607 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité ou d'une ville participante doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci; s'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuvé;

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la municipalité devra transmettre une copie de la résolution ainsi adoptée à la secrétaire-trésorière de la RISIT;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 014-2020 sur l'achat d'un compresseur à air et un emprunt totalisant 110 000 \$.

12. <u>ENTENTE ST-EUGÈNE – MESURES D'URGENCE</u>

20-07-08

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter l'entente relative au plan des mesures d'urgences avec la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues tel que déposé en date du 7 juillet 2020 par la direction et que M^{me} Carmen Côté, mairesse et M. Serge Côté, directeur général, soient mandatés pour signer ladite entente.

L'entente sert explicitement à assurer la desserte de services dans le cas où une municipalité était dans l'impossibilité d'offrir ses services sur son territoire advenant un sinistre important.

13. <u>AVERTISSEUR DE FUMÉE</u>

Objet : Participation de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues au projet modifié d'inspection d'avertisseur de fumée pour les risques faibles et moyens mené par la MRC de Témiscamingue

20-07-09 **CONSIDÉRANT QUE** l'action 6 du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie concerne le maintien et la bonification du programme régional concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue souhaite offrir le service pour une cinquième année de faire la vérification des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens (résidences permanentes excluant les chalets);

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts a été réalisé par la MRC de Témiscamingue et transféré à l'ensemble des municipalités, lequel prévoit une participation financière de 1 700 \$ pour la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé des coûts représente 20 % du nombre de résidences permanentes excluant les chalets;

CONSIDÉRANT QU'À ce jour, plus de 80 % des résidences permanentes ont été inspectés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement :

❖ QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues souhaite participer au projet 2020 modifié de la MRC de Témiscamingue concernant l'inspection des avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens et à payer les coûts réels lorsque le projet sera complété.

14. **VARIA...**

<u>SPECTACLE – FESTIVAL DE MUSIQUE ÉMERGENTE DE ROUYN-NORANDA</u>

Dans le cadre du Festival de musique émergente de Rouyn-Noranda, le théâtre du RIFT offre à la municipalité la possibilité de diffuser sur son territoire un spectacle d'Émile Bilodeau, conditionnelle à une participation financière de 500 \$ et à un engagement de la participation de bénévoles pour assurer que les règles établies par la Santé Publique soient respectées.

Considérant l'absence d'événements culturels au Témiscamingue cet été, et considérant que c'est un privilège de pouvoir accueillir Émile Bilodeau à Saint-Bruno-de-Guigues, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter de contribuer pour une somme de 500 \$ à ce spectacle.

Les modalités (emplacements et autres) seront en considération des mesures qui seront alors en vigueur puisque le spectacle est prévu le 1^{er} août.

<u>ACHAT – SCIE CIRCULAIRE</u>

20-07-11 Considérant que pour les menus travaux de menuiserie, les employés doivent utiliser leur propre scie circulaire, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une scie circulaire au montant de 380 \$ plus taxes.

FERMETURE DU BUREAU - VACANCES

20-07-12 Considérant qu'en fonction de l'horaire établi pour les vacances, et à la suite du départ de l'agent de développement, le directeur général et l'adjointe seraient en vacances la semaine du 17 août, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser la fermeture du bureau pour cette semaine si nécessaire.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS -

Considérant que les états financiers ont été remis au directeur général vendredi dernier, le dépôt se fera lors de la séance d'août. Il en sera de même pour le rapport de la mairesse.

ENTRETIEN ARBRES – ROUTE DU 4^E RANG

20-07-13 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement d'autoriser le contremaître à utiliser la somme de 5 000 \$ affectée à l'entretien des fossés pour réaliser des travaux de fauchage le long des routes problématiques, comme c'est le cas de la route du 4^e rang.

15. CORRESPONDANCE

Aucune.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

17. <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT</u>

20-07-14 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nelson Turgeon de lever la présente séance. Il est présentement 23 h 45.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, lundi le 3 août 2020 à compter de 19 h 30 à la salle de l'âge d'or du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers:

Madame: Nicole Routhier

Messieurs: Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Absence: M. Sylvain Durand.

Le directeur général Serge Côté est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Bien que la présente séance soit publique, Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil puisqu'il n'y a aucune présence dans l'assistance. Elle constate également le quorum et ouvre la présente séance régulière.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-08-01

Il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière de juin selon la présentation faite aux élus avant la présente séance, conformément aux dispositions du code municipal, en prenant soin d'ajouter au point 8 que Madame la Mairesse a également communiqué avec la députée provinciale, Madame Émilyse Lessard-Therrien pour le projet de l'aréna.

3. ADOPTION DES COMPTES

20-08-02

Il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	37 053.19	Employés
Remises fédérales	4 549.00	
Remises provinciales	11 144.07	
Bell Mobilité	170.89	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 678.14	Assurances collective juillet
2020		
Poste Canada	528.89	5 rouleaux de timbres
Poste Canada	39.32	Avis nettoyage réseau
Danny Barrette	2 872.08	Pelouse juillet 2020
Serge Côté	54.85	Remboursement petite caisse

SNC-LAVALIN STAVIBEL

COMPTES À PAYER		
PIECES EXPERT F. P.	746.66	Entretien garage et Mack
AGRIMAX	20 275.84	Faucheuse
	56.24	Joint tracteur, huile
LES BOULONS ABITIBI LTEE	31.32	Boulon pancarte numéro civique
CENTRE LAITIER	42.14	Payé avec crédit solde -163.20 \$
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	22.78	Pièces aqueduc
CIMCO	2 378.38	Nettoyage condenseur.
	1 418.69	Vérification compresseur février
CLEAN SCENE	70.90	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	546.43	Pièces Mack et inspection mécanique
CONSTRUCTION DAVID PAQUIN	89.11	Location plateforme hydraulique
COTE, SERGE	71.00	Frais déplacement et zoom
LA STATION VILLE-MARIE	472.31	Essence F-150 et Ranger
DÉBROUSSAILLAGE DPS	1 074.45	Route « à Bilodeau », débroussaillage
DISTRIBUTION SOGITEX	80.48	Gel désinfectant
J. DROLET ET FILS	1 770.44	Scie, support, gyproc, crochet, robinet
FRANCO WELDING & MECHANIC INC.	40.57	Pièces Mack
GARAGE MARC COTE	26.07	Quincaillerie jardin, cheville, vis

367.00 Assurance caisse

2 331.98 Honoraires rue Mgr Moreau Est

IMPRIMACTION 2000

LEMIRE NIL

LETTRAGE FRANS GAUTHIER

LOGITEM LNA

LOUBERT LUCIE
LA COOP NOVAGO

H2LAB INC.

MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE

PERREAULT, LUCETTE

PETROLES TÉMIS

PIECES AUTO BROUSSEAU PIONEER DIESEL 2008 LTD

PNEUS GBM POULIN PATRICK

LES PROS DU PLANCHER

QUINCAILLERIE HOME HARDWARE

RADIO TEMISCAMINGUE R.P. EXPRESS INC. RM ENTERPRISE SOUDURE ARCO

STRATJ

ST-GERMAIN NOEL
VILLE DE VILLE-MARIE
VITRERIE TEMISCAMINGUE

WOLSELEY

1233.62 Partiel - Rapport aréna

643.86 Babillard, sondage logo, affiches

20.00 Réparer coupe-herbe

106.93 Numéro civique 345 et 551

233.51 Boîte stylo, Babytel, livres biblio 8 522.98 Analyse vulnérabilité - partiel

61.00 Lexan bibliothèque

36.06 Chaux ligne terrain balle

195.12 Analyse eau potable et usées

6 588.96 Relais éco-centre janvier à juin

48.00 6 masques

1 993.81 Diesel

630.84 Entretien garage/Backhoe, clé métrique

487.89 Suspension Mack 33.34 Réparation crevaison

67.50 Frais déplacement

31.09 Pinceau, doublure, manchon, plateau

71.77 Javel, sac et filtre aspirateur 574.88 Commandite fête nationale

37.68 Frais livraison H2LAB

8 563.34 Abat poussière

851.70 Panneau basket, fer plat, fer angle 1 263.58 Élaboration plan mesure urgence

75.00 Frais déplacement 50.09 Saisie constats, cours

529.00 Pare-brise Mack 6 763.42 Asphalte froid (NDDN 4 058.05 \$)

653.77 Pièce (tuyau) station filtration

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

Aucune.

5. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

20-08-03 Considéran

Considérant l'article 116 du code municipal indiquant que « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon, et résolu unanimement de nommer Tomy Boucher maire suppléant de la municipalité. Il est de même résolu de l'autoriser à signer, pour et au nom de la municipalité, et ce en l'absence de la mairesse, tous les effets bancaires de la municipalité.

6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019

20-08-04

Conformément aux dispositions du code municipal (art 176.1), le secrétaire-trésorier dépose les états financiers de la municipalité. Bien celui-ci doive généralement transmettre ce rapport avant le 15 mai au Ministère des Affaires municipales (art. 176.2), cette date a été reportée au 31 août en raison de la pandémie.

Rapport du vérificateur

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets de leur dette nette; et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc. »

Considérant le dépôt tardif des états financiers, et considérant le laps de temps insuffisant pour en faire le résumé, on reporte le dépôt du rapport du maire à la séance du mois de septembre.

7. <u>OUVERTURE DU PONT ET SUIVI</u>

790

Après plus de 19 mois où la population a subi les inconvénients considérables de la fermeture du pont de la Montée Gauthier, un pont temporaire permet la circulation des véhicules, en alternance et sans restriction de charge, et ce depuis le 22 juillet dernier.

Bien que les membres du conseil soient heureux du dénouement qui s'est réalisé non sans heurts;

Considérant que de par sa nature, ce pont est « temporaire;

Considérant que les élus sont inquiets pour la suite du dossier menant à la construction d'un pont permanent;

Considérant que ce pont est un lien important entre le secteur Est et le centre du Témiscamingue;

Considérant que le pont temporaire ne permet pas la circulation de la machinerie agricole;

Considérant l'état des infrastructures (ponts et ponceaux) en région;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement que l'on s'informe auprès du ministère des Transports pour connaître l'échéancier et le plan de travail pour la construction d'une structure permanente rétablissant la circulation sur 2 voies.

Que copie de la présente soit transmise au Ministre régional, M. Pierre Dufour, à la Députée provinciale Mme Émylise Lessard-Therrier et à la MRC de Témiscamingue.

À défaut de recevoir une réponse dans les 6 mois, d'autres interventions sont à prévoir.

CIRCULATION EN ALTERNANCE : DÉLAI D'ATTENTE

Le directeur vérifiera quelle sont les modalités pour établir le temps d'attente sur la lumière du pont qui serait déraisonnables

HISTORIQUE DES FAITS SAILLANTS RELATIFS AU PONT DE LA MONTÉE GAUTHIER :

Annonce de la fermeture du pont de la Montée Gauthier : décembre 2018

Annonce du MTQ de l'installation d'un pont temporaire : janvier 2019

Ouvrage temporaire complété : août 2019

Report de l'ouverture à la circulation,

pour des questions de sécurité : septembre 2019

Lancement d'un appel d'offre par le MTQ : janvier 2020

Octroi du contrat : mars 2020

Ouverture du pont à la circulation : 22 juillet 2020

8. DEMANDE "DOS D'ÂNE" 127 chemin de la Baie-Joannes

20-08-06

La municipalité est saisie d'une demande de la famille Rocheleau, représentée ici pas Madame Monique Rocheleau (Lacroix) et ses enfants. Madame Rocheleau est propriétaire d'un terrain situé au 127, chemin de la Baie-Joannes et ils sont inquiets pour la sécurité des enfants qui traversent le chemin dans ce secteur, considérant la vitesse des véhicules qui y circulent.

Ils questionnent l'installation de 2 dos d'âne (un au terrain public (plage publique), à proximité des jeux pour enfants et l'autre, installé au bas de la côte menant à la Baie-Joannes via le chemin de la Plage, où des marcheurs craignaient pour leur sécurité, évoquant, là également, la vitesse des véhicules qui accélèrent en descendant la côte.

Ils soulignent également le fait qu'une telle demande avait été faite il y a plusieurs années mais qu'elle avait été refusée. Selon nos informations, il s'agissait d'un « dos d'âne » improvisé fait en sable.

En conclusion, ils demandent que soient installés 2 dos d'âne, de chaque côté de leur terrain.

Considérant que l'installation de dos d'âne, bien qu'elle réponde en partie à l'objectif visé, ne constitue pas essentiellement la seule solution au problème de vitesse;

Considérant que la prolifération des dos d'âne sur le territoire amène une gestion accrue des infrastructures routières (chaque dos d'âne nécessite l'installation de 4 panneaux, en plus des dos d'âne qui doivent être enlevés à chaque automne);

Considérant que l'installation de dos d'âne ne fait pas l'unanimité auprès des utilisateurs routiers;

En conséquence, on convient de faire les vérifications suivantes, avant de procéder à l'installation de dos d'âne :

- Prix d'un radar portatif, ayant comme objectif d'étudier le comportement des usagers;
- Évaluer s'il est possible d'installer le radar de la MRC dans ce secteur (Initialement prévue à l'entrée cependant, comme celui-ci ne sera disponible qu'au mois de novembre, il ne s'agit pas de la période la plus achalandée dans le secteur de la Baie-Joannes);
- Présence policière accrue ou possibilité pour les cadets de faire de la sensibilisation ou de la surveillance;
- Sensibilisation auprès du parrain attitré à la municipalité;
- Vérifier l'expertise du MTQ pour l'installation de dos d'âne.

Pour le matériel nécessaire, on doit évaluer à environ 650 \$/ installation, incluant panneaux et dos d'âne, mais excluant la main d'œuvre.

Considérant que la solution idéale serait d'acquérir un radar mais que nous ne disposons d'aucune information à cet effet, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un radar si le prix est inférieur à 3 000 \$.

9. ADOPTION PLAN DES MESURES D'URGENCE

20-08-07

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut en être victime en tout temps ;

ATTENDU QUE le conseil comprend l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la direction générale de la sécurité civile et sécurité incendie ;

Pour ces motifs, il est proposé par Nelson Turgeon et unanimement résolu :

Qu'une organisation municipale de sécurité civile (OMSC) soit créée ;

Que les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) Membres du CCMU/distribution du PSC

Fonction en situation de sinistre	Nom	Fonction habituelle
Maire/porte-parole	Carmen Côté	Mairesse
Substitut	Tomy Boucher	Conseiller
Coordonnateur des MU	Serge Côté	DG
Coordonnateur adjoint	Alain Guimond	Comptable
Coordonnateur de site	Normand Olivier	Agronome
Substitut	Jason Smith	Homme d'affaire
Responsables de mission	Nom	Fonction habituelle
Services incendie	Maxime Côté	DSSI capitaine
Substitut	Michel Julien	Lieutenant
Cáguritá dos porsoppos	Vacant	Responsable
Sécurité des personnes Substitut	Jonathan Lefebvre	Parrain
T 11: //	Sylvain Lacroix	Contremaître voirie
Travaux publics/transport Substitut	Rénald Barrette	Employé voirie
	Adil Fouassi	Technicien en eau
Usine d'eau potable Substitut	 José Mukuna	 Technicien en eau
	Alain Lecompte	Logitem
Télécomm/informatique Substitut	Robert Deblois	Logitem
	Catherine Drolet-Marchand	Communication MRC
Communications Substitut	Manon Plante	Directrice école
	Patrick Gignac	Pétroles Témis
Services aux sinistrés Substitut	Diane Couture	Comptable
Jubstitut	Hélène Laverdière	Adjointe administrative
Administration/finances		
Substitut	Christine St-Pierre	Comptable
Registre des opérations	Hélène Laverdière	Adjointe administrative
Substitut	Christine St-Pierre	Comptable
Ressources humaines	Jean-François Lacroix	Employé caisse
Substitut	Vacant	
Génie/urbanisme	Cécilia N'Dry	Tech. Urbanisme
Substitut	Vacant	
Mission Services aux familles	Josée Paquin	Travail centre de jour
des intervenants	Micheline Paquin	Citoyenne, bénévole
Substitut	Michellie raquiii	Citoyenne, benevole

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan de sécurité civile de notre municipalité.

10. FESTIVAL WESTERN: ANCIEN BUREAU MUNICIPAL?

Le comité du festival western demande à la municipalité s'il serait possible d'échanger la contribution financière de 2 500 \$ que la municipalité octroie pour l'événement en échange de service pour la location de l'ancien bureau municipal.

À titre d'information, et au même titre que l'éducation populaire (ORDET) qui est un organisme témiscamien, le festival western est hébergé gratuitement depuis de nombreuses années au centre communautaire.

Après échanges et discussions, on convient que l'endroit serait idéal pour le festival mais il constitue également un emplacement de choix pour une entreprise ou tout autre organisme à but non lucratif, local ou régional.

Considérant que la décision n'est pas pressante, on convient de vérifier quels sont les coûts de location sur le territoire.

Actuellement, les occupants des locaux municipaux sont :

Ordet : Bureau 2e étage du centre communautaire 350 p2 (32.5m2)
Festival Bureau 2e étage du centre communautaire 306 p2 (28 m2)
Métiers Salle du 2e étage, caserne 730 p2 (68 m2)
SHG Salle, école primaire (biblio) ???
SHG Salle du 2e étage, caserne, entrepôt Sud 355 p2 (33 m2)

Divers Salle du 2e étage, caserne, entrepôt Nord 300 p2 (28 m2) Libre Salle du 2e étage, caserne, côté Ouest 408 p2 (38 m2)

Bureau municipal

Entrepôt 48 p2 petit bureau 90 p2 Bureau 243 p2

Total 380 p2 (35.5 m2)

11. RÉSOLUTIONS - ENTENTE EN URBANISME

20-08-08 Réservation des heures 2020 pour l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme » (ci-après « entente »), ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury participe à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes doivent réserver des heures pour l'année 2020, conformément à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le total des heures réservées par les municipalités participantes doit permettre de combler au moins la moitié des heures de la ressource embauchée pour la réalisation de l'entente et que selon la présente entente un ajustement, au prorata des heures réservées, est prévu afin que l'ensemble des municipalités participantes assume la moitié des heures de ladite ressource;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement :

- QUE le conseil municipal établisse le nombre d'heures réservées pour l'année 2020 à 180 heures et autorise l'ajustement des heures réservées au prorata, conformément à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme;
- QUE le conseil autorise la dépense pour un montant estimé et à parfaire de 7 791 \$ pour 2020.

20-08-09 Participation de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 28 de ladite entente que :

- « Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 624 du Code municipal et 469.1 de la Loi sur les cités et villes, sous réserve des conditions suivantes :
- a) Elle obtient le consentement de toutes les municipalités déjà participantes;
- b) Si l'adhésion a lieu au cours d'un exercice financier, une majoration additionnelle de 25 % des salaires et des avantages sociaux est imposée à cette municipalité pour cet exercice financier;
- c) Elle accepte les conditions d'adhésion, dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury désire participer à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à l'entente désirent autoriser l'adhésion de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, conditionnellement à ce que la municipalité de Latulipe-et-Gaboury contribue aux heures communes 2019 qui ont notamment permis à la ressource de se former, ainsi qu'au coût de formation et de déplacement pour ces formations;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un coût de 1 458.75 \$ pour la municipalité de Latulipe-et-Gaboury;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** la participation de la Municipalité de Lautlipe-et-Gaboury, conditionnellement à l'acceptation par celle-ci des conditions établies par les municipalités participantes à l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **D'INTÉGRER** à l'entente une annexe prévoyant la condition suivante :
 - O La municipalité de Latulipe-et-Gaboury contribue aux heures communes 2019 qui ont notamment permis à la ressource de se former et de faire de la recherche documentaire, ainsi qu'au coût de formation et de déplacement pour ces formations, ce qui équivaut à un montant de 1 458.75\$.

20-08-10 Addenda - entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury participe à l'entente à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 27 de ladite entente que « Toute modification à l'entente peut être apportée à cette entente sous forme d'addenda. Toutes les municipalités participantes doivent accepter cet addenda et adopter, par résolution de leur conseil respectif, le libellé de chaque addenda proposé. »;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de modifier l'entente actuelle afin qu'elle représente la volonté des parties, notamment en incluant une portion du salaire du supérieur immédiat de la ressource, en révisant le nombre d'heures de la ressource et la répartition des heures et en abrogeant certaines clauses de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement :

• **D'AUTORISER** la mairesse et le directeur général à signer l'addenda #2 de l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme, tel que présenté.

12. <u>DATE DU CALCUL D'INTÉRÊTS (15 AOÛT)</u>

20-08-11 Avis de motion est donné de la présentation devant ce conseil d'un règlement ayant pour objectif de fixer un nouveau taux d'intérêt effectif à compter du 15 septembre prochain pour les créances municipales.

795 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX INTÉRÊTS

Le directeur général dépose le règlement, comme suit :

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues

Province de Québec

RÈGLEMENT NUMÉRO 444-09-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 441-04-20 relatifs aux modalités de paiement, et le règlement numéro 440-12-19 CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ, LE PAIEMENT DES TAXES EN VERSEMENTS, LES DIFFÉRENTS TAUX DE SERVICES, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'ANNÉE 2020 DE MÊME QUE LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2020.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 17 décembre 2019 le Règlement numéro 440-12-19 concernant les revenus et dépenses de la municipalité, le paiement des taxes en versements, les différents taux de services, le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt applicable pour l'année 2020 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2020;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt applicable aux créances municipales a été décrété par règlement et modifié par règlement (441-04-20);

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 3 versements;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt applicable, fixé à 0 % depuis le 25 mars dernier, se doit d'être revu pour inciter les gens à régler les créances envers la municipalité;

ATTENDU QUE le taux habituel est de 18 %, mais qu'il est préférable de le diminuer en ces temps particuliers;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance du conseil tenue le 3 août 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par conseiller/ère et résolu que le règlement #444-09-20 modifiant les règlements #440-12-19 et #441-04-20 soit adopté, comme suit :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 15 septembre 2020 soit établi à 10 % par année.

Le présent règlement entre en vigue	eur conformé	ment à la Loi.
Carmen Côté, Mairesse		Serge Côté, Directeur général
Date de l'avis de motion :	3 août 2020	
Date du dépôt du projet de règlement :	3 août 2020	
Date de l'adoption du règlement :		
Date de publication :		

13. <u>DEMANDE SABLIÈRE PATRICK SMITH - CPTAQ</u>

Considérant la demande de M. Patrick Smith à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'utiliser une partie du lot 5 443 647 à une fin autre qu'agricole, soit pour l'exploitation d'une gravière sablière d'une superficie de 7.5 hectares, incluant le chemin d'accès à celle-ci jusqu'à la Route 101 Nord:

20-08-12 Considérant que M. Smith bénéficiait d'une autorisation d'exploitation sur une superficie de 5.9 hectares et ce depuis le 23 juin 2008, pour une période de 10 ans, dans le même secteur (décision # 356 794 de la CPTAQ);

Considérant que dans sa décision de 2008, la commission reconnaissait que « l'exploitation de la carrière-sablière recherchée, hormis la perte de matériel, serait sans aucun inconvénient à l'égard des activités agricoles du secteur », argument appuyé par la municipalité qui considère qu'il est toujours effectif pour la nouvelle demande de 7.5 hectares;

Considérant que le présente demande est conforme à la réglementation de zonage de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'appuyer la demande faite par M. Patrick Smith à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 5 443 647 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7.5 hectares, soit pour l'exploitation d'une gravière-sablière avec des activités occasionnelles de tamisage et de concassage.

Le site d'exploitation est situé à environ 850 mètres à l'Est de la Route 101 Nord et à près de 5 000 mètres au Nord de la zone blanche urbaine.

14. OFFRE DE LA FQM – RESSOURCES HUMAINES

20-08-13 Considérant l'offre d'accompagnement en ressource humaine de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec soumise le 15 juin 2020 à la municipalité;

Considérant l'intérêt pour la municipalité d'établir un comparable quant à sa position actuelle relative aux conditions de travail de ses employés, tant au niveau salarial que pour les avantages sociaux;

Considérant que le dossier des conditions de travail des employés de la municipalité est en suspens depuis le 1^{er} janvier 2020 (une augmentation de 2 % a tout de même été appliquée aux conditions salariales en vigueur en 2019 et ce à compter du 1^{er} janvier 2020);

En conséquence, il est proposé pas Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter les volets 1 et 2 de l'offre de service présentée par la FQM, soit respectivement « l'évaluation des emplois et structures salariales » et « l'analyse des comparables sur le marché externe » pour un montant budgétaire de 7 500 \$.

15. <u>INSTALLATION</u> <u>D'ÉQUIPEMENT</u> <u>DE SÉCURITÉ POUR</u> <u>CAMION</u>

Simple volet d'information relatif à l'obligation d'installer un système de sécurité sur les 2 dix roues, indiquant que la benne basculante est en position « levée ». Coût d'installation : environ 1 000 \$ par véhicule.

16. VOLET 3 FDT

Lors du conseil de la MRC du 20 mai dernier, une résolution modifiant le volet *Promotion des activités du milieu* du Fonds de développement des territoires (FDT) a été adoptée, étant donné le contexte de pandémie où la grande majorité des activités et événements du territoire sont annulés pour 2020.

En 2019 (automne), la municipalité a choisi de soutenir le Festival western, prévu en août 2020, pour le Volet 4 FDT 2019. Les 3 choix suivants sont possibles en lien avec cet investissement :

796

- 1. Maintenir le soutien à l'événement si des coûts ont déjà été engendrés ou des investissements sont à faire pour cet événement;
- 2. Revoir le choix afin de soutenir un autre organisme ou événement de la municipalité qui aurait des besoins étant donné le contexte;
- 3. Choisir de dédier le montant prévu à des actions municipales liées à la pandémie (rétroactif à la date de début de la pandémie, soit le 10 mars 2020)
- 50 % des pièces justificatives présentées, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ sont acceptées pour le remboursement de ce volet.
- Si on choisit les options 2 ou 3, une résolution devra être acheminée à la MRC afin d'annuler celle transmise pour le soutien du Festival Western.

Pour l'enveloppe 2020 de ce volet, la résolution suivante a été adoptée par la MRC: « Rendre disponible l'ensemble de l'enveloppe 2020 aux municipalités pour des actions municipales liées à la pandémie, rétroactif à la date de début de ce fléau, soit le 10 mars 2020. »

- Un montant de 2 500 \$ est donc disponible en lien avec cette enveloppe, soit 100 % des pièces justificatives présentées.
- Lors de l'envoi des factures pour remboursement, il faut expliquer dans le courriel pourquoi la municipalité a choisi d'investir ce montant pour cette ou ces actions liées à la pandémie (achat de matériel, publicité, activité, équipement, etc)
- Aucune résolution n'est nécessaire pour ce financement, l'explication du choix par courriel suffit.

Les dépenses soutenues par ce financement ne doivent pas faire l'objet d'une autre réclamation dans un programme municipal spécifique lié à la pandémie.

Les réclamations en lien avec ce volet peuvent être acheminées en tout temps; leur paiement doit faire l'objet d'une approbation aux rencontres du CA de la MRCT.

Après échange, on convient de vérifier avec le comité du festival pour savoir si des argents ont été avancées pour l'édition de cette année. De plus, on fera quelques vérifications auprès de la MRC pour connaître les limites du programme.

17. <u>VARIA...</u>

Suivi dossier réfection murs Domaine Breen

Les sommes du programme fédéral ont déjà été encaissées. On est en attente du programme de la MRC qui pourrait financer la partie municipale. Les travaux sont prévus en septembre.

<u>Aréna – orientation pour l'hiver prochain</u>

Nous sommes toujours en attente du rapport de SNC concernant la dalle de béton. En lien avec la discussion de ce jour avec le responsable du dossier, il manquerait d'information, soit la possibilité de creuser pour connaître la texture du sol près de la dalle.

Il y aurait possibilité de colmater la fissure principale, mais sans garantie de longévité.

Le conseiller Luc Alvarez offre de communiquer avec SNC pour préciser l'objet de leur demande.

Lettre de Sandra - Fermeture du restaurant

Dans une lettre adressée à la municipalité, Madame Sandra Barrette avise qu'elle cessera ses opérations au resto du Colisée à compter du 1^{er} septembre. Madame Barrette y travaillait depuis 5 ans.

En conséquence, on convient de publiciser l'information dans le Babillard pour savoir s'il y a de l'intérêt à prendre la relève.

18. CORRESPONDANCE

Réponse aux demandes de subvention voirie : 21 000 \$;

La demande municipale se chiffrait à plus de 41 000 \$, et la réponse de la députée et du MTQ totalise 16 000 \$ pour l'enveloppe régulière, et 5 000 \$ payable sur 3 ans pour l'enveloppe discrétionnaire.

On devra analyser prochainement la priorité des interventions en fonction des budgets prévus.

Demande véhicules récréatifs parc Richelieu 4-5-6 septembre

20-08-14 Un groupe de « camping-caravaning » désire venir passer la fin de semaine dans le parc et s'informe s'il y a des coûts. Nous n'avons rien de prévu à cet effet (en terme de facturation).

Sur proposition de Nicole Routhier, il est unanimement résolu de fixer le tarif à 50\$/roulotte, sans service. Il y a toutefois possibilité d'utiliser l'eau. Si le terrain est trop détrempé, on convient de leur demander d'utiliser le terrain à l'Est du terrain équestre (camping des riders).

<u>29 octobre au 4 novembre, stelle Radar à l'entrée sud du village</u> Information.

<u>Résolution d'appui – achat du compresseur – RISIT</u>

20-08-15 **Considérant qu'**il est une question de santé et de sécurité au travail que le personnel des services d'incendie ait accès à une air respirable de qualité et conforme aux normes pour leurs appareils respiratoires individuels autonomes;

Considérant que les compresseurs utilisés actuellement sur le territoire sont en fin de vie et qu'ils n'ont pas la capacité nécessaire au remplissage des bonbonnes utilisées par les services;

Considérant qu'il est nécessaire pour les services d'incendie de pouvoir remplir leurs bonbonnes d'air respirable rapidement lors d'une intervention d'urgence;

Considérant qu'il serait préférable de remplacer les compresseurs actuels par un seul compresseur produisant un air de qualité conforme aux normes existantes et qui répond aux besoins des services;

Considérant que ce projet cadre dans le programme d'aide financière du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec;

Considérant qu'il est possible par ce programme de bénéficier d'une subvention pouvant représenter soit : 50 % des coûts reliés au projet ou un maximum de 50 000\$.

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement :

D'appuyer le projet de mise en commun de l'acquisition d'un compresseur d'air respirable pour les services d'incendie;

De mandater la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) pour préparer et déposer une demande de subvention au programme d'aide financière du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec.

19. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

SERVICE D'AQUEDUC

Le directeur général mentionne avoir eu des commentaires à l'effet que certains s'approvisionnent en eau à la vidange de roulotte, face au terrain de tennis.

Il n'y a pas de modalités d'utilisation à l'égard de ce service et on convient qu'il serait plus problématique d'en établir que d'offrir gratuitement le service.

20. <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT</u>

20-08-16 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nelson Turgeon de lever la présente séance. Il est présentement 23 h 57.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, mardi le 8 septembre **2020** à compter de 19 h 30 à la salle **de l'âge d'or** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame: Nicole Routhier

Messieurs: Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Absence: M. Sylvain Durand.

Le directeur général Serge Côté est également présent.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes (2), constate le quorum et ouvre la séance régulière du mois de septembre.

2. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU</u> <u>3 AOÛT</u>

20-09-01

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 août selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

20-09-02

Il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

20 312.69	Employés
6 322.45	
15 608.43	
121.49	Cellulaires
10.98	Ligne station pompage
1 678.14	Assurances collec août 2020
2 872.08	Pelouse août 2020
65.79	Babillard été 2020
	15 608.43 121.49 10.98 1 678.14 2 872.08

COMPTES À PAYER

H2LAB INC.

AIR LIQUIDE CANADA INC	58.69	Remplissage bouteille oxygène
AMBULANCES ABITÉMIS	153.00	Transport Patrick Poulin
PIECES EXPERT F. P.	31.68	Entretien L-8000 et garage
LES BOULONS ABITIBI LTEE	16.82	Entretien tracteur 2150
STRONGCO EQUIPMENT	554.41	Entretien niveleuse
CHAMPAGNE, BELLEHUMEUR, GUIMOND	11 957.40	États financiers 2019
CLEAN SCENE	70.90	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement août 2020
LA STATION VILLE-MARIE	281.04	Essence F-150 et Ranger
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	917.50	Kit benne Mack et L-8000
J. DROLET ET FILS	104.49	Ciment, pelle, siège, renvoi drain
ENTREPRISES W. SIRARD INC	5 058.90	Pavage coin garage Paquin
CAMION FREIGHTLINER	1 935.11	Tank fuel L-8000
GARAGE MARC CÔTÉ	27.59	Pièces diverses
SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.	1 324.26	Honoraires fissures glace colisée
HERBET, SIMON	459.90	Travaux jardin commun.
	300.00	Fumier
JEAN MATHIEU	260.00	Entretien terrain balle
LAFOREST NOVA AQUA INC	10 023.52	Analyse vulnérabilité puits
LOGITEM	310.97	Frais mois téléphone, livre biblio
AGRIMAX	1 191.00	Entretien tracteur, moulin
LA COOP NOVAGO	125.37	Manche pelle, maillon chaine
MINISTRE DES FINANCES	43 765.00	Sécurité publique 1er versement
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	69 176.00	Quote-part 2 ^e versement

703.95 Analyse eau potable et usées

PIECES AUTO BROUSSEAU 431.60 Entretien garage PNEUS GBM 40.24 Réparation crevaison f-150 PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST 613.45 Propane aréna QUINCAILLERIE HOME HARDWARE 7.46 Entretien garage LE REFLET 255.93 Offre emploi **RISIT** 35 814.25 Quote-part 3e versement sur 4 R.P. EXPRESS INC. 42.79 Frais livraison Strongco et H2LAB SERVICES PYRO-PRO 1 767.57 Inspection annuelle extincteurs Lumières d'urgence, etc. 229.81 Produits sanitaires **SOGITEX** ST-GERMAIN NOEL 185.00 Frais déplacement, terrain balle 73.78 Entretien garage TEMLAC LTEE TOROMONT CAT (QUÉBEC) 1 940.08 Entretien Backhoe, livre pièces TOURISME ABITIBI-TEMISCAMINGUE 517.95 Adhésion annuelle mun.+Domaine 1 460.07 Gravier MG-20, rechargement TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS 7 303.08 Gravier MG-20, rechargement

1 264.73 Transport asphalte

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

Aucune.

TRANSTEM

5. <u>RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER</u>

20-09-03

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2, la mairesse souligne les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2019. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Globalement, les revenus ont été légèrement supérieurs au budget prévu et le total des dépenses a été 4 % inférieur au montant estimé. Alors que le budget d'opération devait être déficitaire de 58 000 \$, on a plutôt dégagé un surplus de 43 000 \$. En comptabilisant le financement des immobilisations (90 000 \$), l'affectation de 13 000 \$ de la RISIT et l'augmentation du fonds de la voirie locale (9 000), l'avoir financier de la municipalité a diminué d'environ 24 000 \$.

Comparativement aux dernières années, la situation financière était la suivante au 31 décembre 2019 :

État du surplus	31-12-16	31-12-17	31-12-18	31-12-19
Surplus libre	938 794 \$	696 128 \$	635 925 \$	348 683 \$
Fonds voirie (recettes reportées)	83 021 \$	83 021 \$	102 507 \$	111 317 \$
Fonds environnement	18 426 \$	18 426 \$	18 426 \$	18 426 \$
Affectation prochain budget				
(fonct.)		27 629 \$	58 164 \$	74 455 \$
Affectation prochain budget				
(immos)	240 100 \$	260 000 \$	337 000 \$	575 000 \$
Total	1 280 341 \$	1 085 204 \$	1 152 022 \$	1 127 881 \$

Pour l'année 2019, les travaux d'immobilisation suivants ont été réalisés :

Travaux d'immobilisation:

458 255
88 115
87 560
47 381
26 015
7 465
3 412
8 567
6 078
4 224
737 708 \$

Financement des immobilisations:

802

Subventions	625 844 \$
Taxe de secteur	22 530 \$
Fonds général	89 334 \$
Total financement	737 708 \$

Rapport du vérificateur

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets, de leur dette nette; et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc. »

Il est à noter que les états financiers sont consolidés et inclus l'organisme sous contrôle, soit la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie du Témiscamingue. La participation financière de la municipalité dans la Régie est de 17.3 %.

Il est proposé pas Yves Côté et résolu unanimement que le présent rapport soit publié dans le journal local « Le Babillard ».

6. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20-09-04

Considérant les candidatures soumises pour le nouveau poste de directeur général adjoint de la municipalité (les candidats avaient jusqu'au 28 août pour déposer leur candidature);

Considérant que les conditions de travail n'ont toujours pas été entérinées pour l'année 2020 (bien qu'une augmentation de 2 % ait été accordée);

En conséquence, il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement :

- **De mandater** le comité des ressources humaines pour analyser les candidatures, procéder aux négociations avec le candidat choisi et procéder à sa recommandation au conseil municipal;
- **D'autoriser** le comité des ressources humaines à apporter les ajustements nécessaires aux conditions salariales si besoin est.

7. RÈGLEMENT – INTÉRÊTS SUR CRÉANCES

20-09-05

Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues

Province de Québec

RÈGLEMENT NUMÉRO 444-09-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 441-04-20 relatifs aux modalités de paiement, et le règlement numéro 440-12-19 CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ, LE PAIEMENT DES TAXES EN VERSEMENTS, LES DIFFÉRENTS TAUX DE SERVICES, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'ANNÉE 2020 DE MÊME QUE LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2020.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 17 décembre 2019 le Règlement numéro 440-12-19 concernant les revenus et dépenses de la municipalité, le paiement des taxes en versements, les différents taux de services, le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt applicable pour l'année 2020 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2020;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt applicable aux créances municipales a été décrété par règlement et modifié par règlement (441-04-20);

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 3 versements;

ATTENDU QUE le taux d'intérêt applicable, fixé à 0 % depuis le 25 mars dernier, se doit d'être revu pour inciter les gens à régler les créances envers la municipalité;

ATTENDU QUE le taux habituel est de 18 %, mais qu'il est préférable de le diminuer en ces temps particuliers;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance du conseil tenue le 3 août 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement que le règlement #444-09-20 modifiant les règlements #440-12-19 et #441-04-20 soit adopté, comme suit :

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 15 septembre 2020 soit établi à 10 % par année.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Carmen Côté, Mairesse Serge Côté, Directeur général

Date de l'avis de motion : 3 août 2020

Date du dépôt du projet de règlement : 3 août 2020

Date de l'adoption du règlement : 8 septembre 2020

Date de publication : 15 septembre 2020

8. TRAVAUX DE VOIRIE – PRIORITÉS

Un montant de 40 000 \$ était prévu au budget cette année pour réaliser des travaux d'amélioration des chemins: 15 000 \$ en subvention et 25 000 \$ du fonds d'administration. Ces prévisions ont tout de même été revues à la hausse lors de la demande de subvention dans l'espoir d'avoir un montant supérieur aux autres années et pouvoir ainsi procéder au prolongement de l'asphaltage sur la route du Quai (dans le même secteur que l'an dernier. Il y aurait 400 mètres à faire à l'Est et 800 mètres à l'Ouest, minimalement.



En jaune : l'emplacement des travaux d'asphaltage 2019 : 55 000 \$. Plus de 40 000 \$ ont été demandés pour la subvention « amélioration » du Ministère des Transports et un montant de 21 000 \$ a été accordé.

Les travaux de rechargement et de nettoyage des accotements dans la Route du 5^e-Rang (Route à Léodor) et dans le chemin du Petit-Six ont été réalisés tels que prévus. Ces travaux répondent aux critères du ministère et seront suffisants pour la reddition de comptes finale.

L'an dernier, l'asphalte posée sur la Route du Quai l'a été pour voir le comportement de ce revêtement sur une bonne longueur, et selon les observations, c'est concluant. Cependant, on parle d'un coût/construction avoisinant les 140 000 \$/km. Ces travaux ont été financés par la taxe d'accise (TECQ).

La municipalité de Saint-Eugène désire asphalter une bonne partie de son réseau l'an prochain. Il serait alors possible de profiter de la situation pour bénéficier d'un meilleur rapport quantité/prix.

Nous aurons à nous pencher à court terme sur les travaux à apporter au réseau routier. Des programmes de subvention existent au ministère des Transports mais les fonds sont épuisés jusqu'en mars prochain. On peut prévoir que de nouvelles sommes seront alors disponibles. Il y aurait donc lieu de préparer le terrain pour être prêts lorsque le temps de déposer un projet sera venu.

Après échanges et discussions, on convient de vérifier avec la municipalité de Saint-Eugène pour connaître leurs intentions et s'informer s'il est possible de réaliser les travaux sous le même devis.

On mentionne qu'il serait également intéressant d'avoir une carte avec l'ensemble du réseau, son état, les années des travaux réalisés, etc., pour en arriver à un plan d'intervention structuré pour les prochaines années.

9. PANNEAU D'INDICATEUR DE VITESSE (RADAR)

Lors de la séance du mois d'août, les membres du conseil soulignaient avoir de l'intérêt pour l'achat d'un panneau indicateur de vitesse pour étudier le comportement des usagers de la route, en autant où le prix était « raisonnable ». Après vérification, le coût d'un tel équipement est d'un peu plus de 4 000 \$, excluant le poteau et l'installation. Il est à noter qu'il existe plusieurs modèles.

On revient sur la problématique de la vitesse sur les rues et chemins municipaux et on suggère :

- Rencontre à prévoir avec le parrain lors d'une séance préparatoire et s'informer de quelle façon on détermine les interventions sur les réseaux routiers municipaux. Voir s'ils ont des solutions à proposer pour atténuer la problématique de la vitesse ;
- Faire de la sensibilisation dans le Babillard;
- Est-ce que les cadets pourraient sensibiliser la population dans les secteurs de villégiature à l'été?;
- Avoir d'autres prix pour les radars.

_

Dans l'éventualité où on achetait un radar, on propose les étapes suivantes :

- Réception d'une plainte
- Installation du radar à l'endroit déterminé
- Analyse des données
- Méthode d'atténuation (signalisation, dos d'âne ou autres) ou à défaut, méthode coercitive (billet d'infraction).

Comme la problématique de la vitesse est estivale, on convient qu'il n'est pas pressant d'avoir d'autres propositions de radars dans un avenir rapproché, mais avant le printemps. Cependant, on vérifiera avec le parrain prochainement.

10. MODALITÉS POUR LOCATIONS DE SALLES

20-09-06

Considérant que dans le contexte actuel, la santé publique ne recommande pas les rassemblements, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement que lors de locations du gymnase ou de salles diverses pour les fins d'activités physiques, culturelles, de formation ou administratives, le locataire soit appelé à quitter immédiatement les lieux.

Si le locataire utilise le matériel de l'école, il est de sa responsabilité de désinfecter le matériel utilisé. Il est également de sa responsabilité d'appliquer les règles de la santé publique en vigueur au moment de la location (puisque ces règles sont évolutives ou régressives dans le temps) et de tenir un registre des personnes présentes à l'activité.

Pour les fins spécifiques du hockey cossum, il est également résolu que les heures de location soient limitées de 19 h à 21 h.

<u>LOCATION POUR LA PÉRIODE DES FÊTES</u>

Pour l'instant, en autant que les directives soient respectées, la location de salles est permise.

11. ARÉNA

20-09-07

Sur proposition de Nelson Turgeon, il est unanimement résolu:

Nettoyage de bandes :

Servi-glace- 935 \$, fait en 2015, 2017 et 2018.

DE NE PAS le faire cette année:

Modalités d'ouverture :

QUE, de concert avec la ville de V-M et Notre-Dame-du-Nord, les règles qui s'appliqueront pour les utilisateurs pour la saison 2020-2021 soient les suivantes :

- Arrivée et départ : 20 minutes avant et 20 minutes après la location;
- Respect des directives des associations et/ou de la santé publique.

Il est également à noter qu'il y a un nombre maximum de personnes par chambre et que pour certaines, nous ne pouvons accueillir 10 personnes, ce qui sera problématique dans certaines situations.

Dans le restaurant, on convient d'attendre pour voir le fonctionnement avant de statuer sur la présence de murets ou séparateurs.

Nous pourrons profiter de l'expertise de Ville-Marie et Notre-Dame-du-Nord puisque leurs arénas ouvrent sous peu si ce n'est déjà fait. On souligne ici l'excellente collaboration que nous avons eue de Manon Gauthier de la ville de Ville-Marie pour la fabrication des panneaux indiquant les règles, avertissements, etc. en lien avec l'aréna.

Location du restaurant

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de location pour le restaurant de l'aréna avec Madame Marie-Isabelle Girard. Les mêmes clauses que l'an dernier s'appliquent, à l'exception de la fin du contrat qui sera le 31 août pour permettre de trouver un remplaçant en cas de non-renouvellement.

Prix de location de la glace

QUE les prix pour la location de la glace soient les mêmes que l'an dernier :

- Hockey mineur et patinage artistique; 45 \$/heure
- Hockey adulte: 140 \$/heure

Note: Ces prix incluent les taxes

Rapport SNC-Stavibel:

806

Le rapport n'a toujours pas été soumis mais on convient qu'il faudra mettre un drain pour éliminer l'accumulation d'eau sous la structure. Les conseillers Côté et Alvarez se portent volontaires pour aller voir le tout avec le contracteur David Paquin pour recommandation.

12. TRAVAUX DOMAINE BREEN

20-09-08

Considérant les travaux de rénovation des murs Ouest et Sud du Domaine Breen prévus cette année;

Considérant que le projet consiste à remplacer la planche de finition, la planche actuelle se dégradant et affectant la structure du bâtiment;

Considérant la participation confirmée du gouvernement fédéral à raison de 50 % du coût des travaux;

Considérant la politique de gestion contractuelle;

Considérant que le budget des travaux est de 72 000 \$, incluant le matériel et la main d'œuvre;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement :

- D'AUTORISER « Construction David Paquin » à réaliser ces travaux, à l'heure, pour le compte de la municipalité et à l'autoriser à faire les achats du matériel nécessaire;
- **D'AUTORISER** l'achat de la planche de cèdre de Denis Paquin.

Une somme de 25 000 \$ était prévu au budget 2020. Tout solde à financer le sera par le fonds d'administration.

13. <u>VOLET 3 FDT – SUIVI</u>

20-09-09

Considérant que le comité du Festival Western n'a aucune dépense de publicité à présenter pour remboursement au fonds de développement du territoire, volet 4, tel que la municipalité le recommandait dans sa résolution #19-10-04;

Considérant les modifications apportées au volet 4, permettant à la municipalité de se faire rembourser 50 % des coûts liés aux mesures mises en place pour la pandémie, jusqu'à une limite de 2 500 \$;

Considérant que ces mêmes modifications ont été apportées au volet 3 du FDT de cette année, mais que le pourcentage de remboursement est de 100 %;

Considérant qu'il y a lieu de fournir aux élus de l'équipement informatique de base pour permettre la tenue de réunions virtuelles en cas de confinement;

En conséquence, il est proposé Yves Côté et résolu unanimement d'informer la MRC de Témiscamingue que les fonds des volets 4 de 2019 et 3 de 2020 seront utilisés pour les actions municipales liées à la pandémie.

Quant à l'achat de tablettes ou de portables, on convient :

- Qu'elles ou qu'ils demeurent propriété de la municipalité à la fin du mandat;
- Le directeur général apportera un modèle de tablette et de portable lors de la prochaine rencontre.

14. RISIT

M. Tomy Boucher n'ayant pu participer à la dernière rencontre, le compte rendu est remis à une rencontre ultérieure.

Il mentionne tout de même que M. Francis Gingras est toujours en place pour l'instant.

15. <u>Prix des Loyers obnl au témiscamingue</u>

20-09-10 Considérant qu'après vérification auprès des différentes organisations qui louent des locaux au Témiscamingue, les prix varient en fonction des services offerts;

Considérant que le centre amitié Témis, dont la principale vocation est d'offrir aux organismes communautaires des loyers à un prix raisonnable et que celui-ci est de 1.75 \$/pied carré, ce qui représente habituellement entre 270 \$ et 300 \$/mois;

Considérant que la municipalité héberge gratuitement l'ORDET depuis de nombreuses années;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de faire la proposition suivante à l'ORDET (Organisme Régional de Développement Éduco-Témis) pour la location de leur local situé au 2^e étage du centre communautaire :

Le local a une superficie approximative de 350p2;

- Si on applique le taux à 1.75\$ = 612\$/mois.

Considérant que l'organisme n'utilise que la moitié du bureau :

- 175 p2 X 1.75 /p2 = 306 /mois

La municipalité contribue pour 56 \$/mois, soit un net de 250 \$/mois.

Le service internet est inclus, les taxes sont en sus.

16. **VARIA...**

REPORT DE LA SÉANCE D'OCTOBRE

20-09-11 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de reporter la séance du mois d'octobre initialement prévue le 5 octobre au mardi 13 octobre.

<u>LUMIÈRES DE RUES :</u>

Retour sur la « performance » du nouveau réseau de luminaires. Le commentaire semble plutôt général, le nouveau réseau serait moins « lumineux » que l'ancien. Reste à savoir s'il répond à l'objectif visé, soit d'assurer la sécurité de la population, particulièrement les piétons.

17. CORRESPONDANCE

MISSION TOURNESOL

20-09-12 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'octroyer un montant de 500 \$ à Mission Tournesol dans le cadre de leur campagne de financement annuel, édition 2020.

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES SAPHIRS DE GUIGUES

Considérant la demande de don du club, et considérant que le tarif consenti est un tarif préférentiel, on convient de ne pas donner suite à cette demande.

<u>DEMANDE - BARBEBROUE</u>

20-09-13 Demande pour l'utilisation du nom et du logo de la municipalité pour élaborer une caisse de 24 produits encannés faisant la promotion des municipalités du Témiscamingue. Idéalement en novembre 2020. Aucune contribution financière demandée. Demande une photo et un texte pour promouvoir notre municipalité. Possibilité de modifier le tout l'an prochain.

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter cette demande et d'utiliser une photo du Domaine Breen pour l'occasion. On souhaite un texte général et on s'entend pour demander à Odette Caron d'en composer un.

CPTAQ – DEMANDE PIERRE LAVALLÉE

20-09-14

Considérant la demande de M. Pierre Lavallée à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole du lot 3 708 554, soit pour la construction d'une résidence;

Considérant que ce lot a déjà été utilisé à des fins résidentielles il y a de ça de nombreuses années;

Considérant la proximité de l'emplacement avec l'exploitation agricole du demandeur:

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

Considérant que le lot est enclavé par le ruisseau Abbica, ce qui restreint les incidences ou pressions sur le milieu agricole environnant;

Considérant l'objet de la demande (proximité du lieu de l'exploitation agricole), il n'y a pas lieu d'exprimer l'opinion de la municipalité quant à la disponibilité d'autres terrains, en zone non-agricole;

Considérant que l'acceptation de la présente demande contribue à faciliter le transfert d'une exploitation agricole familiale;

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Pierre Lavallée à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, soit de permettre l'utilisation non-agricole du lot 3 708 554 pour la construction d'une résidence, favorisant ainsi l'intégration de son fils à l'entreprise agricole.

18. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucune.

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT

20-09-15 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de lever la présente séance, il est présentement 23 h.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, mercredi le 16 septembre 2020 à compter de 19 h 30 à la salle de l'âge d'or du centre communautaire, sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Nicole Routhier

Messieurs Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

Tous les membres du conseil étant présents, ceux-ci renoncent aux dispositions relatives aux avis de convocation des séances extraordinaires, conformément à l'article 157 du code municipal.

1. COMPTE RENDU – TRAVAUX ARÉNA

20-09-01-2 Tel que mentionné lors de la dernière séance, une recommandation est faite pour les travaux de drainage de l'aréna. Messieurs Yves Côté, Luc Alvarez, David Paquin et Sylvain Lacroix ont participé à la rencontre

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de réaliser les travaux suivants, dans un premier temps :

- Installé un drain à partir du condenseur, vers l'Est, de même que le côté sud du garage de la Zamboni et le côté Est de l'aréna, entre le garage de la zamboni et le côté Sud de l'aréna;
- D'une profondeur de 3 pieds au condenseur, jusqu'à 4 pieds au coin Sud-Est de l'aréna:
- Protéger la pierre nette avec une toile géotextile;
- Raccorder ces 2 drains au tuyau de drain qui traverse la rue de l'aréna (coin Sud-Est);
- On estime à 7 000 \$ le coût des matériaux nécessaires.

2. JARDIN COMMUNAUTAIRE

20-09-02-2 On demande de publiciser le fait que le jardin sera de retour l'an prochain et que les personnes intéressées transmettent un courriel à l'adjointe administrative pour indiquer leurs besoins pour déterminer si on devra agrandir l'espace.

Cette année, nous avions 10 terrains : 7 utilisateurs « externes » et 3 terrains étaient utilisés par le propriétaire (Danièle Goupil).

Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement que l'on mette les terrains à la disposition des gens gratuitement l'an prochain (2021). On estime que le tarif applicable pour 2022 serait de 25 \$/terrain (20 pieds sur 20 pieds). M. Côté, responsable du projet, a également légitimité pour refuser des gens qui auraient négligé d'utiliser leur espace cette année.

3. ENTENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

20-09-03-2 Considérant que les conditions de travail proposées ont été acceptées par la Municipalité et par Madame Stéphanie Talbot pour le nouveau poste de directrice générale adjointe;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'accepter l'embauche de Madame Stéphanie Talbot à titre de directrice générale adjointe aux conditions spécifiées à l'entente préparée par la direction.

4. REPORT DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE

20-09-04-2 Sur proposition de Tomy Boucher, il est unanimement résolu de devancer la séance prévue le 13 octobre au 1^{er} octobre.

5. <u>PÉRIODE DE QUESTION</u> Aucune. 810

6. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE</u> 20-09-05-2 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement de lever la présente séance extraordinaire.

, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	iresse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut i de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 al.		
Carmen Côté	Serge Côté		
Mairesse	Directeur général		

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, jeudi **le 1^{er} octobre 2020 à** compter de 19 h 30 **à la salle de l'âge d'or** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier et les conseillers Luc Alvarez, Tomy Boucher et Yves Côté.

Absence: Monsieur Nelson Turgeon.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

Malgré les restrictions sanitaires en vigueur, la présence du public est acceptée, ce qui est le cas pour la présente séance. Malgré tout, aucune personne n'est présente dans l'assistance.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil, constate le quorum et ouvre la séance régulière d'octobre.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, 8 et 16 septembre

20-10-01

Il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues respectivement les 8 et 16 septembre, selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

20-10-02

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Salaires nets des employés	20 838.04	Employés
Remises fédérales	3 641.07	-
Remises provinciales	8 866.39	
Bell Mobilité	147.69	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 678.14	Assurances collective
septembre		
Danny Barrette	2 872.08	Pelouse septembre 2020
Poste Canada	65.79	Dépliants bibliothèque

COMPTES À PAYER

LOGITEM

AGRIMAX

MAGNUS

CENTRE DU CAMION MABO

COMPTESATATER		
PIECES EXPERT F. P.	229.06	Filtre, joints étanchéité, huile
BARRETTE DANNY	574.88	Entretien pelouse jardin communautaire
STRONGCO	811.25	Entretien niveleuse
CHAMPOUX ELECTRIQUE	518.86	Entretien lumières de rue
CLEAN SCENE	42.54	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	73.00	Frais déplacement septembre, zoom
LA STATION VILLE-MARIE	154.50	Essence F-150
DICOM FRET	236.79	Frais livraison Freightliner
DISTRIBUTION SOGITEX	782.02	Dist. Savon, désinfectant, savon plancher
J. DROLET ET FILS	3 719.50	Entretien aréna, joint étanchéité, sel
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	2 926.11	Entretien charrue
EMONDAGE LALI	344.92	Couper arbre Domaine Breen
CAMION FREIGHTLINER	1 521.20	Réservoir L-8000
GARAGE MARC COTE	121.55	Quincaillerie âge d'or et aréna
SNC-LAVALIN STAVIBEL	718.59	Honoraires rue Mgr Moreau Est
SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.	657.43	Honoraires fissures glace aréna
LETTRAGE FRANS GAUTHIER	292.04	Pastille banc joueurs, attendez ici
LOCATION VM	95.43	Location drill percussion aréna

926.63 Calculatrices, stylos, livres, office

465.72 Entretien tracteur 2150 et Backhoe 556.49 Produits chimiques magnatrol

103.61 Entretien L-8000

MARCHÉ 7/7 220.67 Autobus, eau, papier toilette, divers COOP NOVAGO 74.21 Pistolet arrosage 780.08 Entretien zamboni, backhoe, garage PIECES AUTO BROUSSEAU 189.52 Frais déplacement septembre, masques POULIN PATRICK **PG SOLUTIONS** 986.88 Installation logiciel ordi adjoint QUINCAILLERIE HOME HARDWARE 21.70 Prises, plaques, interrupteur R.P. EXPRESS INC. 40.25 Frais livraison Mabo et H2LAB 204.08 Batterie défibrillateur gymnase SANTINEL **ENTANDEM** 112.78 Droit licence résonne 2019-2020 75.00 Frais déplacement septembre 2020 ST-GERMAIN NOEL TEMLAC LTEE 451.09 Entretien zamboni et garage, batterie WOLSELEY 4 058.05 15 poches asphalte froid YVON CHAMPOUX INC 1 306.61 Entretien âge d'or, membrane, drain

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

Aucune.

5. JARDINS COMMUNAUTAIRES

En fonction de ce qu'on a reçu comme demande, il n'y a pas de nouveaux candidats. Cependant, certains voudraient avoir plus grand l'an prochain. On convient de continuer dans la même orientation pour l'an prochain et garder le statu-quo en ce qui concerne la grandeur préparée.

Si des personnes veulent de très petits emplacements, on pourrait peut-être offrir les bacs à jardin.

6. <u>REDDITION TRAVAUX D'AMÉLIORATION VOIRIE</u> <u>LOCALE (PPA-CE ET PPA-ES)</u>

20-10-03a

- Dossier: 00030220-1 85045 (08) 2020-06-12-37
- Sous-volet: Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

813

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Yves Côté, appuyée par Tomy Boucher, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues approuve les dépenses d'un montant de 27 795 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

20-10-03b

- Dossier: 00030304-1 85045 (08) 2020-06-15-42
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées; POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Yves Côté, appuyée par Tomy Boucher, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues approuve les dépenses d'un montant de 27 795 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7. AUTORISANT D'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS À L'ENTENTE RELATIVE À LA COUVERTURE DES SERVICES EN EAU POTABLE ET EN EAUX USÉES ET LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE BÉARN ET LES MUNICIPALITÉS DE LATULIPE-ET-GABOURY, LORRAINVILLE, NOTRE-DAME-DU-NORD, SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES, SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE ET SAINT-EUGÈNE-DE-GUIGUES

20-10-04 **ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a signé une entente intermunicipale avec les municipalités de Béarn, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et Saint-Eugène-de-Guigues le 19 décembre 2018, conformément aux dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, et des articles 569 et suivants du Code relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Latulipe-et-Gaboury a adhéré à ladite entente le 28 avril 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité de Laverlochère-Angliers a signifié son intérêt d'adhérer à l'entente;

ATTENDU QUE l'article 13 de l'entente prévoit les modalités d'adhésion d'une autre municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de profiter de cette adhésion pour modifier certains articles de ladite entente, précisées à l'Addenda 2019-2021-2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Tomy Boucher et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues approuve les conditions d'adhésion précisées à l'annexe B 2019-2021-2.
- Le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues accepte que la municipalité Laverlochère-Angliers adhère à l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires.
- Le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues approuve les modifications à l'entente, telles que précisées à l'addenda 2019-2021-2.
- Le maire et le directeur général sont autorisés à signer lesdits documents.

CONSEILLER RESPONSABLE DU DOSSIER EN EAUX

20-10-05

Considérant le départ de Sylvain Durand, conseiller responsable de dossier de l'entente en eaux, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de nommer M. Luc Alvarez à ce titre pour le remplacer.

8. <u>DOMAINE BREEN – SUIVI</u>

- Projet d'accessibilité pour les établissements touristiques, projet kéroul Complément d'information en lien avec la possibilité d'aménager une rampe d'accès au Domaine Breen.

Le programme finance 80% des coûts jusqu'à un maximum de 50 000 \$. Le comité du Domaine doit vérifier si les aménagements obligatoires sont possibles (par exemple, aménager l'exposition au premier plancher, faire en sorte que la présentation vidéo se fasse au premier plancher également). Une évaluation de la situation sera faite par la suite pour savoir si le Domaine répond aux exigences. En ce qui concerne le bloc sanitaire, on prévoyait utiliser les toilettes de l'église, où quelques améliorations seulement seraient à apporter.

Les travaux vont bon train et le budget devrait être respecté.

9. ARÉNA

- Suivi des travaux de drainage

Les employés ont débuté cette semaine le côté sud du garage de la zamboni. Il y a déjà eu un drain à cet endroit mais il était non-fonctionnel. On remarque une glaise forte à 2-3 pieds de profondeur. Tel que prévu, on poursuivra du côté sud de l'aréna.

- Date prévue pour l'ouverture

Si tout va bien, l'ouverture devrait se faire vers le 10 octobre.

- Chronométreur

On demande que soit publicisé le fait que nous manquons actuellement de chronométreurs. De façon générale, les chronométreurs donnent leur nom à Patrick Poulin qui voit généralement à faire les horaires en fonction des disponibilités.

- Ventilation au sous-sol

Discussion relative à la problématique de la ventilation au sous-sol (absente). On suggère de laisser fonctionner les ventilateurs de douche (minalement) et de s'informer à « Manseau-Perron » à savoir s'il y aurait possibilité d'installer un système quelconque pour améliorer la situation.

On aborde également l'efficacité du système de ventilation du centre communautaire qui pourrait possiblement être amélioré en modifiant les filtres en place.

- Restaurant

Selon nos informations, l'ouverture doit se faire en fin de semaine.

10. <u>DEMANDE DE LOCATIONS POUR LE TEMPS DES FÊTES</u>

Considérant la situation qui prévaut actuellement, on convient de prendre en note le nom des gens qui seraient intéressés à louer une salle pour la période des fêtes, sans confirmer ces locations pour l'instant.

Jusqu'à maintenant, il y aurait de l'ouverture pour accepter les locations, mais la situation pourrait évoluer ou se dégrader rapidement, ce qui pourrait changer la position actuelle.

11. <u>CONSTATATION DE VACANCE AU POSTE DE DISTRICT</u> #2

20-10-06

Considérant la démission de M. Sylvain Durand, conseiller du district électoral #2, transmise au directeur général de la municipalité le 15 septembre 2020;

Considérant l'avis de vacance donné par le secrétaire-trésorier, séance tenante, et ce conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur Élections et les Référendums dans les municipalités;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 335 de ladite Loi, la municipalité se doit de tenir une élection partielle pour combler le poste puisque la constatation est faite plus de 12 mois avant la prochaine élection générale;

Considérant la proximité de l'échéance selon laquelle le conseil aurait eu la légitimité de décréter ou non une élection partielle, toujours en vertu de l'article 335 de ladite Loi;

Considérant le contexte actuel et les diverses recommandations de la Santé publique pour limiter les déplacements et les échanges sociaux;

Considérant la participation assidue des membres du conseil aux séances municipales;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et unanimement résolu de demander à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de tenir l'élection partielle pour combler le poste de conseiller au district électoral #2 lors de l'élection générale prévue le 7 novembre 2021.

12. <u>ACHAT DE TABLETTES OU PORTABLES</u>

20-10-07 Considérant l'intérêt des membres du conseil à devenir un « conseil sans papier »;

Considérant les nombreuses discussions relatives au sujet;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'approuver l'achat de 6 portables au coût approximatif de 700\$/chacun. Ces portables demeureront la propriété de la municipalité et seront mis à la disposition des élus jusqu'à la fin de leur mandat. La municipalité en assumera l'entretien.

Le conseiller Yves Côté fera les vérifications pour les étuis.

13. RISIT

Intervention de Tomy Boucher, représentant municipal à la Régie Intermunicipale.

Ententes entre la MRC et la RISIT : Pinces de désincarcération, Services d'urgence en milieu isolé et entente d'entraide mutuelle

Des discussions sont en cours pour rectifier certains points de dissension à l'égard des ententes.

Budget 2021

On prévoyait initialement un budget similaire à celui de 2020 mais considérant les augmentations à prévoir en lien avec les investissements, on s'oriente vers une augmentation approximative de 3%. Le projet sera soumis incessamment.

Nouvelle caserne

Comme on prévoit changer l'autopompe dans les années à venir (à préciser), il y aura lieu d'activer le projet d'une nouvelle caserne. À cet égard, on devra connaître les besoins de la RISIT (électricité, eau, grandeur de terrain, localisation, etc.) puisque selon le scénario proposé, la municipalité procèderait à la construction, qui serait par la suite cédée à la RISIT.

Plusieurs suggestions sont faites quant à sa localisation : possibilité d'utiliser le garage municipal pour la caserne et bâtir un nouveau garage, terrain situé sur la rue Piché Ouest (à proximité de la station de pompage), locaux d'Hydro-Québec, ancienne station de service Pétrin, etc. Mais on convient que les terrains de la rue Beauchamp (utilisés actuellement comme stationnements) ne sont pas propices à l'aménagement d'une caserne. Certains émettent des réserves quant à un implantation sur le Route 101.

Le conseiller Luc Alvarez offre son aide pour discuter des besoins avec la RISIT et participer à l'élaboration d'un scénario de mise en place d'une nouvelle caserne.

14. <u>VARIA...</u>

LOCATION: ORDET

20-10-08

Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de location avec l'ORDET (Organisme régional de développement éduco-Témis) selon les modalités établies ultérieurement. Durée de l'entente : 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2020. Clause d'indexation à intégrer.

15. <u>CORRESPONDANCE</u>

MRC de la Vallé-du-Richelieu, demande particulière pour la TECQ On convient de ne pas donner suite à la présente demande.

16. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> 817 Aucune.

17. <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT</u>
Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement de lever la présente 20-10-09 séance. Il est présentement 23h. Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. Carmen Côté Serge Côté Mairesse Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi **le 9 novembre 2020 à** compter de 19 h 30 **à la salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier et les conseillers Tomy Boucher, Luc Alvarez, Yves Côté et Nelson Turgeon.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes (3), constate le quorum et ouvre la séance régulière du mois de novembre.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-11-01 Sur proposition de Luc Alvarez, appuyé par Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 1^{er} octobre 2020 selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce en conformité avec les dispositions du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

QUINCAILLERIE HOME HARDWARE

LE RIFT; GALERIE, CINÉMA, THÉATRE

20-11-02 Il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, comme suit :

COMPTES PAYÉS

COMITESTATES		
Salaires nets des employés	39 626.92	Employés et élus
Remises fédérales	3 526.10	-
Remises provinciales	8 830.20	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 359.34	Assurances collective
septembre		
Poste Canada	65.49	Babillard septembre 2020
	65.79	Babillard octobre 2020
Ministère des Finances	117.00	Certification eau potable

COMPTES À PAYER		
A.D.M.Q.	112 02	Formation web 4 novembre 2020
PIECES EXPERT F. P.		
BOUCHERIE FRUITS ET LÉGUMES		Entretien L-8000 et garage
		Piles, nettoyants, poison souris
LES BOULONS ABITIBI LTEE		Entretien garage
CARON ODETTE		Chip, citrouilles Halloween
BERGERON ELECTRONIQUE		Désinfectant
CLEAN SCENE		Nettoyage vêtements
COTE, SERGE		Déplacement, zoom, salle judo, wajax
CREAT		Renouvellement adhésion 2020-2021
LA STATION VILLE-MARIE		Carburant F-150
DISTRIBUTION SOGITEX		Stand désinfection, savon main
J. DROLET ET FILS		Clé, cadenas, marteau, livraison sel
ÉMONDAGE LALI		Branche arbre Domaine Breen
ENERGERE INC.		Conversion éclairage rue 89 %
GARAGE MARC COTE		Quincaillerie, divers
SNC-LAVALIN STAVIBEL INC.	689.08	Honoraires fissures glace
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	88.51	Entretien zamboni
IMPRIMACTION 2000	613.40	Babillard sept, affiches colisée
Manon Laliberté	52.82	Friandises Halloween Fabrique
LOGITEM	4 849.33	Batterie, portables, livres, Babytel
LVL GLOBAL INC.	75.00	Affûtage couteaux zamboni
MAGNUS	510.72	Contrat traitement eau
MINISTRE DES FINANCES	43 765.00	Sécurité publique 2e versement
		Quote-part 3, ententes, ministère
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	78 864.25	famille
H2LAB INC.	133.95	Analyse eau potable et usées
		Sel, filtre, gant, peinture, douille,
PIECES AUTO BROUSSEAU		brosse
PIONEER DIESEL 2008 LTD		Entretien L-8000, chaines
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	1 223.25	Propane aréna et zamboni

31.70 Ruban, protecteur fontaine parc

574.88 Contribution Au Pays des Pick-up

R.P. EXPRESS INC. SERVICES PYRO-PRO SOUDURE ARCO ST-GERMAIN NOEL

PRIORITE STRATJ INC. TECHNICIEN DE GLACE INC. TEMLAC LTEE

TOROMONT CAT (QUÉBEC)
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS
F.Q.M.
VILLE DE VILLE-MARIE
YVON CHAMPOUX INC

69.63 Frais livraison
43.35 Maintenance extincteur aréna
665.35 Compas aréna, entretien remorque
75.00 Frais déplacement octobre 2020
Formation coordination septembre
51.74 2020
1 062.37 Peinture glace
978.97 nettoyeur vitre
Compresseur air station filtration

9 854.25 Réserve sable, concassé, pierre
1 849.38 Honoraires structure salariale
289.17 Saisie constat, cour
189.66 Robinet (sera crédité)

509.51 Entretien Backhoe

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

Aucune.

5. a PROJET D'AMÉNAGEMENT – ESPACE PUBLIC R-D-C

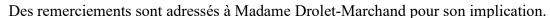
Madame Catherine Drolet-Marchand, résidente au Royaume-des-Cèdres, soumet un projet d'aménagement sur le terrain public (propriété de la municipalité) situé au bas de la côte au Royaume-des-Cèdres.

Madame Drolet-Marchand, qui souligne avoir consulté quelques résidents du secteur, mentionne qu'il serait intéressant que les gens du Royaume-des-Cèdres puissent profiter d'un endroit où se rencontrer, et que le terrain de la municipalité pourrait répondre à ce besoin.

Au soutient de sa demande, elle dépose un projet où elle aborde les principales étapes du développement de ce secteur, du financement du projet, de la sécurité des lieux, etc.

Les élus prennent acte du projet, mais considèrent qu'ils se doivent d'analyser toute ses facettes avant de statuer sur une position définitive. À priori, une visite des lieux s'impose.

Le principal point soulevé : la sécurité des lieux. Le terrain est situé dans une courbe, là où la visibilité est réduite et où on constate régulièrement des excès de vitesse. D'autres points sont soulevés, comme la nécessité que le terrain soit riverain (est-ce possible d'aménager un tel terrain ailleurs dans le secteur?), les mécanismes disponibles pour limiter la vitesse, la disponibilité du stationnement, la consultation de la population du secteur etc. Mais finalement, on convient d'étudier la demande et de tenter, dans la mesure du possible, de répondre d'ici février.





5 b PROLONGATION DES HEURES DE SORTIE POUR LE HOCKEY SOCIAL

Considérant la présence de M. Pierre Côté, on convient de devancer le point 11 relatif à la prolongation des heures de sortie pour le hockey social.

Dans une lettre adressée à la municipalité la semaine dernière, M. Côté évoque le fait qu'il n'y a pas de cas en région (COVID-19), que le fait de sortir rapidement des chambres nuit à la sociabilisation, que c'est néfaste pour la santé mentale des utilisateurs, etc.

Dans un premier temps, Madame la mairesse remercie M. Côté d'utiliser les services du Colisée. Elle mentionne également que tous les points soulevés par M. Côté sont véridiques et incontestables. Cependant, la responsabilité d'assurer la sécurité des lieux incombe à la municipalité et les élus n'ont pas l'intention de revenir sur leur position quant aux modalités d'utilisation : arrivées et départs 20 minutes avant et après l'activité. On offre cependant la possibilité de louer la glace 15 minutes supplémentaires, pour la dernière heure de glace journalière.

6. <u>DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.</u>

Tous les membres du conseil sont invités à compléter la mise à jour annuelle de leur déclaration d'intérêt pécuniaire, en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

7. SUIVI - PISCINE

820

Luc Alvarez dresse un compte rendu des dernières discussions en lien avec l'OBNL qui sera créé pour la construction de la nouvelle infrastructure aquatique. À la teneur des derniers échanges, on retient que le nouveau conseil d'administration sera nommé lors d'une réunion qui aura lieu le 26 novembre 2020 à 19 h, à la Salle du Pavillon, au 11, rue St-Isidore Ouest à Laverlochère.

Ce sera alors l'assemblée générale de constitution, où les règlements généraux seront adoptés.

M. Alvarez indique que selon les premières observations :

- Le conseil d'administration sera composé de 7 administrateurs : 5 utilisateurs, 1 du monde communautaire et 1 de la MRC. Il sera formé, par élection, lors de l'assemblée générale;
- À compter du 9 novembre, les gens seront invités à devenir membres fondateurs (gratuit);
- Ceux-ci recevront une copie des documents de l'assemblée générale, y compris les règlements généraux à adopter. Ceux-ci sont en révision;
- L'assemblée générale sera présencielle (75 pers. max) et virtuelle;
- Le nom de l'OBNL sera dévoilé lors de l'assemblée;
- Il y aura 3 catégories de membres : utilisateurs, corporatifs et honoraires. Les membres honoraires n'auront pas droit de vote;
- Le projet du Pontiac, sur lequel on souhaite s'inspirer, n'est toujours pas approuvé. Techniquement, on devait annoncer un groupe de projets à la fin octobre (!) et un autre à la fin février.

8. <u>SUIVI DOMAINE BREEN – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE</u>

TRAVAUX DES MURS

La réfection des murs des côté Sud et Est est complétée. Cependant, pour l'an prochain, il restera la peinture (couche finale), la finition du balcon au 2^e étage (plancher et rampe de protection), la rampe de la galerie au rez-de-chaussée et d'autres menus travaux.

À ce jour, on comptabilise environ 40 000 \$ sur un budget de 73 000 \$. On rappelle qu'une subvention de 36 500 \$ de Patrimoine Canada est applicable à ces travaux.

Quant aux possibilités de financement du Ministère de la Culture, nous sommes toujours en attente de nouvelles de la MRC.





RENCONTRE, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Le conseil d'administration de la Société d'Histoire souhaite rencontrer la mairesse et le directeur général afin de se présenter et discuter de la conservation des archives et artéfacts que possède la SHG. Cette rencontre aura lieu *mardi le 17 novembre à* 19h. On désire également faire le suivi des travaux au Domaine et du processus d'agrément en cours.

9. RISIT

BUDGET 2021

On prévoit une augmentation de 1.68 % en 2021, notre participation étant de 160 476 \$ comparativement à 157 829 \$ en 2020.

PROJET DE LA CASERNE:

Afin de clarifier la situation, on convient de rencontrer M. Richard Lefebvre prochainement. À cet effet, M. Lefebvre indique qu'il y aurait possibilité d'une rencontre le 17 novembre. Confirmation à venir.

DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS CASERNE ACTUELLE

Dans une demande adressée par M. Lefebvre, la RISIT souhaite des améliorations à la caserne de Guigues pour la rendre plus agréable, pour que le local soit plus sécuritaire et facilite le travail du personnel.

Les modifications demandées sont :

- Le transfert de la salle de rencontre à l'étage;
- ➤ Démantèlement de la salle de bain et du local où elle est au rez-de-chaussée, le personnel devrait utiliser la salle de bain de l'étage;
- ➤ Isolation des panneaux électriques;
- ➤ Construction d'un mur dans la salle de rencontre du rez-de-chaussée pour l'installation d'un bureau et dans l'autre partie, la création d'un local pour de l'entreposage et le nettoyage des APRIA;
- ➤ Mise à jour de l'éclairage dans la caserne en remplaçant les tubes fluorescents par des tubes à la D.E.L.;
- > Enlever le coffre-fort.

On convient de discuter de ces points lors de la rencontre à venir.

822 10. <u>Ententes en eaux, urbanisme et santé et sécurité</u>

Budget 2021. Les répartitions budgétaires seront discutées ce samedi lors des discussions de la MRC. Pour les ententes Santé-Sécurité et urbanisme, la MRC est partenaire. Elle souhaite financer ces ententes à la hauteur de 40 % via le fonds « régions-ruralité » en partie (anciennement le FDT, Fonds de Développement du Territoire), et avec les nouvelles redevances dans une autre partie.

Pour l'entente Santé et sécurité au travail, la contribution de 2020 qui est de 8 985 \$ passe à 6 743 en raison de la participation financière du FRR de 40 %.

Quant à l'Entente en urbanisme, la contribution prévue, qui était de 7 791 \$ en 2020, passe à 8 716 \$ pour 170 heures réservées. L'augmentation est principalement due au fait qu'une ressource additionnelle sera nécessaire en période de pointe puisque d'autres municipalités devraient joindre l'entente. Ces 2 montants (SST et Urbanisme) sont sujets à changement puisqu'ils dépendent de l'acceptation du budget de la MRC.

Pour l'entente en eaux, le budget prévu pour 2020 est de 42 500 \$.

11. ARÉNA

Suivi des travaux de drainage

Les travaux sont terminés dans la partie Nord. Il restera à analyser comment on fera la finition, si nécessaire.



12. INSPECTION CNESST

La CNESST a fait une inspection en 2 occasions, le 23 octobre et le 4 novembre. On précédait alors à la vérification des mesures de protection des employés en lien avec la COVID, à l'enquête de l'accident de travail survenu le 29 juillet et d'une visite au garage municipal.

Les seules recommandations étaient à l'égard d'un détecteur de monoxyde de carbone au garage, d'une rampe de sécurité au 2^e étage du garage et d'un anti-retour de flamme sur de l'équipement de soudure. Ces correctifs seront faits incessamment.

13. RENCONTRE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Après échanges et discussions, on convient de fixer la première rencontre budgétaire, lundi le 23 novembre à compter de 18 h 30. Quant à la 2^e rencontre, elle sera déterminée ultérieurement.

14. POSTE D'ADJOINT - SUIVI

La candidate retenue s'est finalement désistée. Le comité Ressources Humaines devra se rencontrer dans les prochaines semaines pour déterminer le plan de travail. On se questionne à savoir si on modifie la description de tâches.

15. VARIA...

BABILLARD

En fonction des ressources disponibles, on évaluait la possibilité de faire le Babillard à l'interne, mais considérant la situation actuelle, on convient d'analyser la situation mensuellement. Cependant, on peut d'ores et déjà statuer qu'il sera fait à l'externe pour les mois de novembre et décembre.

ÉTAT DE LA SITUATION – RUE MOUTTET SUD

Une rencontre est prévue cette semaine pour visiter les lieux et déterminer si les travaux correctifs ont été faits. La réception définitive et la libération de la retenue pourront par la suite suivre leurs cours.

16. CORRESPONDANCE

Nouveau service 211

Le bureau de Centraide de Val d'Or informe la municipalité que « C'est avec plaisir que l'on vous informe que le déploiement du service d'information et de référence 211 s'amorce sur votre territoire. Ce déploiement accéléré dans toutes les régions non encore desservies à travers le Canada est rendu possible grâce au soutien du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire, un programme d'Emploi et Développement social Canada, mis en place pour soutenir le réseau communautaire dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Le réseau des Centraide est mandaté par le CRTC pour déployer le service 211 et est fier du partenariat avec le gouvernement du Canada pour en assurer rapidement l'accès à tous les citoyens de votre région, au moment où le Québec entre dans une 2e vague. »

On ne connait pas la date d'implantation du nouveau service, mais on comprend que ce sera une implantation progressive.

Promotion camping municipal

Demande de participation à un projet de publicité commun pour promouvoir les sites de camping au Témiscamingue.

On convient de ne pas donner suite à la présente demande, considérant que nos structures d'accueil sont limitées et que le stationnement est déficient en période de pointe.

Demande Album des finissants

20-11-03 Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement de participer financièrement à l'album des finissants de Notre-Dame-du-Nord pour un montant de 75 \$, soit une demi-page.

TRAVERSES PIÉTONNIÈRES SUR LES VOIES PUBLIQUES PROVINCIALES

20-11-04 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a déménagé sa traverse piétonnière sur la rue Ontario afin de mieux desservir les étudiants de l'école primaire St-Joseph et les ainés du Pavillon Tête-du-Lac;

CONSIDÉRANT que des balises piétonnières viendraient augmenter la sécurité des utilisateurs de cette traverse piétonnière;

CONSIDÉRANT que la traverse piétonnière est située sur la rue Ontario, qui est également une route provinciale sous la juridiction du ministère des Transports du Québec, et que la signalisation sur cette voie est également sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises, la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a demandé au ministère des Transports l'autorisation d'installer des balises piétonnières sur la rue Ontario pour faciliter la traverse piétonnière à la hauteur de la cour de l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que les citoyennes et citoyens de Notre-Dame-du-Nord ont fait parvenir une pétition au ministre des Transports du Québec pour faire déplacer la traverse piétonnière, diminuer la limite de vitesse sur la rue Ontario à 30 km/heure dans la zone scolaire, interdire le stationnement à 45 degrés, et solliciter une présence policière aux heures de pointe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Tomy Boucher, appuyé par Nicole Routhier, et résolu unanimement de demander l'appui de toutes les municipalités de la MRC de Témiscamingue pour appuyer la démarche de la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord auprès du ministère des Transports du Québec pour que l'installation de balises piétonnières soient permises sur les voies provinciales traversant des agglomérations, où de telles balises sont requises.

<u>Club de motoneige – confirmation de passages</u>

La municipalité est avisée des endroits où le club de motoneige du Témiscamingue empruntera le réseau routier local pour la saison 2020-2021.

Route du Quai (traverse)
Petit Rang 3 (traverse)
Route à Cotnoir (traverse
Chemin du 6^e Rang (utilisation complète)
Chemin Sylvain Girard

Route des 2^e et 3^e Rang (traverse) Route des 3^e et 4^e Rang (traverse) Route du 5^e Rang (traverse) Partage la route du Quai Partage rue Piché

Enveloppe spéciale Covid

Le Ministère des Affaires municipales avise la municipalité qu'une somme de 63 473 \$ est accordée à la municipalité pour atténuer les pertes financières et compenser les dépenses additionnelles reliées à la gestion de la COVID. Cette aide n'est pas assujettie à une reddition de comptes, mais la municipalité devra informer sa population des fins pour lesquelles la somme a été attribuée.

Réponse du Ministère, report d'élection partielle (district #2)

En réponse à la demande de la municipalté de ne combler le poste de conseiller du district électoral #2 qu'à l'élection de novembre 2021, le Ministère l'avise qu'en considérant les éléments soulevés, il suspend pour l'instant les délais applicables et indique que la municipalité devra attendre les directives du Ministère avant d'aller plus loin dans ce dossier.

Vœux des fêtes, CKVM et Reflet

20-11-05

Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu majoritairement de publiciser nos meilleurs vœux à la population pour cette période des fêtes exceptionnelle, tant dans le journal le Reflet (vœux communs, 30 \$) qu'à la radio (270 \$).

Dénoncer projet de loi 67 (FQM) – PROJET DE RÉSOLUTION

325

20-11-06 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain:

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Nelson Turgeon, appuyé par Luc Alvarez et résolu unanimement :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Offre de service OBVT – installations septiques

826

Une offre de service a été transmise par l'OBVT pour procéder à l'analyse des installations septiques sur le territoire. Comme on le sait, cette responsabilité incombe à la municipalité, mais c'est un dossier particulièrement sensible puisqu'il n'y a pas d'orientation commune en région pour en faire l'application.

On convient de mettre le tout « sur la glace » pour l'instant.

Analyse d'eau ruisseau Abbica

20-11-07 La municipalité a donné son aval l'an dernier pour participer financièrement à certaines analyses d'eau sur le ruisseau Abbica, de concert avec l'OBVT.

Ces analyses, sur 3 ans, permettent d'évaluer les conséquences des activités anthropiques sur le cours d'eau, qui est également l'émissaire de la vidange des bassins d'assainissement des eaux (2 fois par an, au printemps et à l'automne).

En raison de la pandémie, l'analyse de cette année n'a pu se faire. Celle de l'an passé a été faite cependant.

L'OBVT demande à la municipalité de reporter à 2022 l'analyse de 2020 qui n'a pu être réalisée cette année, ou d'allouer la somme de cette année à une étude de caractérisation des bactéries fécales dans la rivière « La Loutre ». Quatre municipalités participent déjà à cette étude, là où il y a des porcheries.

Après échanges, on convient qu'il pourrait être intéressant de procéder à une telle analyse, mais en déplaçant le point d'étude, prévu au pont de « La Loutre », plus près de l'embouchure au lac Témiscamingue puisqu'il y a des activités agricoles entre le pont et le lac. En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'allouer un montant de 1 250 \$ pour le financement de l'étude de cette année.

Le directeur général prendre des informations additionnelles à cet effet.

17. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucune.

18. <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT</u>

20-11-08 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement de lever la présente séance.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Saint-Brunode-Guigues, lundi le 7 décembre 2020 à compter de 19 h 30 à la salle de l'âge d'or du centre communautaire, sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier et les conseillers Tomy Boucher, Luc Alvarez, Yves Côté et Nelson Turgeon.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse accueille les personnes présentes (2), constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du mois de décembre.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Nelson Turgeon, il est résolu unanimement d'adopter le procès-20-12-01 verbal de la réunion du 9 novembre selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et en conformité avec les dispositions de l'article 148 du code municipal.

3. ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'adopter et de payer les 20-12-02 comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

COMITIESTATES		
Salaires nets des employés	19 625.29	Employés
Remises fédérales	3 956.04	
Remises provinciales	9 481.99	
Bell Mobilité	121.49	Cellulaires
Télébec	10.98	Ligne station pompage
La Capitale	1 585.78	Assurances collective novembre
Poste Canada	220.07	Timbre, compteur, Babillard

(

POULIN PATRICK

PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST

QUINCAILLERIE HOME HARDWARE

LES PROS DU PLANCHER

PRAXAIR

RISIT

Poste Canada	220.07	Timbre, compteur, Babillard
COMPTES À PAYER		
AUTOMOBILE PAQUIN	60.37	Mettre code entrée sans clé
BERGERON ELECTRONIQUE	17.24	Sacs compostables
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	-518.86	Crédit réparation lumière garantie
CIMCO REFRIGERATION	4 916.77	Appel service, maintenance
		Crédit à venir
CLEAN SCENE	84.42	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTION DAVID PAQUIN	30 751.34	Travaux Domaine Breen
COTE, SERGE	298.97	Déplacement, frigidaire, zoom
C.R.S.B.P. DE L'ABITIBI-	179.26	Étiquettes, pellicule, ruban (livres)
LA STATION VILLE-MARIE	335.61	Carburant F-150
GLS LOGISTICS CANADA LTD	44.11	Frais livraison (ancien Dicom)
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	209.02	Roues, outil
DISTRIBUTION SOGITEX	235.47	Gel désinfectant
J. DROLET ET FILS	208.60	Luminaire, panneau finexpert, lame
GADI INC	2 765.66	Panneau zamboni, fournaise Domaine
OK PNEU	114.98	Appel service débarrer porte F-150
GARAGE MARC COTE	19.42	Filtre huile, boîte électrique
GUILLERMO PATTERSON	1 546.41	Montage Babillards, suivi dossiers
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	152.82	Entretien système hiver niveleuse
IMPRIMACTION 2000	459.90	Impression Babillard novembre 2020
LOGITEM	1 400.72	Babytel, livre, encre, enveloppe, papier
AGRIMAX	157.45	Entretien scie chaîne et génératrice
MAGNUS	510.73	Contrat traitement eau aréna
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	15 999.00	Rift, pince, serv. Urgence mil. isolé
H2LAB INC.	133.95	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITE DE BEARN	9 320.10	Entente eau, location équipement
PAQUIN DENIS	8 679.46	Bois cèdre, travaux peinture Domaine
PETROLES TEMIS	1 493.89	Diesel
PIECES AUTO BROUSSEAU	1 103.94	Joint, filtre, valve, détecteur monoxyde

13.50 Aller-retour Ville-Marie

35 814.25 Dernier versement 2020

140.21 Location bouteille bail 1 an

2 120.60 Propane zamboni et aréna, réparation

227.11 Ampoule, poubelle, assainisseur air

1 354.48 Peinture et recouvrement Domaine

ROY GERARD R.P. EXPRESS INC. 828 SERVICES PYRO-PRO ST-GERMAIN NOEL TEMLAC LTEE TRANSPORT JOLATEM TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS FOMWESTBURNE

WOLSELEY

YVON CHAMPOUX INC

200.00 Location terrain 2020 42.81 Frais livraison H2LAB 349.52 Détecteur monoxyde commercial 75.00 Frais déplacement novembre 2020 58.48 Entretien garage 636.99 Ponceau petit rang 6 Nord 145.08 Concassé ponceau 57.49 Formation électronique taxe agricole 117.13 Plastiques pour fluorescents 2 153.49 Asphalte froid 18.95 Entretien bouton pression douche

4. <u>DEMANDES VERBALES</u>

Aucune.

5. <u>DEMANDES DE LOCATIONS ET COMMANDITE</u>

ACTIVITÉ – PANIER DE NOËL

M. Pierre Côté est présent pour expliquer les grandes lignes de l'activité qu'il 20-12-03 souhaite organiser cette fin de semaine (12 décembre) au Colisée. Dans le respect des règles de la santé publique et des règles établies par les arénas, M. Côté espère regrouper une soixantaine de joueuses/joueurs de hockey qui débourseront 40 \$ chacun pour participer. Il voudrait remettre les profits de l'activité aux paniers de Noël, comme ce fut le cas de 2015 à 2018 avec l'activité 24/21. De nombreux commanditaires s'impliqueront, des bénévoles participeront pour la désinfection.

> Et pour maximiser ces profits, il souhaite la participation de la municipalité, comme ce fut le cas lors des éditions précédentes.

> Pas de spectateurs (diffusé sur Facebook), pas plus de 50 personnes dans l'aréna au total. On rappelle à M. Côté que si les règles n'étaient pas appliquées scrupuleusement, la municipalité pourrait mettre fin à l'activité sur le champ.

> Considérant l'objectif recherché, et dans ce contexte vraiment particulier où on s'attend à une demande accrue pour les paniers de Noël, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement de commanditer les heures de glace nécessaires pour l'organisation de l'activité.

> M^{me} Côté demande que la commandite de la municipalité soit proportionnelle au montant alloué. M. Côté en prend bonne note, et mentionne qu'il aura des bénévoles pour désinfecter entre les parties.

TOURNOI FILLES, 22 ET 23 JANVIER

20-12-04 Toujours dans le respect des règles sanitaires et aux règles relatives aux arénas, madame Cassandra Woodbury et son groupe désirent organiser leur tournoi les 22 et 23 janvier prochains. Il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser la tenue de cette activité. La participation financière de la municipalité se résume à accorder 25 % de rabais, en conformité avec la politique actuelle.

6. POLITIQUE DE LOCATION - CONFINEMENT

BUREAU MUNICIPAL

20-12-05 Considérant la recommandation de la santé publique d'un confinement volontaire entre le 17 décembre et le 3 janvier, il proposé par Yves Côté et résolu unanimement que le bureau municipal soit fermé au public entre ces dates. Hélène et Serge travailleront selon le même horaire qu'habituellement. Possibilité de télétravail pour Serge;

> Pour la période des fêtes: Bureau fermé à compter de midi le 24 décembre, réouverture le lundi 4 janvier. (Fériés : 25 et 28, 31 et 1er. Pris en temps : 24 pm, 29 et 30 décembre.).

ARÉNA

Considérant la recommandation de la santé publique d'un confinement volontaire entre le 17 décembre et le 3 janvier, il proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement que l'aréna soit fermé au public entre ces dates.

Cependant, on autorise la location de la glace pour les familles d'une même adresse (une preuve de résidence pourrait être demandée), du 28 au 30 décembre. Idéalement, les heures louées seront regroupées en bloc pour éviter le déplacement des employés. Il revient au responsable de l'aréna de déterminer les heures, en fonction de la demande.

POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

20-12-07 Toujours en considérant les recommandations de la santé publique, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement que :

La bibliothèque soit fermée du 15 décembre au 12 janvier et ce en fonction de la recommandation de la responsable, M^{me} Lucie Loubert.

Le centre communautaire soir fermé à tous, entre le 17 décembre et le 3 janvier.

7. <u>AVIS DE MOTION – BUDGET ET RÈGLEMENT TAXATION</u> 2021

20-12-08 Avis de motion est donné par le conseiller Luc Alvarez de la présentation devant ce conseil du règlement relatif au budget et à la taxation pour l'année 2021.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

20-12-09 Le conseiller Luc Alvarez dépose également le projet de règlement intitulé « projet règlement #445-12-20 concernant les revenus et dépenses de la municipalité, le paiement des taxes en versements, les différents taux de services, le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt applicable pour l'année 2021 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2021. »

8. <u>R.I.S.I.T.</u>

BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)

20-12-10 **CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du Code Municipal, la Régie intermunicipale de la sécurité incendie doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit article 603 du Code Municipal, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Luc Alvarez et résolu unanimement que le budget de l'année 2021 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT), démontrant des revenus de 915 018 \$, des dépenses de 950 518 \$ et d'une affectation de l'excédent non affecté de 35 500 \$, soit adopté par la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

Total des contributions municipales : 893 055 \$
Autres revenus : 21 963 \$
Total revenus 915 018 \$

Quote part générale 160 536 \$ (160 536/893 055 = 18 %)

Remboursement formation-investissement -14 573 \$
Revenus de location -5 200 \$

Participation nette 140 763 \$

NOUVELLE CASERNE

Le directeur général dépose une carte identifiant les différents endroits où une nouvelle caserne pourrait être construite, et ce à la suite des différentes discussions à cet effet depuis quelques semaines.

Après échanges, messieurs Yves Côté, Nelson Turgeon et Luc Alvarez démontrent de l'intérêt pour analyser et identifier les terrains répondant le plus aux besoins de la municipalité. Une rencontre est à prévoir incessamment.

M. Luc Alvarez souligne qu'en fonction de la localisation de la nouvelle caserne, certains secteurs pourraient être localisés à plus de 8 km.

On souhaite déposer un rapport préliminaire pour la séance de janvier et établir la position finale en février.



Les espaces « blancs » sont les endroits susceptibles de recevoir la nouvelle caserne incendie :

à neige

Terrain Ghislain Larcoix	Route du Quai
Terrain Réal Paquin	Route du Quai
Terrain Pierre Lavallée	Voisin du dépôt
Terrain Denis Paquin	Face à sa maisor

Terrain Denis Paquin

Face à sa maison rue Mgr-Moreau-Est

Terrain Marc Côté

Emplacement des jardins d'Imelda

Anciennement Garage Pétrin

Terrain Patrick Lauzon

Entre Hydro Québec et Agrimax

9. <u>DOSSIER « PARC ». Royaume-des-Cèdres</u> Retour sur l'historique du terrain cédé par la famille Paque

Retour sur l'historique du terrain cédé par la famille Paquet à la municipalité en 2006.

Extrait du procès-verbal de 2006

<u>PROBLÉMATIQUE CHEMIN SUR TERRAIN DE CLAUDE</u> LEMIRE, LOT 13-3, RANG 1, CANTON GUIGUES.

M. Claude Lemire a acquis de M. Robert Paquette en 2003 un terrain situé sur le lot 13 du rang 1 dans le canton Guigues (identifié « 13 » sur le plan ci-bas). Selon les prétentions de l'arpenteur Paul-André Tremblay, la municipalité était propriétaire en 1987 d'un chemin (qui n'existait que sur plan) qui traversait le lot 13 en direction du lac. Par contre, lors de la transaction entre M. Paquette et M. Lemire, l'arpenteur au dossier et le notaire ont tous deux faussement interprété un article de la loi sur la voirie qui prévoyait qu'un chemin de colonisation qui était inexistant ou pas entretenus revenait de droit, en 1993, au terrain duquel il avait été détaché. Le principal problème dans le dossier qui nous préoccupe est qu'il n'est malheureusement pas question d'un chemin de colonisation mais bien d'un chemin municipal. Donc, pour que la municipalité ne soit plus propriétaire de ce chemin « virtuel », elle doit céder ses droits (transaction notariée).

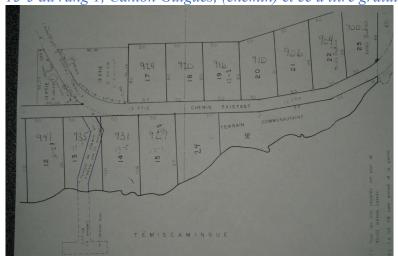
Lorsque la municipalité avait été avisée, en 1987, qu'elle était propriétaire d'un « droit » sur le lot 13, elle avait démontré son intérêt à préserver ce droit considérant qu'un grand nombre de pêcheurs utilisaient un chemin à proximité et que ce droit pourrait éventuellement permettre d'aménager une nouvelle descente si la descente qui existait à ce moment était « vendue ». (voir résolution du 8 septembre 1987 « Projet de développement (ancien quai).

En janvier 1988, la municipalité révisait sa position quand le promoteur Robert Paquette « consent à ce qu'une descente publique soit prévue à un endroit quelconque sur le terrain communautaire (numéro 16) pour l'accessibilité au lac dans ce secteur », et ce conditionnellement à ce que la municipalité approuve le plan de Paul-André Tremblay, soit que la municipalité cède ses droits sur le lot 13. Malheureusement, il n'y a jamais eu de suite à cette résolution. Et ce n'est qu'au moment où M. Claude Lemire a voulu vendre sa propriété sise sur le lot 13 du rang 1, Canton Guigues que le notaire au dossier a relevé l'erreur. Il y avait maintenant un chemin sur la propriété de M. Lemire, ce qui lui cause un préjudice important. Il est évident que M. Lemire n'aurait pas accepté d'acheter ce terrain avec un chemin qui le coupe d'est en ouest.

Tout le monde s'entend pour dire qu'il n'y a pas eu de mauvaise intention dans ce dossier mais qu'il s'agit bien d'une mauvaise interprétation législative. M. Claude Ramsay, arpenteur ayant cadastré la subdivision de Claude Lemire et présent dans la salle, corrobore ces dires.

La municipalité avait déjà accepté la proposition de M. Robert Paquette en 1988 et considère qu'elle doit prendre les dispositions nécessaires pour donner suite à la résolution du 4 janvier 1988 (Projet de développement). On doit évidemment s'attendre à assumer certains frais relatifs à une transaction éventuelle entre M. Paquette et la municipalité.

Le directeur général vérifiera avec M. Robert Paquette concernant la possibilité d'échanger une partie (superficie à déterminer) du terrain décrit ci-dessous comme étant le terrain #16. En contrepartie, la municipalité cèderait ses droits sur le lot 13-3 du rang 1, Canton Guigues, (chemin) et ce à titre gratuit.



Donc, comme on peut le constater à la lecture de ces extraits, le vendeur (famille Paquet) souhaitait que cette parcelle de terrain puisse être utilisée pour donner accès au lac dans ce secteur, principalement en période hivernale, où les gens s'adonnent à la pêche blanche.

Après échanges et discussions, on retient les éléments suivants:

- Ceux qui ont fait la visite des lieux s'interrogent toujours sur la sécurité du secteur. On doute que l'emplacement soit adéquat pour une descente de bateau ou une plage. L'escarpement à proximité de l'eau rend l'endroit non sécuritaire pour des enfants;
- Déjà, quelques personnes utilisent l'emplacement, sans autorisation, à part une exception;
- Quant au défi de rendre la route plus sécuritaire, on questionne l'intention des gens du secteur à réduire leur vitesse en considération de l'aménagement de ce nouvel emplacement. Un sondage pourrait être à propos.
- Il y aurait une dizaine de familles qui n'auraient pas accès au lac dans ce secteur, et 4-5 avec de jeunes enfants;
- Si ce terrain n'est pas utilisé pour la communauté, est-ce que la municipalité pourrait le céder?

Dans un premier temps, il serait à propos d'avoir une opinion externe pour analyser les lieux et statuer sur la sécurité. Comme c'est l'objectif numéro un, il est essentiel d'avoir une position claire à cet effet. Dans cet ordre d'idée, on approchera le ministère des Transports pour savoir s'ils offrent cette expertise au milieu municipal.

Ultimement, un sondage d'opinions pourrait être fait, ou une rencontre d'information. Cependant, comme plusieurs résidents du secteur sont de l'extérieur, il serait plus difficile pour eux de participer à la rencontre.

Quant à la possibilité que la municipalité cède le terrain, le directeur général indique qu'il y a une clause empêchant la municipalité de le vendre, mais une vérification sera faite à cet effet.

10. CARNET DE SANTÉ DOMAINE BREEN

Le directeur général indique que l'annonce d'une entente de 3 ans entre le ministère de la culture et la MRC de Témiscamingue permettra de réaliser le « carnet de santé » du Domaine Breen, ce qui contribuera à orienter les actions à réaliser pour maintenir la qualité structurale du bâtiment. La proportion de la contribution provinciale est à préciser puisque l'entente n'est pas ratifiée, mais la lettre de confirmation a été transmise à la MRC. Il s'agit d'une entente de 450 000 \$ sur une période de 3 ans (150 000 \$/an).

Quant à la possibilité de subventionner les travaux de cette année au Domaine, on attend toujours les modalités.

11. <u>CALENDRIER DES SÉANCES 2021</u>

20-12-11 CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2021 est une année d'élection (7 novembre 2021) où les membres du conseil ne peuvent siéger entre le 8 octobre 2021 et le moment où la majorité des candidats élus **à un poste de conseiller** a prêté serment (art. 314.2, al. 1 *LERM*), sauf s'il survient un cas de force majeure nécessitant son intervention. Dans une telle situation, les délibérations ne peuvent porter que sur ce cas;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021:

11 janvier8 février8 mars5 avril10 mai7 juin5 juillet2 août7 septembre (M)4 octobre15 novembre13 décembre

Les séances ont généralement lieu le lundi, à compter de 19 h 30, à la salle de l'âge d'or du centre communautaire, à moins d'avis public contraire;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

12. <u>FÊTES DU 125</u>

La municipalité célèbrera son 125° anniversaire de fondation en 2022. À titre de rappel historique, le 75° anniversaire, célébré en 1980, soulignait l'arrivée du premier curé à Saint-Bruno-de-Guigues en 1905. Cependant, la municipalité, initialement connue sous le nom de « Corporation municipale du Canton Guigues » a tenu sa première séance en 1897. C'est la raison pour laquelle il n'y a que 17 ans entre le 75° et le 100° anniversaire, célébré en grandes pompes en 1997.

Bien qu'il n'y ait pas eu de réflexion sur la teneur des célébrations qui auront lieu dans le cadre du 125°, les élus s'entendent pour tenir une réunion de travail à cet effet, rencontre dont les tenants et aboutissants sont à définir.

13. <u>DEMANDE LOTISSEMENT TERRAIN FERME LUNICK</u> INC.

20-12-12 Considérant que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désire améliorer son offre touristique et qu'à cette fin, elle désire implanter une structure d'accueil à proximité du pont couvert situé sur la rivière « La Loutre »;

Considérant que le projet consiste à aménager un sentier d'accès à la rivière, ainsi qu'un quai pour faciliter le départ des plaisanciers;

Considérant l'intérêt d'aménager d'autres structures d'utilité publique au même endroit (poste d'accueil, toilettes, tables de pique-nique, etc.);

Considérant que le projet est situé à proximité du pont couvert, structure d'intérêt pour les touristes;

Considérant que ce projet s'inscrit dans la cadre de la planification stratégique du Témiscamingue, soit de développer le tourisme aventure-nature au Témiscamingue;

Considérant le zonage municipal (Ac1) où il est spécifiquement mentionné que « Les nouvelles constructions et les nouvelles opérations cadastrales sont interdites sauf pour l'implantation de constructions à des fins de mise en valeur historique, culturelle, récréative ou touristique du site. »;

Considérant que le propriétaire du terrain d'intérêt, la « Ferme Lunick inc. » consent à céder gratuitement le terrain, en considération d'un droit d'accès (servitude de passage) à la rivière;

Considérant qu'il s'agit d'un terrain inculte de 2.68 ha (voir plan joint), sur lequel aucune activité agricole n'est réalisée et qui est naturellement « enclavé » par la rivière et une bande boisée;

En conséquence, il est proposé par Tomy Boucher et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à présenter, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, une demande de lotissement, d'aliénation et d'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 3 335 956, d'une superficie de 2.68 hectares, plus spécifiquement décrit sur le plan suivant :



14. COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Dans le cadre des nouvelles dispositions relative à la sécurité civile, la municipalité doit constituer un comité municipal de la sécurité civile (CMSC) pour planifier la sécurité civile sur son territoire.

La mise en place d'un tel comité s'avère fort utile pour établir une approche globale et intégrée de la sécurité civile sur le territoire municipal et s'assurer de l'amélioration continue de la gestion des risques de sinistre présents sur celui-ci. Le CMSC est habituellement chargé de déterminer les orientations de la municipalité en matière de sécurité civile et de réaliser son plan de sécurité civile, lequel peut intégrer à la fois les éléments liés à la préparation aux sinistres ainsi que ceux touchant la prévention et la connaissance des risques de sinistre présents sur son territoire. Il est formé d'élus et de fonctionnaires des services municipaux concernés. Il peut également inclure des représentants de citoyens, ainsi que d'organismes et d'entreprises visés par la gestion des risques et la réponse aux sinistres.

On convient de reporter le tout à une réunion ultérieure.

15. <u>AUTOMATISATION DE LA STATION DE POMPAGE</u>

Le conseiller Luc Alvarez dresse un résumé des démarches entreprises pour automatiser certaines opérations à la station de filtration. Ce dossier, déjà sur les planches depuis un certain temps, devrait voir son aboutissement dans le premier trimestre de 2021. Cet investissement est admissible à la programmation « TECQ » (Taxe du l'Essence Canada-Québec).

16. RECEPTION DÉFINITIVE : RUE MOUTTET SUD

20-12-13 Considérant la proposition faite à l'entreprise « Construction Ubic » pour finaliser le dossier de réfection de la rue Mouttet Sud et Mgr-Moreau Est, travaux réalisés à l'été 2019;

Considérant que les déficiences suivantes ont été acceptées et qu'il a été convenu de retenir les sommes correspondantes sur la retenue de garanti :

Déficience au pavage, près de la vanne, face au 2 Mouttet Sud : 1 040 \$
Montant forfaitaire, plates-bandes et arbustes : 1 000 \$

En conséquence, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, le certificat de réception définitive des ouvrages réalisés par la « Construction Ubic » pour le contrat 655 527, considération faite de la retenue de 2 040 \$, laquelle sera soustraite du montant dû à l'entrepreneur à ce jour, soit 19 027.67 \$, établissant le montant final net à payer à 16 987.67+taxes=19 531.57 \$.

CONDITIONS DE TRAVAIL

20-12-14 Le rapport de la FQM sera déposé incessamment. Alors qu'il est utopique de croire que la révision salariale sera faite avant le 1^{er} janvier, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement qu'une augmentation de 2 % soit appliquée au 1^{er} janvier, dans l'attente d'une offre salariale et normative globale.

<u>POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT</u>

Le comité RH tiendra une rencontre dans les prochains jours. Un nouvel appel de candidatures sera affiché avant la période des fêtes.

18. <u>CORRESPONDANCE</u>

Gala reconnaissance – école Rivière-des-Quinze

20-12-15 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'accorder un montant de 250 \$ au projet « reconnaissance » de l'école Rivière-des Quinze pour l'année scolaire 2020-2021.

Fondation Philippe Chabot

20-12-16 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement de participer à la campagne de financement de la Fondation Philippe Chabot pour un montant de 250\$.

Projet avertisseur de fumée

Le schéma de couverture de risque de la MRC oblige la municipalité à inspecter au moins 20 % de ses résidences à chaque année pour 5 ans. En ces temps particulier de pandémie, on a procédé par « auto-évaluation » cette année. Des formulaires ont été transmis dans plus de 90 résidences et le taux de participation a été de 90 %, ce qui est excellent, considérant que la moyenne fut de 50 %.

Association de parents d'enfants handicapés du Témiscamingue

20-12-17 Il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'octroyer un montant de 100 \$ à l'Association de parents d'enfants handicapés du Témiscamingue pour l'organisation d'une fête de Noël ou pour l'organisation d'activités faites au centre de jour.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT

20-12-18 Sur proposition de Tomy Boucher, il est résolu unanimement de lever la présente séance, il est présentement 23 h.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivau
à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142
(2) du Code municipal.

Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général, sectrés

836

SÉANCE EXTRAORDINAIRE virtuelle du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le 21 décembre 2020 à compter de 19 h 30, dûment convoqué par Madame la mairesse Carmen Côté et à laquelle assistaient la conseillère Nicole Routhier et les conseillers Yves Côté, Nelson Turgeon, Luc Alvarez et Tomy Boucher.

En raison de la période de confinement volontaire recommandée par la Santé publique, soit du 17 décembre au 3 janvier, la présente séance est tenue par vidéoconférence. Un avis public le mentionnant et invitant la population à transmettre ses questions a été affiché le 11 décembre 2020.

Tous les membres sont présents et confirment avoir reçu la présente convocation dans les délais prescrits.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil, constate le quorum ouvre la séance extraordinaire.

2. <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT 445-12-20, budget 2021 et taux de taxes</u>

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT #445-12-20

CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ, LE PAIEMENT DES TAXES EN VERSEMENTS, LES DIFFÉRENTS TAUX DE SERVICES, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR <u>l'Année 2021 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2021.</u>

20-12-01-2 **ATTENDU** QUE CE CONSEIL se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration et faire face aux obligations et services offerts par la municipalité;

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue lundi 7 décembre 2020 et que le projet du règlement a également été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nelson Turgeon, appuyé par Tomy Boucher et résolu unanimement que le présent règlement #445-12-20 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit, savoir :

ARTICLE 1.

Pour les opérations courantes, les prévisions budgétaires des revenus au montant de 1 735 519 \$ et des dépenses au montant de 1 791 229 \$ sont adoptées telles qu'elles apparaissent au document "PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021". Pour en arriver à l'équilibre budgétaire, le conseil s'approprie une somme de 42 507 \$ à même le surplus accumulé libre, et s'approprie la disposition d'actif au montant de 13 203 \$ (disposition à la RISIT). Quant au budget des immobilisations, des prévisions de revenus de 720 000 \$ et de dépenses de 1 402 000 \$ sont adoptées. Pour en arriver à l'équilibre budgétaire, le conseil s'approprie une somme de 567 000 \$ à même le surplus accumulé libre et d'une somme de 115 000 \$ du fonds de la voirie locale.

ARTICLE 2.

Une taxe foncière de quatre-vingt-cinq-cents (0.85 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation sera imposée sur toutes les propriétés imposables situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2021.

ARTICLE 3.

Une compensation pour le service d'eau sera imposée selon la règle suivante à toutes les propriétés imposables bénéficiant du service d'aqueduc:

- Une tarification minimum par compteur de cent quatre-vingts dollars (180 \$) annuellement, représentant une consommation minimale de 145 mètres cube d'eau par année, montant qui sera facturé directement au compte de taxes annuel;
- Une tarification de quatre-vingt-quinze (95 ç) le mètre cube pour les mètres cubes excédant 145 mètres cube, facture transmise aux usagers à la fin de l'année 2021.

Dans le cas où un compteur enregistre incorrectement ou lorsque l'absence d'un compteur réglementaire est constatée, la municipalité peut, à son choix, exiger pour l'eau fournie pendant le temps que l'appareil aurait mal fonctionné ou aurait dû être installé, soit l'équivalent de la quantité d'eau consommée durant le terme correspondant de l'année précédant immédiatement l'époque où cette défectuosité se serait produite, soit encore la valeur moyenne de l'eau fournie aux unités semblables ou selon entente entre les parties.

ARTICLE 4.

Une compensation pour le service d'enlèvement des ordures sera imposée à toutes les unités d'évaluation portées au rôle bénéficiant du service, par logement ou entité indépendante, suivant la répartition suivante :

Service résidentiel: 236.00 \$ non rattaché à une activité agricole, par logement

118.00 \$ rattaché à une activité agricole

318.00 \$ maison bi-générationnelle

Service chalet: 125.00 \$ (saisonnier)

Service commercial:

- catégorie 1 : 632.00 \$

Commerces qui, en plus du service régulier, exigent une cueillette additionnelle pour les ordures et/ou le compost et/ou la récupération.

- catégorie 2 : 494.00 \$ Regroupe les autres commerces

- catégorie 3 : 63.00 \$

Salons de coiffure et soins personnels

236.00 \$ - catégorie 4 :

Cueillette à domicile (non commercial mais nécessitant un déplacement du camion ailleurs qu'en bordure de route). Ce montant est facturé en surplus du tarif de base.

- catégorie 5 :

Ferme 118.00 \$ (rattachée à une activité résidentielle) 236.00 \$ (non rattaché à une activité résidentielle)

La tarification résidentielle (236 \$) sera applicable à toute résidence principale ou chalet habitable à l'année indépendamment du temps d'occupation.

Dans le cas de pluralité de taux, ceux-ci sont calculés individuellement (résidence avec salon de coiffure: 236 \$ + 65 \$ = 301 \$) (maison résidentielle et ferme: 118 \$ + 118 \$ = 236.00 \$)

Tous les citoyens, commerces, entreprises ou autres utilisateurs de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues qui acheminent des matières résiduelles ou facturables à l'écocentre de St-Édouard-de-Fabre seront facturés au coût suivant :

- 200 \$ la tonne si les matières ne sont pas triées. Tarif sujet à modification par la MRC.
- Gratuit si les matières sont triées.

<u>ARTICLE 5.</u>

Une compensation pour service d'égout (assainissement des eaux) sera imposée à toutes les unités d'évaluation portées au rôle bénéficiant du service, par logement ou entité indépendante suivant la répartition suivante :

Résidentiel: 135.00 \$ par logement

185.00 \$ maison bi-générationnelle

Commercial:

838 - catégorie 1 : 80.00 \$

Dépanneur

Boucherie Fruits -légumes

Salons coiffure, soins personnels, services

- catégorie 2 : 110.00 \$

Garages

Atelier de débosselage Paquin

Clinique vétérinaire Les pros du plancher

- catégorie 3 : 215.00 \$

Automobile Paquin Transport G.G.R.

- catégorie 4 : 325.00 \$

Hydro-Québec

- catégorie 5 : 430.00 \$

Maison d'hébergement

Dans le cas de pluralité de taux, ceux-ci sont calculés individuellement (voir article 4).

ARTICLE 6.

Si le montant du compte de taxes est supérieur à 300.00 \$, le compte peut être payé en trois (3) versements égaux. Le premier versement sera exigible trente (30) jours après l'envoi du compte, le second au plus tard le 15 juin 2021 et le troisième et dernier versement le 15 septembre 2021.

ARTICLE 7.

En ce qui concerne la facturation des taxes de services pour les loyers (égouts, vidanges), une demande de crédit ne pourra être exigée que si le loyer est vacant pour une période de 6 mois ou plus dans l'année. Le crédit sera de 50 % du taux des services applicables.

ARTICLE 8.

Pour les fins du présent règlement, la facturation des services par logement s'applique à toutes les unités de logements indépendantes.

ARTICLE 9.

Pour l'année 2021, la tarification des différents services est établie comme suit :

LOCATION:

Gymnase : 350 \$ noces, danse, activités diverses

(90' x 50') : 50 \$ cuisine (en plus du 350 \$ pour la salle) Remboursement de dépôt : 100 \$ en cas d'annulation, le dépôt est remboursable si la salle louée à la date prévue

: 100 \$ période des fêtes

Sur semaine, pour activité : 20 \$ soirée, clubs organisés non-résidents Physique ou autres : 0 \$ soirée, organisme ou autre local (loisir)

Salle multifonctionnelle : 15 \$/1 heure, 25\$/2 heures, 35\$/3 heures

Salon funéraire : 0 \$ réunion organisme local

: 30 \$ réunion régionale (soirée): 40 \$ journée entière, organisme

: 80 \$ soirées diverses (soirées des fêtes, party,

autres)

: 0 \$ décès

Salle Age d'or : 150 \$ membre et non-membre

(Géré par le club) 75 \$ décès (dans le cas où la salle est trop petite,

on prend généralement le gymnase et le 75 \$

est payable à la municipalité)

Aréna : 900 \$ Jour de l'activité, incluant la journée

précédente et suivante. Chaque jour additionnel: 100 \$/jour . Si employés : 25

\$/1'heure

Salle en haut de l'aréna: 175 \$ cuisine et bar inclus

100 \$ période des fêtes

Kiosque de la plage publique 0 \$ gratuit

50 \$ service de l'électricité, 1 jour

70 \$ service de l'électricité, fin de semaine,

vendredi au dimanche.

DIVERS:

Vente de matériel : coutant

Échafauds : 2 \$/ section/jour Niveleuse : 100 \$/ heure Backhoe : 80 \$/ heure

Balai mécanique : 70 \$/ heure avec homme départ du garage Dégeleuse : 70 \$/ heure avec homme départ du garage Faucheuse : 100 \$/ heure avec homme, départ du garage Sablage : 30 \$/ (négociable en fonction du temps)

Eau : 0.02 \$/gallon Chaises : 0.25 \$/unité Tables : 2.00 \$/unité

Location âge d'or : 120 \$/ mois (1 440 \$/an) (le club est locataire)

N.B. Ces tarifs peuvent être modifiés par simple résolution.

ARTICLE 10.

Mairesse

Un taux d'intérêts de l'ordre de zéro point huit cent trente-trois (0.833%) par mois, soit dix pour-cent (10 %) par année sera exigible à tout contribuable n'ayant pas respecté les échéances de ses versements, aussi bien en ce qui concerne la facturation de services (facturation diverse comme location de salles, droit de mutation, etc.) qu'en ce qui concerne les taxes municipales (foncières et services). La date du calcul des intérêts sera celle d'échéance de chaque versement pour les taxes municipales et de 30 jours suivant la date de facturation pour les factures autres que les taxes. De plus, une tarification de 15 \$ sera applicable pour tout paiement fait par chèque avec insuffisance de fonds.

ADOPTÉ lors de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020.

Carmen Côté Serge Côté

AVIS DE MOTION: 7 décembre 2020 PUBLICATION: 5 janvier 202

PROJET DE RÈGLEMENT 7 décembre 2020 ENTREÉ EN VIGUEUR : 5 janvier 2021

ADOPTION: 21 décembre 2020

3. <u>LISTE DES COMPTES À PAYER</u>

20-12-02-2 Il est proposé par Luc Alvarez, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

COMPTES PAYÉS

Bell Mobilité 121.49 Cellulaires

Télébec 10.98 Ligne station pompage

La Capitale 1 585.78 Assurances collective novembre Poste Canada 1 35.00 Babillard, calendrier cueillette 2021

COMPTES À PAYER

COTE, SERGE

PIECES EXPERT F. P. 46.15 Entretien garage

AUMOND ERIC

BELANGER MARIO

CLEAN SCENE

CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE

200.71 Remboursement ass. collective
205.56 Location cellulaire 2020

28.36 Nettoyage vêtements
167.07 Inspection L-8000

567.71 Remboursement ass. collective 50.00 Frais déplacement décembre 2020

D.G., Sec.-très.

9.70 Gasket zamboni81.50 Caisse bière Barbe Broue

840

DAOUST LOUIS 1 200.00 Tourné 24 poteaux galerie Domaine LA STATION VILLE-MARIE 121.00 Essence F-150 J. DROLET ET FILS 118.88 Entretien salle judo SNC-LAVALIN 1 266.31 Honoraires Mgr Moreau Est GROUPE ULTIMA 16.00 Assurance centre communautaire GUILLERMO PATTERSON 413.91 Montage Babillard décembre 2020 IMPRIMACTION 2020 459.90 Impression Babillard décembre 2020 R. LACHAPELLE DIESEL & TECH 817.70 Entretien L-8000 LOGITEM 40.75 Agenda 2021 MAGNUS 510.72 Contrat traitement eau 6 089.26 Sel et calcium M.R.C. DE TEMISCAMINGUE 1 160.15 Téléavertisseurs, radios pompiers 234.00 Mutations 2 459.00 REL- Contribution transport MUNICIPALITE DE BEARN 828.78 MRC-FDT eau contribution municipale OFFICE MUNICIPAL HABITATION 6 000.00 Quote-part 2020 PIECES AUTO BROUSSEAU 645.51 Peinture, lampe, filtre, clé, douille PIONEER DIESEL 2008 LTD 3 086.85 Starter, turbo L-8000 PATRICK POULIN 29.70 Frais déplacement 626.95 Propane zamboni et aréna PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST LES PROS DU PLANCHER 21.16 Moulure aluminium salle judo 726.15 Inspection hotte, test hydrostatique SECURIPLUS 9030-1318 QC INC 14.36 Entretien Mack, charrue SOUDURE ARCO ST-GERMAIN NOEL 75.00 Frais déplacement décembre 2020 878.93 Outils garage, entretien véhicules TEMLAC LTEE TRANSPORT BEAULÉ 1 336.59 Location pelle fossé Lavallée TRANSPORT SYMKAM 206.96 Location nacelle décoration Noël 704.23 Honoraire structure salariale YVON CHAMPOUX 802.61 Entretien centre communautaire

4. TAXES À RECEVOIR

20-12-03-2 Conformément à la politique relative aux taxes à recevoir, il est proposé par Nelson Turgeon et résolu unanimement de ne transmettre aucun dossier à la MRC pour vente pour taxes, considérant que les montants en cause sont négligeables ou en voie de règlement.

En date d'aujourd'hui, le total des taxes dues pour 2018 était de 1 100.45 \$, composé de 3 dossiers : 13.52 \$, 49.75 \$ et 1 037.18 (dossier de succession).

5. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

20-12-04-2 Sur proposition de Nicole Routhier, il est résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 20 h.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Carmen Côté	Serge Côté
Mairesse	Directeur général, sectrés